

**UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR**

**ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MEDECINE VETERINAIRES**

**E.I.S.M.V.**



**ANNEE 2006**

**N° 1**

**Les importations de viandes de volaille et la filière avicole en  
Côte d'Ivoire de 1999 à 2003**

**T H E S E**

Présentée et soutenue publiquement le 25 Mars 2006  
devant la Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odonto-stomatologie de Dakar  
pour obtenir le grade de

**DOCTEUR VETERINAIRE**  
(DIPLOME D'ETAT)

Par

**Aimé Franck Etienne ESSOH**

né le 07/07/1978 à Abidjan (République de Côte d'Ivoire)

**JURY**

**Président :**

**M. Mamadou Keith BADIANE**

Professeur à la Faculté de Médecine,  
de Pharmacie et d'Odonto-stomatologie de Dakar

**Directeur de thèse  
et Rapporteur :**

**M. Cheikh LY**

Professeur à l'E.I.S.M.V. de Dakar

**Membres :**

**M. Louis Joseph PANGUI**

Professeur à l'E.I.S.M.V. de Dakar

**M. Ayayi Justin AKAKPO**

Professeur à l'E.I.S.M.V. de Dakar

**M. Ayao MISSOHOU**

Maître de Conférence Agrégé à l'E.I.S.M.V de Dakar

## DEDICACES

Je dédie ce travail :

A *Dieu le père Tout Puissant*. Pour ton Amour et ta Miséricorde, pour la vie et la santé que tu m'accordes. Que ton Règne, ta Puissance et ta Gloire soient loués et célébrés, magnifiés et adorés par toute l'humanité au nom de *Jésus Christ*. Amen !

A la mémoire de mon père *ESSDH Appoh Pierre*. Ton absence se fait ressentir en tous moments de ma vie. Sache que tes sages conseils précieusement conservés, ont porté fruits en ce travail. Puisse Dieu t'accorder le Repos Eternel dans sa Demeure.

A ma mère, *ESMEL Nome Alphonsine*. L'affection maternelle rassurante à mon égard a toujours été source d'inspiration pour moi. Je te porte très encre dans mon cœur. Puisse Dieu te combler d'une santé de fer toute la vie.

A ma fille *ESSDH Marie-Lucienne Esther Saphira*. Pour tout le bonheur que tu me procures dans mon cœur et qui m'a permis de bien passer ces années d'études. Sang de mon sang, que Dieu te protège et t'accorde ses grâces chaque jour de ta vie.

A ma tante, *Madame TIAPANI et toute sa cellule familiale*. Retrouvez à travers ce modeste travail tout l'attachement filial que je vous porte. Particulièrement Tante, reconnais en cette thèse, le fruit de tous tes efforts.

A mes *frères et sœurs*. Enfin, votre attente se réalise par la grâce de Dieu. Ce travail est aussi le vôtre, merci pour tous vos conseils et soutiens

A toute ma Famille : *Mmes AKPA et N'GUESSAN*, mes tantes et mes oncles, mes cousins et cousines, mes neveux et nièces. Pour l'amour et les conseils reçus auprès de vous

A mon Amie, *KOFFI Marina Flore Roseline*. Tu peux le dire ce travail est le Nôtre. Merci pour tout ce que tu apportes dans ma vie. Fasse Dieu que nous soyons toujours unis et heureux jusqu'à la fin de notre vie.

A *Monsieur et Madame BEDI*, vos encouragements et assistance ont largement contribué à faire de moi un homme aujourd'hui comblé. Soyez rassurés de ma profonde gratitude.

A *Monsieur et Madame ESSDH Georges*. Que Dieu vous bénisse.

A *monsieur et Madame ESSDH Jean Jacques*. Puisse Dieu vous rendre au centuple tout le bien que vous m'avez fait.

A *Monsieur et Madame ESMEL Jean*. Que Dieu le tout Puissant vous bénisse.

A *Monsieur et Madame AMARI Daniel*.

A monsieur et Madame *LORGIN Daniel* et Monsieur et Madame *BOUALY*.

Aux familles *MELESS* et *THIAO* à Dakar.

A mes tuteurs, *Messieurs DEME* et *KONDE* de la direction des assurances ; Monsieur *BOYE* à la FANAF,

A mon encadreur, le Docteur *COULIBALY Y. Jeanne*

A Mademoiselle *LOROUIGNON Julie*. Que Dieu te rende au centuple tout le bien que tu fais aux autres. Merci infiniment !

A mes nièces, *BEDI Laetitia* et *LEGBEDJI Olga*. Que Dieu vous assiste tout au long de vos études. Merci infiniment !

A notre Professeur accompagnateur *MISSOHOU* et à tous les enseignants de l'EISMV qui ont contribué à ma formation.

A notre parrain des JPO de 2003, le Docteur Ministre *Alphonse DOUATY*.

A tous mes aînés docteurs vétérinaires en Côte d'Ivoire, particulièrement Monsieur et Madame *MALLEY, KALLO, ATHIAS, KOUAME GUIY-GERARD, AKESSE, M'BARI, NEZZI*.

A tous mes aînés de l'EISMV à Dakar, particulièrement les Docteurs *BAKOU, KAMGA, API et LAFIA*

A mes compagnons de cette aventure : *Marcel BOKA et Bleu BAZO*

A tous (tes) mes amis (es) : *Marius EQUÉ, Bertrand MELEDJE, Lewis KOUAO, Blandine SEY, Roland ABE, Soufiana KABA, Simplicie AQBADOU, Anita THIAO, Estelle KOUASSI, Gérard ADJONGO, Rachel BEND, Stéphane MELESS, BEMO, N'GOUBANQOYE, Lydie ASSOKO, SUAD, Parfait KOUASSI, Pierre ASSABA, Ange DION*. Et à tous ceux que j'ai omis de citer ici mais qui restent éternellement dans mon cœur.

A tous mes compatriotes de la CEVIS et de l'AMEESIS. A toute la 33<sup>e</sup> Promotion de l'EISMV. Sachez que toutes ces années passées ensemble constituent des merveilleux moments que je n'oublierai jamais.

A tous ceux avec qui j'ai milité ou je continue de militer dans les associations.

A la Côte d'Ivoire, ma patrie. Puisse Dieu lui accorder la Paix et la Prospérité.

Au Sénégal, mon pays hôte.

## REMERCIEMENTS

Recevez en ces mots, mes remerciements qui ne sont rien devant la sollicitude dont vous avez toujours fait preuve.

- Au Directeur de l'EISMV de Dakar ;
- Au professeur LY, pour votre précieuse attention à la réalisation de ce travail ;
- A Mr. DEME et Mr. BOYE, pour votre assistance et votre disponibilité ;
- Au Docteur COULIBALY Jeanne, pour votre sympathie et votre indéfectible soutien ;
- Au Docteur KOFFI Narcisse et les techniciens de la SIPRA, pour votre collaboration ;
- A tous nos maîtres de l'EISMV de Dakar, pour la qualité de l'enseignement qu'ils nous ont si généreusement dispensé. Sincères remerciements ;
- A tout le personnel de l'EISMV de Dakar ;
- Au Ministère ivoirien de la Production Animale de des Ressources Halieutiques ;
- Au Docteur ABO Soh ;
- A Mr. KOUAKOU Dje et tout le secrétariat de l'IPRAVI (Abidjan);
- A tous les aviculteurs et industriels. Pour votre aimable aide lors des enquêtes ;
- A Monsieur et Madame THIAM ;
- A Mademoiselle LOROUGNON, pour ton aide et ton soutien précieux ;
- A Mme SCHEKENBERGER
- A la famille DOMAGNY à Agnibilékro (Côte d'Ivoire) ;
- A tout le personnel de l'EISMV de Dakar ;
- Aux Mlles Marina KOFFI et Laetitia BEDI et toutes leurs amies;
- A toute ma famille ;
- Aux Familles MELESS, THIAO et RABET
- A mes camarades de la 33<sup>e</sup> promotion ;
- A tous les étudiants de l'EISMV de Dakar ;
- Aux ivoiriens de l'EISMV de Dakar ;
- A tous mes amis ivoiriens du Sénégal ;
- A toutes mes connaissances du Sénégal ;
- A l'Etat de Côte d'Ivoire ;
- A tous ceux qui de près ou de loin ont aidé à la réalisation de ce travail.

## **A NOS MAITRES ET JUGES**

### **A notre Maître et Président de jury, Monsieur Mamadou Keith BDIANE**

Professeur à la Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odonto-stomatologie de Dakar.

Nous avons sincèrement apprécié la spontanéité avec laquelle vous avez répondu à notre sollicitation. En présidant ce jury, vous nous faites un grand honneur et vous nous donnez l'occasion de profiter pleinement de vos qualités scientifiques et humaines.

Veillez accepter nos sincères remerciements.

### **A notre Maître et Directeur de thèse, Monsieur Cheikh LY**

Professeur à l'E.I.S.M.V. de Dakar.

Vous avez guidé d'une main rationnelle ce travail malgré vos multiples occupations. Vous avez toujours été à nos yeux un modèle de chercheur dont nous serions toujours prêts à approcher. Vos qualités humaines, votre simplicité, votre humilité et votre rigueur scientifique nous ont énormément marqué. Soyez rassuré de l'usage de l'enseignement que vous nous avez inculqué. Veillez trouver ici, l'expression de notre sincère reconnaissance.

### **A notre Maître et juge, Monsieur Louis Joseph PANGUI**

Professeur à l'E.I.S.M.V. de Dakar.

Vous avez toujours représenté à nos yeux un modèle humain. Toujours prêt à écouter et à aider ; nous n'aurions pu souhaiter mieux que de vous voir participer à ce jury de thèse. Nous en sommes très honorés.

Hommages respectueux

### **A notre Maître et juge, Monsieur Ayayi Justin AKAKPO**

Professeur à l'E.I.S.M.V. de Dakar.

Nous sommes très sensibles à l'honneur que vous nous faites en acceptant de juger ce modeste travail. Votre disponibilité, la clarté de votre enseignement et votre rigueur scientifique ne nous ont pas laissé indifférent.

Sincères gratitude.

### **A notre Maître et juge, Monsieur Ayao MISSOHOU**

Maître de Conférences Agrégé à l'E.I.S.M.V. de Dakar.

Nous sommes très heureux et honorés de vous avoir dans ce jury. Votre simplicité, votre abord facile et votre rigueur dans le travail nous ont beaucoup fasciné. Nous n'espérons que vous avoir dans notre jury. Soyez rassurés de ce que nous garderons précieusement ces valeurs dans notre environnement social et professionnel.

Sincère reconnaissance.

« Par délibération, la faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odonto-stomatologie et l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaire de Dakar ont décidé que les opinions émises dans les dissertations qui leur seront présentées, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elles n'entendent pas donner aucune approbation ni improbation. »

## LISTE DES ABREVIATIONS

AACU	: Accord Agricole du Cycle de l'Uruguay
AAI	: Action Aid International
ACDIC	: Association Citoyenne de Défense des Intérêts Collectifs
ACP	: Afrique Caraïbes Pacifique
ADB/BAD	: African Development Bank
AFD	: Agence Française de Développement
ANADER	: Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
ANAVICI	: Association Nationale des Aviculteurs de Côte d'Ivoire
ASTM	: Action Solidarité Tiers Monde
BDPA	: Bureau de Développement des Productions Animales
CAF	: Coût-Assurance-Fret
CEAO	: Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEBV	: Communauté Economique du Bétail et de la Viande
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CI	: Côte d'Ivoire
CILSS	: Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sècheresse au Sahel
CIPEA	: Centre International pour l'Elevage en Afrique
CNCER	: Conseil National des Centres d'Economie Rurale
CTA	: Centre de Coopération Technique Agricole
DCGTx	: Direction et Contrôle des Grands Travaux
DPE	: Direction des Productions d'Elevages
DPP	: Direction de la Planification et des la Programmes
EISMV	: Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaire
F CFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
FAO	: Food and Agriculture Organisation
GATT	: General Agreement on Tariffs and Trade
INPHB	: Institut National Polytechnique Houphouët Boigny
INTERAVI	: Industriels de l'Aviculture
IPRAVI	: Interprofessionnelle Avicole Ivoirienne
ITAVI	: Institut Technique Avicole
LACENA	: Laboratoire Centrale de Nutrition Animale
LANADA	: Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole
LPA	: Laboratoires de Pathologie Animale
MINAGRA	: Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales

MIPARH	: Ministère de la Production Animale et des Ressources Halieutiques
NEPAD	: New Economic Partnership for African Development
OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Economique
OCM	: Organisations Communes de Marché
OFIVAL	: Office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce
OPA	: Organisation Professionnelle Agricole
OTC	: Obstacles Techniques au Commerce
PAC	: Politique Agricole Commune
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PAS	: Programme d'Ajustement Structurel
PE2C	: Projet de Développement des Elevages à Cycles Courts
PED	: Pays En voie de Développement
PIB	: Produit Intérieur Brut
PMO	: Pays du Moyen Orient
ROPPA	: Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest
SAILD	: Service d'Appui aux Initiatives Locales de Développement
SEDES	: Société d'Etudes pour le Développement Economique et Social
SICAC	: Système d'Information et de Communication Agricole d'Afrique Centrale
SICOSAV	: Service de l'Inspection et du contrôle Sanitaire Vétérinaire
SIPRA	: Société Ivoirienne de Productions Animales
SODEPRA	: Société de Développement des Productions Animales
SPS	: Sanitaire et Phytosanitaire
SPSS	: Statistical Package for the Social Sciences
SRAS	: Syndrome Respiratoire Aigu Sévère
TEC	: Tarif Extérieur Commun
UACI	: Union des Aviculteurs de Côte d'Ivoire
UE	: Union Européenne
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
USA	: United States of America



## LISTE DES FIGURES

Figure 1.	Croissance annuelle moyenne comparée de la production de viande en Côte d'Ivoire.....	7
Figure 2.	Part de la production de volaille traditionnelle et moderne.....	7
Figure 3.	Evolution de la production d'aliments de volaille.....	17
Figure 4.	Importations régulières de viande de volaille (1960 à 1979).....	28
Figure 5.	Importations régulières de viande de volaille (1990 à 1994).....	30
Figure 6.	Importations irrégulières de viande de volaille (1980 à 1989).....	30
Figure 7.	Importations irrégulières de viande de volaille (1995 à 1999).....	31
Figure 8.	Importations irrégulières de viande de volaille (2000 à 2004).....	31
Figure 9.	Evolution des échanges de viande de volaille au Brésil.....	48
Figure 10.	Filière d'importation de viande en Côte d'Ivoire.....	63
Figure 11.	Saisonnalités des importations de la viande de volaille 2000-2000...	67
Figure 12.	Importations et prix CAF/kg de la viande de volaille.....	68
Figure 13.	Variétés de volaille congelée importée en Côte d'Ivoire 1999-2003..	71
Figure 14.	Répartition géographique des éleveurs.....	80
Figure 15.	Evolution de la mise en place de poussins et capacités des fermes...	86

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau I.	Production de viande en Côte d'Ivoire.....	6
Tableau II.	Production de viande de volaille traditionnelle et moderne.....	8
Tableau III.	Bilan de recensement des aviculteurs au 31-12-99 .....	9
Tableau IV.	Évolution de la mise en place de poussin d'un jour.....	16
Tableau V.	Disponibilité en viande de volaille moderne.....	23
Tableau VI.	Parts des productions nationales et des importations de viande dans la consommation nationale de 1970 à 1991.....	28
Tableau VII.	Origine des importations de volaille congelée en Côte d'Ivoire.....	33
Tableau VIII.	Principaux fournisseurs de volaille congelée en Côte d'Ivoire.....	33
Tableau IX.	Importance des importations par rapport au PNB.....	34
Tableau X.	Production de viande.....	41
Tableau XI.	Principaux groupes importateurs et exportateurs.....	42
Tableau XII.	Exportations et importations de viandes.....	42
Tableau XIII.	Consommation mondiale de viande.....	43
Tableau XIV.	Cours internationaux de viande.....	43
Tableau XV.	Part des exportations de viande de volaille avec aides* dans les exportations de l'UE.....	44
Tableau XVI.	Principaux exportateurs de viande de volaille.....	44
Tableau XVII.	Evolution du taux d'approvisionnement européen pour les principaux produits agricoles.....	46
Tableau XVIII.	Evolution du bilan en volailles de l'Union européenne.....	47
Tableau XIX.	Afrique subsaharienne dans les échanges de viande.....	52
Tableau XX.	Evolution du nombre des importateurs de viande de volaille.....	66
Tableau XXI.	Importation de viande de volaille en Côte d'Ivoire.....	68
Tableau XXII.	Emplois générés par la sous-filière des importations.....	69
Tableau XXIII.	Identification de la clientèle.....	69
Tableau XXIV.	Sociétés clientes des importateurs.....	70
Tableau XXV.	Villes touchées par les produits avicoles importés.....	70
Tableau XXVI.	Possibilité de vendre les produits locaux.....	70
Tableau XXVII.	Liste des sociétés ayant reçu l'agrément d'importation pour la viande et abats de volaille.....	72
Tableau XXVIII.	Evolution des accouveurs en 1996 et 2003.....	73
Tableau XXIX.	Productions de poussins par trois sociétés.....	73
Tableau XXX.	Approvisionnement et distribution des producteurs de poussins.....	74
Tableau XXXI.	Evolution de la clientèle.....	75
Tableau XXXII.	Délai de liquidation des poussins en jours.....	75
Tableau XXXIII.	Structure de la rentabilité d'une société productrice de poussins.....	76

Tableau XXXIV.	Evolution des producteurs d'aliments.....	76
Tableau XXXV.	Source d'approvisionnement en matières premières.....	77
Tableau XXXVI.	Production d'aliments des six entreprises.....	77
Tableau XXXVII.	Principales destinations des aliments.....	78
Tableau XXXVIII.	Evolution de la clientèle (aviculteurs).....	78
Tableau XXXIX.	Evolution du délai de liquidation des aliments volaille.....	79
Tableau XL.	Structure de la rentabilité d'une société productrice d'aliments volaille.....	79
Tableau XLI.	Typologie des élevages consultés.....	80
Tableau XLII.	Aviculture et fiscalité.....	81
Tableau XLIII.	Production de la volaille : Coûts (F CFA) et évolution du coût.....	81
Tableau XLIV.	Cycle de l'activité avicole de poulet de chair.....	82
Tableau XLV.	Connaissance du marché de viande de volaille.....	83
Tableau XLVI.	Evolution de l'activité des aviculteurs.....	83
Tableau XLVII.	Arrêt de la pratique de l'aviculture.....	83
Tableau XLVIII.	Aide financière aux aviculteurs.....	83
Tableau XLIX.	Statut des propriétaires de fermes avicoles.....	84
Tableau L.	Qualification du personnel.....	84
Tableau LI.	Structure et évolution des emplois dans l'aviculture.....	85
Tableau LII.	Présentation des produits avicoles.....	85
Tableau LIII.	Description de la clientèle par le rang.....	86
Tableau LIV.	Evolution de la clientèle des aviculteurs.....	87
Tableau LV.	Evolution du poids moyen à la vente du poulet de chair.....	87
Tableau LVI.	Âge à la réforme.....	88
Tableau LVII.	Rentabilité des élevages avicoles.....	88
Tableau LVIII.	Destination des produits.....	89

# SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE.....	3
<b>FILIERE AVICOLE EN CÔTE D'IVOIRE ET MARCHÉ DE LA VIANDE DE VOLAILLE.....</b>	<b>3</b>
CHAPITRE 1. LA FILIERE AVICOLE IVOIRIENNE.....	4
1.1. Développement de l'aviculture en Côte d'Ivoire.....	4
1.1.1. Historique .....	4
1.1.2. Politique de développement de l'aviculture.....	4
1.1.3. Production nationale de viande de volaille.....	5
1.1.3.1. Production traditionnelle.....	6
1.1.3.2. Production moderne.....	8
1.1.3.3. Zones de production.....	8
1.1.3.4. Evolution comparée de la production nationale de viande.....	8
1.2. Organisation de la filière avicole ivoirienne.....	10
1.2.1. Organisation de la filière.....	10
1.2.2. Structures de formation.....	11
1.2.3. Structures d'encadrement des élevages.....	11
1.2.3.1. Structure d'encadrement public.....	11
1.2.3.2. Structures privées d'encadrement.....	11
1.2.3.2.1. Encadrement libre.....	12
1.2.3.2.2. Encadrement contractuel.....	12
1.2.4. Structures organisationnelles.....	12
1.2.4.1. Au niveau de l'Etat.....	12
1.2.4.2. Organisations professionnelles et interprofessionnelles.....	13
1.2.4.2.1. Organisations professionnelles avicoles.....	13
1.2.4.2.1.1. Union des Aviculteurs de Côte d'Ivoire.....	13
1.2.4.2.1.2. Industriels de l'Aviculture.....	14
1.2.4.2.1.3. Association des Aviculteurs de Côte d'Ivoire.....	14
1.2.4.2.2. Organisations interprofessionnelles.....	14
1.2.4.2.2.1. Organigramme de l'IPRAVI.....	15
1.2.4.2.2.2. Objectifs et moyens d'action de l'IPRAVI.....	15
1.2.4.3. Producteurs de poussins d'un jour ou accoueurs.....	15
1.2.4.4. Producteurs d'aliments.....	16
1.2.4.5. Grossistes-importateurs de médicaments vétérinaires.....	17
1.2.5. Autres structures.....	18

1.2.5.1. Organismes de financement.....	18
1.2.5.1.1. Agence Française de Développement.....	18
1.2.5.1.2. Israël.....	18
1.2.5.1.3. Union européenne.....	18
1.2.5.2. Laboratoires.....	18
1.3. Contraintes majeures au développement de l'aviculture.....	19
1.3.1. Contraintes liées à la production.....	20
1.3.2. Contraintes liées à la commercialisation.....	20
1.3.3. Contraintes financières .....	20
<b>CHAPITRE 2. SITUATION DES IMPORTATIONS DE VIANDE DE</b>	
<b>                  VOLAILLE EN CÔTE D'IVOIRE.....</b>	<b>22</b>
2.1. Politique d'importation de viande d'origine extra-ouest-africaine.....	22
2.1.1. Production et consommation de viande en Côte d'Ivoire.....	22
2.1.2. Production, consommation et prix de la viande de poulet en Côte d'Ivoire.....	22
2.1.3. Substituts en matière de viandes.....	24
2.1.4. Causes des importations de viande de volaille en Côte d'Ivoire.....	25
2.1.4.1. Période de 1980 à 1989.....	25
2.1.4.2. Période de 1990 à 1999.....	26
2.1.4.3. Période de 2000 à 2004.....	26
2.2. Evolutions des importations de viandes de volaille en Côte d'Ivoire.....	27
2.2.1. Périodes d'importations régulières.....	27
2.2.2. Périodes d'importations massives.....	29
2.3. Importateurs et pays fournisseurs.....	29
2.3.1. Procédure d'importation de viande en Côte d'Ivoire.....	31
2.3.2. Pays fournisseurs de viande.....	32
2.3.3. Importateurs-grossistes.....	33
2.4. Mesures de régulation des importations de viandes hors CEDEAO.....	34
2.4.1. Politiques communes de la CEDEAO et de l'UEMOA.....	35
2.4.1.1. Chronologie des politiques d'importations .....	35
2.4.1.2. Chronologie des différents types de mesures en Côte d'Ivoire.....	36
2.4.2. Prélèvements compensatoires.....	36
<b>CHAPITRE 3. APERÇU SUR LE FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ</b>	
<b>                  INTERNATIONAL DE LA VIANDE.....</b>	<b>38</b>
3.1. Notion de commerce international.....	38
3.1.1. Marchés communs.....	38
3.1.2. Marché international.....	38
3.1.2.1. Commerce et avantages comparatifs.....	39

3.1.2.2. Mondialisation et secteurs de production de viande.....	40
3.1.2.3. Organisation Mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture.....	40
3.1.2.4. Politique d'équilibre alimentaire mondial.....	40
3.2. Commerce international de la viande de volaille.....	41
3.2.1. Marché international de la viande de volaille.....	41
3.2.1.1. Pays exportateurs.....	44
3.2.1.2. Pays importateurs.....	45
3.2.2. Politiques d'exportation de viande de volaille.....	45
3.2.2.1. Politique des échanges de l'Union européenne.....	45
3.2.3.2. Politique d'échanges de viande de volaille du Brésil.....	47
3.3. Régulation des échanges sur le marché international de viande .....	48
3.3.1. Structures et accords dans le cadre du commerce international.....	48
3.3.1.1. Accords de l'Organisation Mondiale du Commerce.....	48
3.3.1.2. Accords bilatéraux et régionaux.....	49
3.3.1.2.1. Union européenne (UE) et les pays ACP.....	49
3.3.1.2.2. Régulation du commerce de viande au sein de l'UE.....	50
3.3.1.2.3. Régulation au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine.....	50
3.3.2. Conséquences de la régulation du marché international.....	50
3.4. Afrique subsaharienne et échanges mondiaux de viande de volaille.....	51
3.4.1. Production.....	51
3.4.2. Exportations.....	51
3.4.3. Importations.....	52
3.4.4. Conséquences économiques et sociales.....	52
DEUXIEME PARTIE.....	55
IMPACT DES IMPORTATIONS DE VIANDE DE VOLAILLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE AVICOLE IVOIRIENNE.....	55
CHAPITRE 1. METHODE DE RECHERCHE.....	56
1.1. Objectifs de l'étude.....	56
1.1.1. Objectif général.....	56
1.1.2. Objectifs spécifiques.....	56
1.2. Cadre de l'étude.....	56
1.2.1 Période d'étude.....	57
1.2.2. Sous-filière des importations extra-ouest-africaines de volaille.....	57
1.2.3. Sous-filière des productions locales de viande de volaille.....	57
1.2.3.1. Producteurs de poussins d'un jour.....	58
1.2.3.2. Producteurs d'aliments.....	58
1.2.3.3. Aviculteurs.....	59

1.2.4. Zone de l'enquête.....	59
1.3. Organisation de l'étude.....	60
1.3.1. Support de l'enquête.....	60
1.3.1.1. Cibles de l'enquête.....	60
1.3.1.2. Echantillonnage.....	61
1.3.1.2.1. Importateurs de viandes de volaille.....	61
1.3.1.2.2. Producteurs de poussin d'un jour.....	61
1.3.1.2.3. Producteurs d'aliments.....	61
1.3.1.2.4. Eleveurs.....	62
1.3.1.3. Questionnaire d'enquête.....	62
1.3.1.3.1. Fiches d'enquête «importateur».....	62
1.3.1.3.2. Fiches d'enquête pour la sous-filière production locale.....	62
1.3.2. Démarche de l'enquête.....	63
1.3.2.1. Enquête documentaire.....	63
1.3.2.2. Enquête exploratoire.....	64
1.3.2.3. Enquête par questionnaire.....	64
1.3.2.4. Données collectées.....	64
1.3.2.5. Méthode d'analyse.....	65
CHAPITRE 2. PRESENTATION DES RESULTATS.....	66
2.1. Environnement et évolution des importations de viande de volaille.....	66
2.1.1. Entreprises importatrices.....	66
2.1.2. Evolution des importations.....	66
2.1.2.1. Tendance et saisonnalité.....	66
2.1.2.2. Prix des produits importés.....	67
2.1.3. Poids des importations dans l'économie ivoirienne.....	68
2.1.4. Emplois générés par les importations de viandes de volaille...	69
2.1.5. Distribution et commercialisation.....	69
2.2. Producteurs de poussins d'un jour.....	71
2.2.1. Accouveurs.....	71
2.2.2. Production et commercialisation.....	73
2.2.2.1. Production.....	73
2.2.2.2. Commercialisation.....	74
2.2.2.3. Délai de liquidation des poussins.....	75
2.3. Producteurs d'aliments.....	76
2.3.1. Producteurs.....	76
2.3.2. Production et commercialisation.....	77
2.3.2.1. Production.....	77
2.3.2.2. Commercialisation.....	77

2.3.2.3. Délai de liquidation des aliments de volaille.....	78
2.4. Producteurs de viande de volaille.....	79
2.4.1. Eleveurs.....	79
2.4.2. Evolution de la production de viande de volaille.....	81
2.4.3. Evolution de l'activité.....	82
2.4.4. Poids économique et social.....	83
2.4.5. Distribution et commercialisation.....	85
2.4.5.1. Présentation des produits .....	85
2.4.5.2. Clientèle.....	86
2.4.5.3. Délai de liquidation des poulets.....	87
2.4.5.4. Destination des produits avicoles .....	89
CHAPITRE 3. DISCUSSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	90
3.1. Discussions des résultats.....	90
3.1.1. Interactions entre la filière avicole domestique et la filière internationale .....	90
3.1.2. Evolution comparée des deux sous-filières.....	92
3.1.3. Impact social et économique.....	93
3.1.3.1. Freinage de la modernisation et des productivités de l'aviculture Ivoirienne.....	93
3.1.3.2. Baisse des revenus des populations citadines et rurales.....	94
3.1.3.3. Augmentation du taux de chômage en Côte d'Ivoire.....	94
3.1.3.4. Désorganisation de la filière.....	94
3.1.4. Avantages de la promotion de productions avicoles locales.....	94
3.1.4.1. Sécurité et souveraineté alimentaire et la lutte contre la pauvreté.....	94
3.1.4.2. Avantages du développement de la filière avicole locale.....	96
3.2. Recommandations.....	96
3.2.1. Prélèvement compensatoire et approvisionnement en viande de volaille.	97
3.2.2. Recommandations à l'endroit de l'Etat.....	98
3.2.3. Recommandations à l'endroit des organisations professionnelles.....	100
CONCLUSION.....	102
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	105



## RESUME

Il y'a 30 ans, l'Afrique dépendait moins des importations de produits alimentaires. Aujourd'hui, sous l'effet de l'urbanisation croissante, de l'acuité de la pauvreté en milieu urbain et surtout de la mondialisation, les pays africains ont ouvert leurs marchés aux produits américains, européens et asiatiques afin d'assurer l'autosuffisance alimentaire de leurs populations. Ainsi, comme la plupart des pays de l'Afrique de l'ouest, la Côte d'Ivoire a massivement approvisionné son marché de la viande de volaille à partir des importations extra-ouest-africaines.

Une étude sur l'impact social et économique de ces importations a été menée auprès des acteurs de la filière avicole ivoirienne. Cette étude a révélé l'influence négative des importations sur la production domestique, le niveau de développement de l'aviculture, le revenu des éleveurs et la rentabilité de toute la filière avicole. Elle a également montré que la garantie de commercialisation des produits avicoles est un facteur déterminant pour la production ivoirienne de même que le délai de liquidation des produits. Le prix est l'élément principal de la consommation de viande et toute action du gouvernement à travers les prix des produits avicoles, modifie significativement les productions et le nombre des acteurs de l'aviculture. Des recommandations ont été faites pour non seulement assurer la relance de l'aviculture ivoirienne mais aussi soutenir durablement le développement de la filière domestique.

## INTRODUCTION

La production de matières premières agricoles est une activité mondiale. Au Nord comme au Sud, des pays y ont émergé comme dans le café et la viande au Brésil, le cacao en Côte d'Ivoire, le blé aux Etats-Unis, le riz en Thaïlande. Pour chacune de ces prouesses, les Etats en ont fait une base de développement régional, à l'origine de la baisse de la pauvreté, l'autosuffisance alimentaire, la sécurité alimentaire et le développement social et économique. L'agriculture occupe deux-tiers de la population africaine (**Mamaty, 2002**). En Afrique de l'ouest, l'agriculture demeure toujours la base possible de développement car elle est l'élément central de l'économie, contribue pour 30% au Produit Régional Brut (PRB) (**Renard et al., 2004**), assure 30 à 50% du Produit Intérieur Brut (PIB) de la plupart des pays et représente la plus grande source de revenus et de moyens d'existence pour 70 à 80% de la population (**Toulmin et Gueye, 2003**).

Pourtant, depuis une décennie, le processus de développement national amorcé au niveau local, est ébranlé par une mondialisation dont les seuls bénéficiaires sont les pays déjà développés (**Christian aid, 2004**). Les pays ouest-africains à l'image de tous ceux du sud, pour qui l'agriculture reste la première ressource, connaissent des problèmes socio-économiques liés à la mondialisation du marché. Une mondialisation qui a engendré l'augmentation des coûts des intrants agricoles et la mévente des produits agricoles autant sur le marché national qu'international. Cet état de fait n'a pas laissé indifférent les organismes nationaux et internationaux. Ainsi, l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) a soutenu plusieurs études de cas dont 14 en 2000 et 23 en 2003, portant sur l'impact des importations de produits alimentaires sur le développement des filières dans les pays en voie de développement (**AAI, 2005**). Parmi les produits agricoles, figurent les viandes. Dénrée alimentaire hautement importante pour l'organisme vivant, la viande est l'aliment le plus répandu dans le monde quelles que soient les habitudes alimentaires. Ainsi, il est devenu urgent de trouver des moyens d'accélérer la productivité et la production du bétail en Afrique tropicale, non seulement pour qu'elles aillent de pair avec la croissance de la population mais aussi qu'elles créent des excédents qui puissent être mis sur le marché (**Hans, 1984**).

Par ailleurs, la production animale est à l'origine du développement agricole, social et économique de bien de régions en Afrique. Partout, où elle a été développée, il a été possible d'observer un net accroissement de productivité céréalière alimentaire

et des industries de service et de biens de consommation (**Brumby, 1984**). Cela est tout à fait le cas en Côte d'Ivoire qui est le lieu de cette étude. En effet, la prise en compte de l'élevage en tant que secteur d'action de développement, a mis en valeur de nombreuses régions du nord pour lesquelles, l'élevage est l'activité principale, source de revenus et de bien-être (**BDPA, 2002**). Aussi, bien que pratiqué en activité secondaire, l'élevage en Côte d'Ivoire constitue un ensemble économique. Il contribue pour 4,5% au PIB agricole et pour environ 2% au PIB national (**Kouassi, 1997**). Tout particulièrement dans l'aviculture, les différentes politiques de développement depuis l'indépendance, ont contribué à la création d'une filière moderne avec plus de 10000 emplois. Ce développement a permis une augmentation de 370% de la production de viande de volaille ainsi qu'un chiffre d'affaires estimé à 34 milliards de Francs CFA (**Touré et N'guetta, 2000**).

Malgré les performances enregistrées, l'Etat de Côte d'Ivoire a concédé des importations de viande de volaille dans le seul but de palier le déficit par rapport aux besoins nationaux. Malheureusement, loin d'être une solution idoine, les importations de viandes surtout lorsqu'elles sont extra-ouest-africaines, couplées à la vague de mondialisation, freinent l'élan de développement (**M'bari, 2000**). Elles constituent une contrainte majeure au développement de l'aviculture en Côte d'Ivoire. Selon les acteurs de la filière, son impact s'est accentué au cours de ces cinq dernières années avec des quantités importées très élevées. En 2003, cette viande a occupé la dix-septième place des produits de base importés devant toutes les autres viandes alors qu'elle n'avait jamais franchi auparavant le rang de 36<sup>e</sup> et était la dernière des viandes congelées importées (**FAO, 2004 a**). La situation ainsi décrite requiert d'évaluer l'impact social et économique des importations de volaille sur le développement de la filière avicole en Côte d'Ivoire.

Cette étude comporte deux parties. La première est consacrée à la situation de l'aviculture ivoirienne et à celle du marché national et international de viande de volaille. Une deuxième partie est consacrée à l'analyse de l'impact des importations sur le développement de la filière avicole ivoirienne afin d'aboutir à des recommandations dont la mise en œuvre contribuera à permettre la relance de la filière locale.

**PREMIERE PARTIE**

**FILIERE AVICOLE EN CÔTE D'IVOIRE**

**ET MARCHÉ DE LA VIANDE DE**

**VOLAILLE**

# **CHAPITRE 1. LA FILIERE AVICOLE IVOIRIENNE**

## **1.1. Développement de l'aviculture en Côte d'Ivoire**

### **1.1.1. Historique**

L'élevage en Côte d'Ivoire a connu deux grandes périodes. La première période court d'avant l'indépendance jusqu'en 1970, où l'agriculture ivoirienne était fortement dominée par les cultures d'exportation dont le binôme café-cacao. L'élevage était relégué au dernier plan et les approvisionnements en viandes se faisaient essentiellement à partir des pays sahéliens.

Une autre période a débuté dans les années 70. En 1972, face aux offres sahéliennes quasi-inexistantes du fait de la longue sécheresse, le gouvernement ivoirien sentit la nécessité d'asseoir et de promouvoir une politique d'élevage qui lui permette de se mettre à l'abri des aléas climatiques. Ainsi, alors que le pays n'avait pas une vocation pastorale, il s'est très vite empressé de se doter d'un système d'élevage productif et rassurant. Différentes régions du pays ont été délimitées : le Nord et le Centre pour l'élevage des grands et petits ruminants et le Sud pour l'élevage de porc et de poulet ou encore élevage des animaux à cycle court (**MINAGRA, 1999**). La volonté de l'Etat s'est matérialisée par de nombreux investissements (plus de 140 milliards en 25 ans) pour la création de projets et structures dont la Société de Développement des Productions Animales (SODEPRA) en 1972 et la Société Ivoirienne de Productions Animales (SIPRA) en 1976. Aussi, de nombreux projets tels que le Programme National de Sélection Ovine (PNSO) et le Projet de Développement des Elevages à Cycle Court (PE2C) ont vu le jour en 1977. Toutefois, le PE2C a fait l'objet d'un intérêt particulier car il devait pourvoir suffisamment le pays en protéines animales. Pendant les années 90, à la suite de la reprise économique, plusieurs autres projets ont été initiés et complètent les premiers afin de renforcer l'autosuffisance et aussi réduire les pertes de devises dues aux importations de viandes.

### **1.1.2. Politique de développement de l'aviculture**

De l'autoconsommation à la production commerciale, l'aviculture ivoirienne a connu de nombreuses mutations. En moins de 20 ans, elle est passée d'une production entièrement traditionnelle à une production moderne de plus en plus importante. La création de l'activité avicole moderne est marquée par trois dates (**M'bari, 2000**).

En 1938, furent mises en place la première ferme avicole moderne publique à Bingerville et la toute première couveuse à pétrole. En 1954, André BEY créa sa ferme et par la suite plusieurs tentatives privées se sont soldées par des échecs. C'est ainsi que, sur mission conjointe du Ministère de la Production Animale et celui de l'Economie et Finances, naquit en 1973 la proposition de mise en place d'une filière avicole productive de type industriel. Le projet PE2C qui en résulte constitue la base de développement de l'aviculture moderne ivoirienne. A cette époque, les intrants alimentaires et médicamenteux, poussins d'un jour et encadrement technique étaient offerts gratuitement ou en partie par les deux structures étatiques à savoir la SODEPRA et la SIPRA. L'élevage ivoirien, en particulier l'aviculture grandissait et se modernisait rapidement.

Une deuxième politique de développement de l'aviculture a vu le jour avec l'avènement du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) et surtout du libéralisme avec le slogan majeur «moins d'Etat, mieux d'Etat». Il s'agit de l'ère des privatisations. La SODEPRA fut fermée en 1994 et la SIPRA cédée totalement au privé. Le Ministère en charge de la production animale commença désormais à accompagner les éleveurs et tous les agents du secteur. Pourtant cette politique n'a pas eu que des effets négatifs. A partir de cette période, la filière avicole devient un secteur économique bien constitué et pourvoyeur d'emplois. En effet, plusieurs organisations professionnelles privées se sont mises en place pour assurer l'approvisionnement, l'encadrement technique, la production et la vente des produits du secteur avicole. Aujourd'hui, avec l'appui institutionnel de l'Etat et l'abnégation des acteurs de la filière, le secteur avicole détient la palme de la meilleure organisation professionnelle agricole (OPA) en élevage en Côte d'Ivoire.

### **1.1.3. Production nationale de viande de volaille**

La Côte d'Ivoire n'a pas de grandes productions de viandes. La plus grande partie de sa consommation a toujours été le fait d'importations d'origines diverses qui sont extra- et intra-ouest-africaines. La première production de viande en Côte d'Ivoire est la viande de volaille tout principalement la viande de poulet. Sa part dans la production nationale est importante et constamment supérieure à celle des autres viandes. Celle-ci a correspondu à 43% en 1960, 37% en 1980, 38% en 1990 puis 41% en 1997 (tableau I). Cependant, deux formes de production coexistent à savoir les productions traditionnelle et moderne.

**Tableau I. Production de viande en Côte d'Ivoire**

<b>Viandes</b>	<b>1960</b>	<b>%</b>	<b>1980</b>	<b>%</b>	<b>1990</b>	<b>%</b>	<b>1997</b>	<b>%</b>
Volaille	5000	43	13240	37	18850	38	23430	41,5
Bovin	3000	26,6	12100	34	17664	36	21370	38
Porc	1200	10	5930	16,6	7250	14,6	4990	8,8
Ovin-Caprin	2500	2,4	4430	12,4	5620	11,4	6660	11,7
<b>Totale</b>	<b>11700</b>	<b>100</b>	<b>35700</b>	<b>100</b>	<b>49384</b>	<b>100</b>	<b>56450</b>	<b>100</b>

NB : Quantités en Tonne-Equivalent-Carcasse (tec) et part en %

Source : **DCGTx (1994), MINAGRA (1999)**

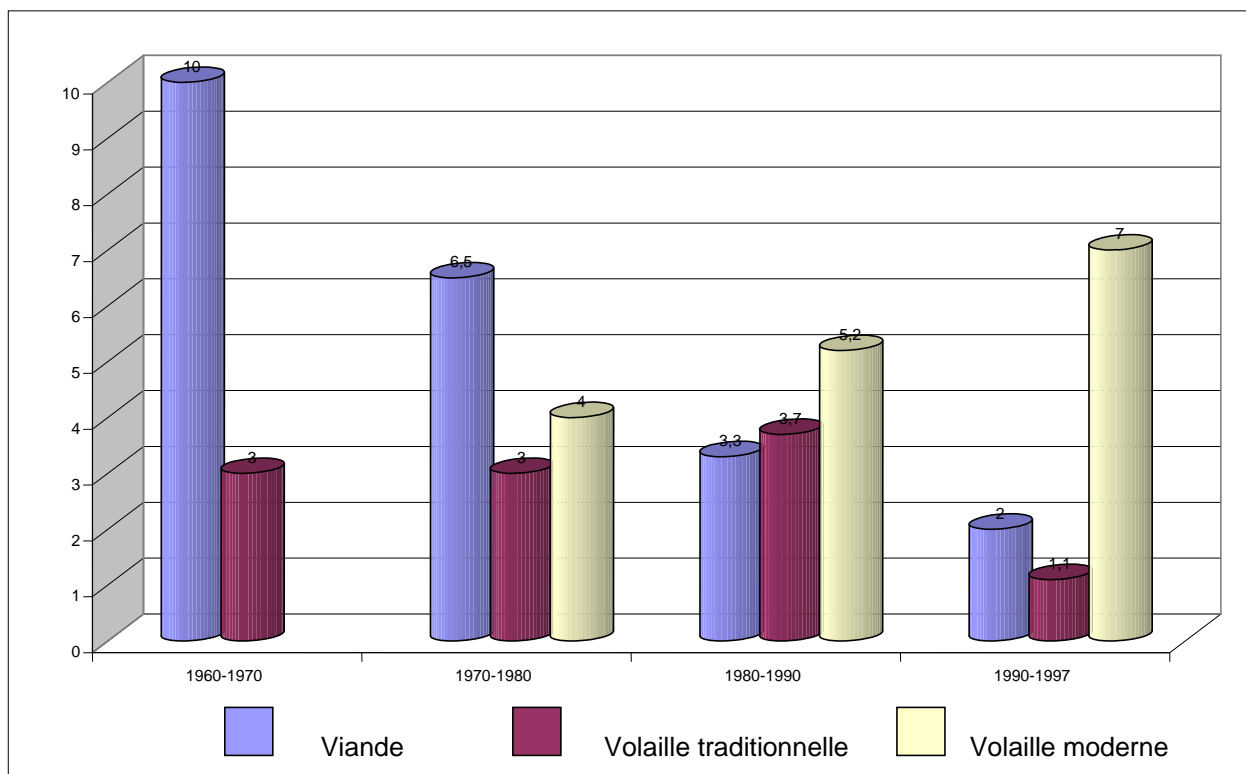
### **1.1.3.1. Production traditionnelle**

En 1960, la production traditionnelle de viande de volaille constituait la seule source d'approvisionnement local. Elle est pratiquée dans toutes les régions du pays, dans et autour des villages, à la fois pour l'autoconsommation mais également pour l'activité d'appoint et pour la commercialisation.

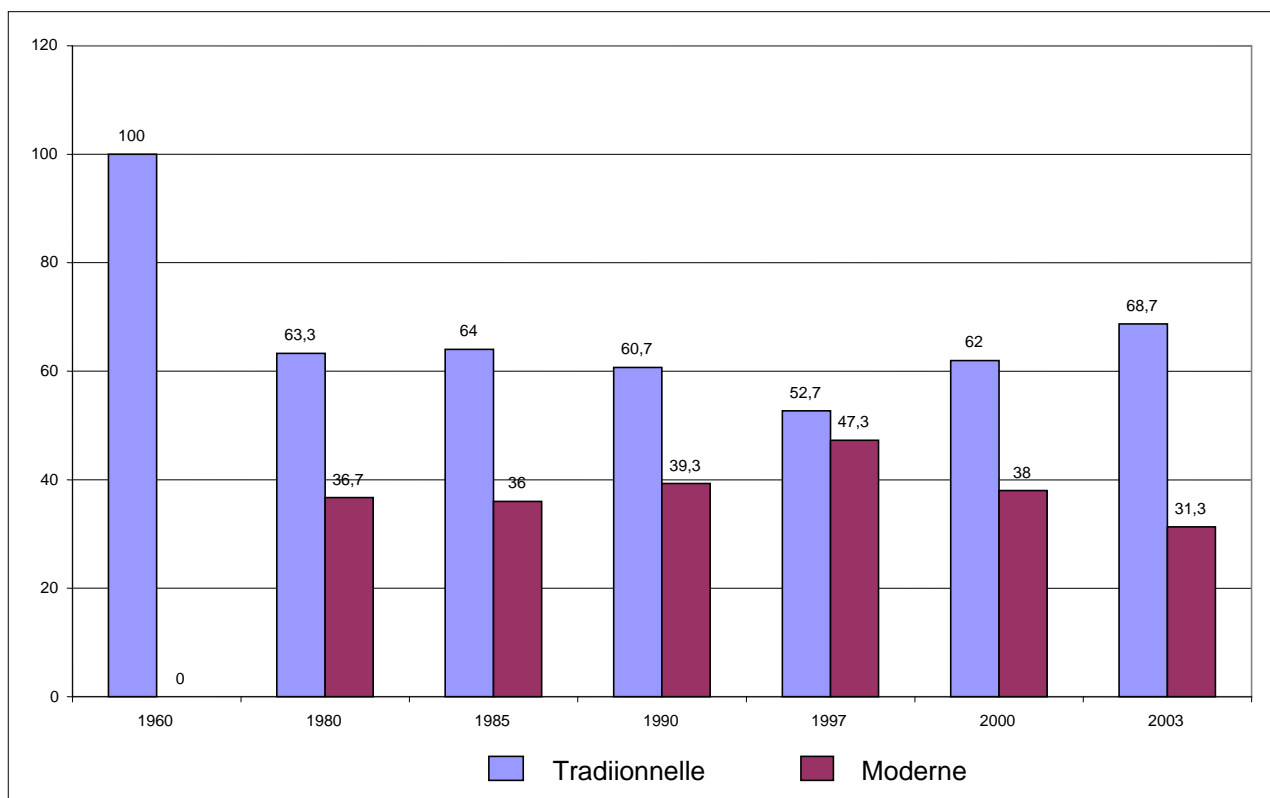
Malheureusement, cette production offre peu de possibilités pour assurer totalement les besoins sans cesse croissants de la population nationale. En 1980 et 1997, pour des effectifs respectifs de 13,6 millions et 20,1 millions de têtes, les quantités de viandes obtenues sont respectivement 8,4 et 12,4 millions de kilogrammes de viande, soit en moyenne, un rendement carcasse de 62%. Ainsi, ce faible rendement est à l'origine de la croissance bien que positive mais régressive de la production traditionnelle (figure 1). Les croissances moyennes annuelles observées sont de 3% entre 1960 et 1980, 3,7% jusqu'en 1990 et 1,1% de 1990 à 1997. Alors que la production moderne triplait en moins de 30 années, celle traditionnelle n'a pu atteindre de telles performances en 37 années. La production traditionnelle est passée de 5000 tonnes-equivalent-carcasse (tec) en 1960 pour une population de 3,1 millions à 12360 tec en 1997 pour 15 millions d'habitants (tableau II).

Toutefois, les poulets traditionnels communément appelés «poulets bicyclettes» sont rustiques et leur production n'engendre pas de coûts élevés, d'où la persistance de cette aviculture traditionnelle à encore plus de 50% dans la production nationale de viande de volaille. Aussi, sur un plan social et économique, l'aviculture traditionnelle constitue un cadre d'apprentissage et d'insertion économique en milieu rural car elle occupe les jeunes et aussi des personnes du 3<sup>e</sup> âge. De plus, sa contribution dans la production nationale reste toujours élevée et offre des possibilités financières à la population rurale. Cependant, de 100% en 1960, la part de l'aviculture traditionnelle dans l'approvisionnement national de viande de

volaille a considérablement baissé. Cette part est passée de 63% à 60% puis 52% respectivement en 1980, 1990 et 1997 (figure 2).



**Figure 3.** Croissance annuelle moyenne comparée de la production de viande en Côte d'Ivoire (en %)



**Figure 4.** Part de la production de volaille traditionnelle et moderne (en %)



### 1.1.3.2. Production moderne

La production moderne de volaille en Côte d'Ivoire est une activité récente qui fait suite à la politique de mise en place de petites exploitations avicoles dans les années 60. Les performances de l'aviculture moderne se sont exprimées significativement. En effet, d'une quantité produite nulle en 1960, la production a atteint 4870 tonnes en 1980, soit une augmentation de 480% en 20 ans. Cette croissance a été le résultat de politiques de développement dont le principal acteur est l'Etat. De 1975 à 1982, le Ministère de la Production Animale (MPA) a multiplié des actions dans l'aviculture avec la distribution de médicaments et d'intrants alimentaires et tout particulièrement la création de la SIPRA. Ceci a permis en 1980, de contribuer pour 37% de la production totale de viande de volaille contre 0% en 1960 (tableau I). Depuis lors, l'aviculture moderne ne cesse d'accroître sa part dont 47% en 1997 et se spécialise de plus en plus. Ainsi, trente années après l'idée de créer une filière avicole de type industriel, l'aviculture moderne ivoirienne est à même de rivaliser avec des filières occidentales. Elle englobe toutes les structures en amont et en aval, indispensables à une filière moderne. Les usines de fabrication d'aliments, les couvoirs de grande capacité, les circuits de commercialisation, les importateurs-grossistes de médicaments vétérinaires, les abattoirs modernes, les unités de conditionnement, tous existent et possèdent d'importantes capacités de production.

**Tableau II.** Production de viande de volaille traditionnelle et moderne (en tec)

<b>Production</b>	<b>1960</b>	<b>1970</b>	<b>1980</b>	<b>1990</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>
Traditionnelle	5000	6500	8370	11450	12360	14169
Moderne	0	3500	4870	7400	11070	9831
<b>Totale</b>	<b>5000</b>	<b>10000</b>	<b>13240</b>	<b>18850</b>	<b>23430</b>	<b>24000</b>

Source : DPE (2005), IPRAVI (2004)

### 1.1.3.3. Zones de production

L'aviculture est tout d'abord un secteur secondaire dans les revenus de la grande majorité des exploitants ivoiriens. Elle intéresse toutes les populations rurales et périurbaines de la Côte d'Ivoire et en particulier celles qui résident dans les régions de savane et de forêt. En 1999, le recensement organisé par l'Union des Aviculteurs de Côte d'Ivoire (UACI), a permis de compter 1460 aviculteurs dans les quinze zones de cette association. Ces zones correspondent aux différents départements du territoire national à l'exception du département d'Abidjan qui est fractionné en cinq zones sur la base d'au moins deux fermes modernes et d'un cheptel minimum de 100000 sujets pour une zone. Plus de 32% des exploitations sont localisées dans le département d'Abidjan, ensuite viennent Bouaké (17%), Gagnoa (9,6%) et Bassam

(7%) (tableau III). Les plus petites zones avec 60 exploitations, soit 4%, sont Dabou, Adzopé/Agboville et San pedro.

**Tableau III.** Bilan de recensement des aviculteurs au 31-12-99

<b>Zones</b>	<b>Total recensé</b>	<b>%</b>	<b>Membres UACI</b>	<b>% UACI/ recensés</b>
ABOBO BAOULE*	60	4	39	65
ANYAMA*	100	7	60	60
BASSAM/ABOISSO	100	7	70	60
BINGERVILLE*	150	10,3	90	60
DABOU	60	4	50	83
PK17*	90	6	80	89
PORT-BOUET*	80	5,5	45	56,2
ADZOPE/AGBOVILLE	60	4	30	50
AGNIBILEKRO	70	5	60	85,7
BOUAKE	250	17	70	28
DALOA	90	6	80	89
GAGNOA	140	9,6	93	66,4
MAN/DANANE	70	5	45	64,3
SAN-PEDRO	60	4	35	58
YAMOOUSSOUKRO	80	5,5	30	37,5
<b>Totaux</b>	<b>1460</b>	<b>100</b>	<b>877</b>	<b>60</b>

\* Zones faisant partie du département d'Abidjan

Source : **IPRAVI (2000)**

#### **1.1.3.4. Evolution comparée de la production nationale de viande**

De tout temps, la production de viande en Côte d'Ivoire est restée en deçà des besoins nationaux. Par ailleurs, de l'évolution comparée de cette production ressort deux informations. Premièrement, une insuffisance quantitative des productions avec comme causes majeures, les faibles rendement-carcasses obtenus et deuxièmement une insuffisance des politiques de développement. Pendant les années 60, la croissance annuelle des productions animales est restée autour de 10%. Elle s'est dégradée entre 1970 et 1975 (4%) pour se stabiliser à 9% de 1975 à 1980 (figure 1). En effet, ces années correspondent aux différentes politiques de développement de l'élevage mises en place. La production de viande de volaille, largement en tête dans cette performance avec 43% de la production totale en 1960 et 47% en 1997, est le fer de lance. Ses croissances, 10%, 7% et 13%, sont

largement supérieures à celles des autres viandes c'est-à-dire 10%, 4% et 9%. Par ailleurs, si les différentes performances observées sont le fait immédiat des différentes politiques de l'époque, les productions qui ont suivi font état d'une insuffisance dans la durabilité de ces politiques et cela à l'image des pays de l'Afrique Subsaharienne (**CIPEA, 1993**).

Depuis 1980, la croissance annuelle de la production de viande n'a pas excédé 4%. En outre, ce pourcentage maximal a été obtenu de 1981 à 1990, puis elle s'est effondrée pour atteindre environ 2,5% pendant les années 90. Par ailleurs, à l'instar de ce déclin dans la production globale de viande, la production de viande de volaille a connu des croissances faibles jusqu'à 2% entre 1986 et 1989 seulement 15 ans après le début de sa modernisation. Les écarts et l'évolution observés dans cette production font entrevoir un système d'élevage fragile. Toutefois, la production avicole connaît de grandes croissances car à la fin des années 90 sa croissance a repris et a atteint 6,5%. D'après **Kacou (1996)**, cette renaissance a été la conséquence du prélèvement compensatoire appliqué par l'Etat aux importations de viandes en Côte d'Ivoire pour protéger le secteur des productions de viandes.

## **1.2. Organisation de la filière avicole ivoirienne**

### **1.2.1. Organisation de la filière**

La filière avicole est née à partir de 1972 par la volonté de l'Etat qui lui a accordé toutes les moyens techniques et financiers. Depuis cette époque, son organisation a tourné autour de structures publiques. A partir de 1988, la filière avicole s'est réorganisée à travers différentes structures privées et étatiques qui lui assurent l'encadrement, la formation et la recherche.

Au niveau de l'Etat, il n'existe plus, depuis la fin de la SODEPRA, d'appui technique aux aviculteurs et l'Etat ne dispose plus de ferme avicole en appui à la production de viande de volaille. A l'heure actuelle, seul le PE2C est encore en cours mais l'Etat n'y assure que l'organisation institutionnelle de la filière. Son apport dans le secteur avicole reste donc théoriquement dans la formation et la recherche alors que d'autres secteurs d'élevage tel que celui des ruminants continuent de bénéficier de son appui technique et financier (**Attié, 2003**).

### **1.2.2. Structures de formation**

La formation des agents du secteur de l'élevage ivoirien est assurée à différents niveaux par des structures locales et étrangères. Les docteurs vétérinaires sont tous formés à l'étranger dans des écoles vétérinaires alors que les ingénieurs zootechniciens le sont sur place à l'Institut Polytechnique Houphouët Boigny (INPHB) de Yamoussoukro. Des agents d'exécution sont formés à l'école d'élevage, au centre d'élevage et au Laboratoire de Pathologie Animale (LPA) de Bingerville. Ils y reçoivent des formations d'éleveurs et de techniciens avicoles. Ces structures, avec une capacité de 100 participants, offrent des sessions de formation en aviculture de durée maximale de trois mois.

En plus de ces établissements publics, de nombreuses sessions de formation en aviculture ont été initiées par l'UACI et des cabinets privés de formation. Ces formations ont été financées par le Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (FDFP), des organisations non gouvernementales (ONG) et des fonds extérieurs dont ceux de l'Union Européenne et d'Israël.

### **1.2.3. Structures d'encadrement des élevages**

#### **1.2.3.1. Structure d'encadrement public**

Le domaine de l'élevage a bénéficié d'une structure d'encadrement qui était représentée par la SODEPRA. Son intervention dans le domaine avicole concernait les élevages indépendants non intégrés dans une structure d'encadrement privé. Elle fournissait à ces aviculteurs intrants et équipements et assurait aussi le suivi technique. Aussi, par l'intervention des encadreurs qu'elle formait, la SODEPRA suivait l'application des techniques améliorées, des programmes de prophylaxie sanitaire. Toutefois, depuis sa dissolution en 1994, elle a été remplacée dans sa mission par l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER). Malheureusement cette dernière n'a pas su continuer la mission en ce qui concerne l'aviculture et a abandonné la charge aux structures d'encadrement privé (**IPRAVI, 2004**).

#### **1.2.3.2. Structures privées d'encadrement**

Le suivi technique des exploitations avicoles par les structures privées relève aussi bien des firmes industrielles produisant les poussins et aliments que des grossistes importateurs de produits vétérinaires et des vétérinaires cliniciens installés en clientèle privée. L'intervention de ces différents acteurs dans la filière se présente

sous deux principales formes qui sont l'encadrement libre et l'encadrement contractuel.

#### **1.2.3.2.1. Encadrement libre**

L'encadrement libre se fait par des provendiers et par les distributeurs de produits vétérinaires. En effet, chaque structure de production d'aliments possède une équipe d'encadrement technique, qui est chargée de suivre ses clients. L'encadrement libre découle du souci de management et de fidélisation de la clientèle et il diffère d'un provendier à un autre. Parmi les entreprises de productions d'aliments (provenderies), seulement deux ont embauché des vétérinaires, la SIPRA depuis 1994 et le domaine Foani de 2001 à 2004. Aussi, dans le but de la promotion de leurs produits, les vétérinaires grossistes-répartiteurs ou représentants de firmes pharmaceutiques jouent un rôle de conseiller auprès de certains élevages qu'ils encadrent bénévolement.

#### **1.2.3.2.2. Encadrement contractuel**

L'encadrement contractuel a été initié par les vétérinaires cliniciens installés en clientèle privée. Ainsi, il est établi entre l'encadreur et l'éleveur un contrat de suivi technique de l'élevage en contrepartie d'une rémunération qui varie entre 120000 F et 180000 F CFA (M'bari, 2000). Avant 2002, 13 vétérinaires étaient recensés sur toute l'étendue du territoire avec seulement cinq dans la région d'Abidjan.

### **1.2.4. Structures organisationnelles**

#### **1.2.4.1. Au niveau de l'Etat**

Avant 2004, le secteur de l'élevage était géré par des directions centrales au sein du Ministère de l'Agriculture (MINAGRA). En Avril 2004, un Ministère de la Production Animale et des Ressources Halieutiques (MIPARH) a été créé à la faveur de la formation du gouvernement de réconciliation nationale de la Côte d'Ivoire. Bien que la création du MIPARH trouve son historique dans la crise politico-militaire de la Côte d'Ivoire, cette institution constitue un outil de développement très important pour ce pays dont les productions en viandes sont insuffisantes malgré des potentialités importantes. Ainsi en créant ce ministère, l'Etat ivoirien lui a assigné des missions dont les plus déterminantes dans le domaine de l'aviculture sont la réglementation, l'organisation, la promotion du secteur et le contrôle sanitaire. Par ailleurs, le ministère assure ces tâches par diverses directions centrales dont la Direction des Productions d'Elevage (DPE).

Cette direction est l'organe de production de viande de l'Etat mais son rôle est purement organisationnel dans le secteur avicole.

#### **1.2.4.2. Organisations professionnelles et interprofessionnelles**

Les organisations professionnelles et interprofessionnelles constituent l'ossature actuelle du développement de l'aviculture en Côte d'Ivoire. Ces structures d'organisation privée collaborent avec l'Etat par des contrats-plans dans lesquels l'Etat n'assume que son rôle d'organisateur. A ce jour, il existe trois organisations professionnelles et une interprofessionnelle.

##### **1.2.4.2.1. Organisations professionnelles avicoles**

L'ambition de promouvoir des coopératives d'aviculteurs date de plusieurs décennies mais il a fallu attendre 1988 pour constater un réel démarrage suite à l'avènement de la crise économique. Ainsi, jusqu'en 2002, il existait une demi-douzaine de groupements coopératifs dans la région d'Abidjan et deux organisations au plan national à savoir l'Union des Aviculteurs de Côte d'Ivoire (UACI) et les Industriels de l'Aviculture (INTERAVI). Puis s'est ajoutée en juillet 2005 une troisième organisation nationale qui est l'Association des Aviculteurs de Côte d'Ivoire (ANAVICI). Toutes ces structures sont au cœur de la production de produits avicoles. D'où, après l'organisation de la première journée avicole en 1988 par la SODEPRA, elles se sont accordées les soutiens pour organiser la deuxième journée en 1992 puis la troisième en 1997 mais aussi une journée spéciale avicole dans le cadre du Salon de l'Agriculture et des Ressources Animales d'Abidjan (SARA) de 1999 (MINAGRA 2000).

###### **1.2.4.2.1.1. Union des Aviculteurs de Côte d'Ivoire**

L'Union des Aviculteurs de Côte d'Ivoire (UACI) a été créée en 1989 sur une initiative des éleveurs. Elle est la première de toutes les coopératives avicoles nationales et s'est fixée un certain nombre d'objectifs qui sont :

- accroître la production en vue de satisfaire les besoins des consommateurs, tant en qualité qu'en quantité;
- adapter les élevages aux nouvelles techniques et augmenter leur efficacité et leur rentabilité;
- organiser les aviculteurs; et,
- maintenir les prix des produits à un niveau accessible au plus grand nombre de consommateurs.

Par ailleurs, chaque année des missions lui sont confiées par l'Assemblée Générale (AG). Ces missions tournent toujours autour de la défense des intérêts des éleveurs,

de l'étude et de la mise en place de structures adéquates de commercialisation des produits avicoles et enfin de l'information régulière de tous les adhérents afin de faciliter la concertation entre les différents maillons de la filière (M'bari, 2000). Aussi, les actions de l'UACI s'étendent sur toute l'étendue du territoire et elle comptait environ 877 membres en 1999 dans ses quinze zones. Actuellement environ 13% de cet effectif ont cessé leur activité car se ils se trouvent en «zone rebelle» c'est-à-dire la région de Bouaké et de Man/Danané.

#### **1.2.4.2.1.2. Industriels de l'Aviculture**

En même temps que l'UACI voyait le jour, les industriels de la filière avicole se sont aussi organisés pour créer les Industriels de l'Aviculture (INTERAVI). Cette structure comprenait 12 industriels (MINAGRA, 2000). Il s'agit pour l'INTERAVI, parallèlement à l'UACI d'organiser et de défendre les intérêts de ses adhérents tout en poursuivant le même objectif qui est d'accroître la production de viande de volaille en vue de satisfaire les besoins des consommateurs, tant en qualité qu'en quantité.

#### **1.2.4.2.1.3. Association des Aviculteurs de Côte d'Ivoire**

L'Association des Aviculteurs de Côte d'Ivoire (ANAVICI) est une organisation professionnelle toute récente qui a été créée en 2005. Toutefois, elle reste une structure complémentaire de l'UACI car l'objectif final visé est l'accroissement de la production de viande de volaille et le bien-être des acteurs du secteur avicole. Selon son président, les actions de l'ANAVICI porteront sur la commercialisation des produits avicoles, l'application d'une fiscalité appropriée pour la filière, la recherche de financement pour l'extension ou la création des fermes avicoles et une communication poussée et soutenue et de la formation (Le Patriote, 2005).

#### **1.2.4.2.2. Organisation interprofessionnelle**

En ce qui concerne le secteur de l'aviculture, une organisation dénommée Interprofession Avicole Ivoirienne (IPRAVI) a été créée en 1995 sur initiative de trois collègues d'industriels (proviendiers, accoueurs et industriels des œufs) et de deux collègues d'éleveurs (producteurs de volaille de chair et producteurs d'œufs). L'IPRAVI regroupe ainsi l'UACI et l'INTERAVI, toutes les deux à l'origine de sa création. Depuis décembre 1998, l'IPRAVI est la seule interprofession avicole à avoir bénéficié de la reconnaissance de l'Etat. Ce dernier a signé un contrat-plan, Etat/IPRAVI par lequel, il est confié à cette interprofession, la maîtrise et la mise en œuvre du programme de développement avicole.

#### **1.2.4.2.2.1. Organigramme de l'IPRAVI**

L'organigramme de l'IPRAVI comprend une Assemblée Générale qui est administrée par un conseil d'administration (CA) et un bureau exécutif (annexe 1).

#### **1.2.4.2.2.2. Objectifs et moyens d'action de l'IPRAVI**

Les objectifs de l'interprofession avicole ivoirienne sont multiples. Parmi eux, figurent :

- la promotion de la consommation des produits avicoles ;
- la recherche d'une plus grande compétitivité des produits avicoles ivoiriens à travers une maîtrise des coûts de production ;
- la garantie aux opérateurs d'une meilleure rentabilité de leur activité ;
- la mise en place d'un code de déontologie et le suivi de son application ;
- la défense des intérêts des membres ;
- le soutien au financement des activités (caution de solidarité) ;
- la représentation de la filière auprès des instances nationales et internationales.

De plus, tous les agréments d'élevages avicoles sont octroyés par l'IPRAVI dans le cadre du contrat-plan signé avec l'Etat. Enfin, pour atteindre ses objectifs, elle s'est dotée de moyens non des moindres (annexe 1). Elle dispose en effet, d'un secrétariat permanent avec quatre salariés et trois commissions de travail qui sont la commission promotion-marketing, la commission technique et la commission normalisation. Ces dernières soutiennent le bureau exécutif dans sa fonction en participant à la réflexion et à l'exécution des travaux de l'organisation.

#### **1.2.4.3. Producteurs de poussins d'un jour ou accouveurs**

Au nombre de 9 en 2000, les couvoirs en Côte d'Ivoire produisaient entre 10 et 11 millions de poussins qui correspond à 30% de leur capacité globale cumulée (MINAGRA, 2000). Par ailleurs, avec ce nombre d'entreprises et ces productions, le pays occupait la première place en Afrique de l'ouest (tableau IV), la deuxième place étant occupée par le Sénégal qui possède cinq couvoirs (Gueye, 2001). L'activité de ces entreprises locales a permis une croissance régulière de la mise en place des poussins d'un jour jusqu'en 1997 avec 11 millions de poussins avant de régresser. En outre, l'approvisionnement en œufs ou en reproducteurs est diversifié (IPRAVI, 2004). En 1999, seules quatre entreprises possédaient des bandes de reproducteurs et les autres assuraient leurs productions essentiellement à partir d'œufs à couver provenant principalement de la France, du Brésil, de l'Afrique du



sud, d'Israël et des Etats-Unis d'Amérique (USA) (MINAGRA, 1999 et M'bari, 2000).

**Tableau IV.** Évolution de la mise en place de poussin d'un jour (en milliers d'unité)

<b>Pays</b>	<b>1992</b>	<b>1993</b>	<b>1994</b>	<b>1995</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2003</b>
<b>Côte d'Ivoire</b>	<b>7100</b>	<b>7300</b>	<b>7400</b>	<b>9850</b>	<b>10600</b>	<b>11000</b>	<b>10250</b>	<b>9600</b>	<b>7800</b>
poussin chair	5800	6100	6000	7400	8000	8400	8000	7200	5607
poussin ponte	1300	1200	1400	2450	2600	2600	2250	2400	2193
<b>Sénégal</b>	<b>4803</b>	<b>4165</b>	<b>4201</b>	<b>5619</b>	<b>4932</b>	<b>4955</b>	<b>5287</b>	<b>4710</b>	

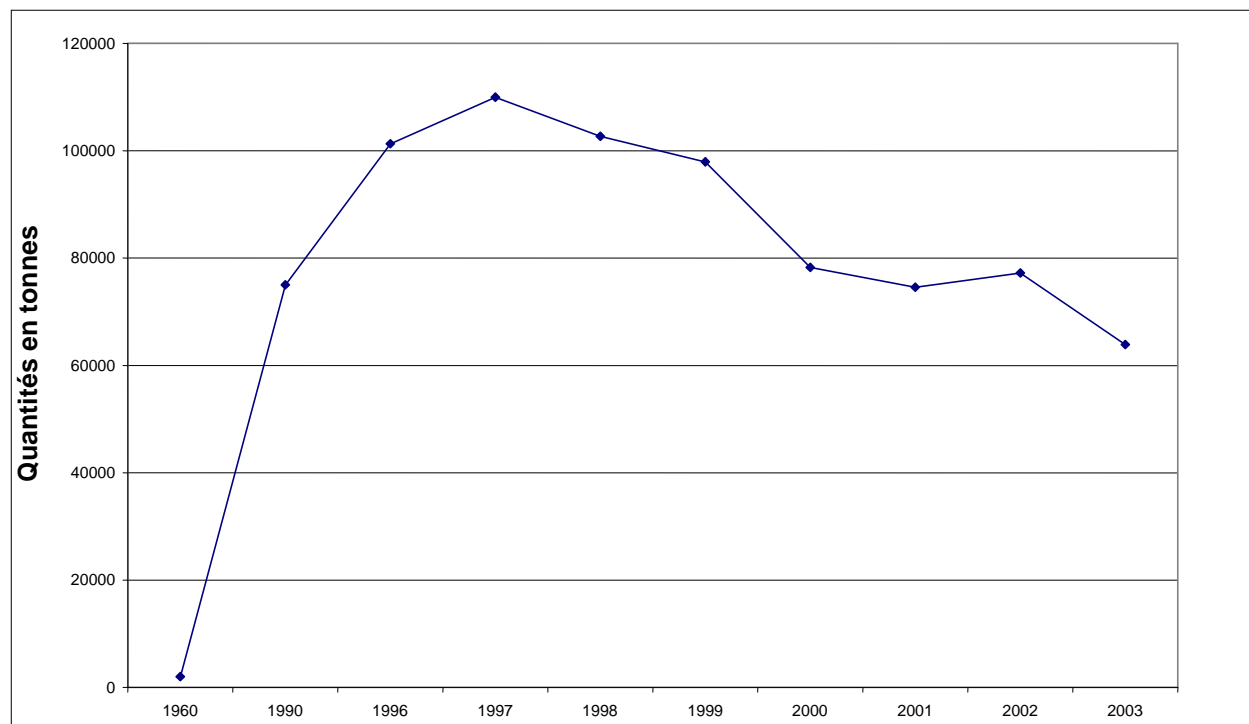
Source : Gueye (2001), IPRAVI (2004)

Les producteurs de poussins d'un jour se répartissent sur le territoire national, notamment dans les zones à forte production avicole dont la région d'Abidjan qui possède 4 couvoirs. Les principaux couvoirs sont : SIPRA, FACI, ALCI, AVYCI, FOANI, QUALIGRAIN (fermé pour cause de guerre depuis 2002), AGREVET, NUTRIGRAIN et la ferme ADAMS. Actuellement seulement cinq couvoirs c'est-à-dire SIPRA, FACI, ALCI, FOANI, AGREVET fonctionnent tandis que les autres ont fermé pour diverses causes dont la guerre et la réduction de la production. De plus, la plupart de ces couvoirs sont détenus par de grandes fermes qui assurent leur approvisionnement en poussins, d'où une autoconsommation d'environ 80% de la production totale. Ces accouveurs font tous partie de l'INTERAVI, au sein de laquelle, ils jouent le rôle de membres actifs. Ceux-ci perçoivent les cotisations de l'IPRAVI qui ensuite reverse 70% à l'UACI et les 30% constituent la quote-part de l'union au budget de l'interprofession.

#### **1.2.4.4. Producteurs d'aliments**

La plupart des provendiers sont aussi des producteurs de poussins d'un jour. En effet, les entreprises accouveuses sont propriétaires des usines de fabrication d'aliments de volaille. Cependant, les entreprises productrices d'aliments volaille les plus importantes sont : SIPRA, FACI, AVICY, FOANI, ferme ADAMS, SAPB. A ces premières s'ajoutent d'autres entreprises telles que QUALIGRAIN, ALCI, COCOSERVICE, NUTRIGRAIN. Ces provenderies produisent 85% du tonnage d'aliment volaille du pays, le reste étant mis au compte des élevages de particuliers qui sont équipés de broyeurs et de mélangeurs (M'bari, 2000). D'après IPRAVI (2004), sur les dix entreprises, sept ont réellement eu de l'importance dans la production à mettre sur le marché pendant ces cinq dernières années. Toutefois, la production totale d'aliments n'a cessé de croître de façon considérable depuis

l'indépendance avant de s'incliner à partir de 1997. En effet, de 2000 tonnes en 1960, la production est passée à 64000 tonnes en 2003 tout en offrant une évolution conique dont le sommet est atteint à 110000 tonnes en 1997 (figure 3).



Source : M'bari (2000), IPRAVI (2004)

**Figure 3.** Evolution de la production d'aliments de volaille

#### 1.2.4.5. Grossistes-importateurs de médicaments vétérinaires

Avant la libéralisation de la profession vétérinaire, au sud du Sahara, les médicaments et produits vétérinaires étaient distribués par l'Etat. Ainsi, au Togo et au Bénin ce sont respectivement la pharmacie GTZ et la PHARNAVET qui assuraient la distribution au nom de l'Etat (Assogba, 2001 et Akoda, 2002). Tout au contraire, depuis le désengagement des Etats de ce secteur, différentes entreprises privées ont vu le jour. En Côte d'Ivoire, le secteur était détenu avant 2002, par sept grossistes-importateurs qui sont PROMAVET, Grande Pharmacie du commerce, Pharmacie des Rails, SN PROVECI, CODIVET, CPV et CAMMAVET. Après 2002, diverses raisons ont conduit à la fermeture de certaines entreprises. C'est le cas de PROMAVET, pour des causes personnelles et CAMMAVET du fait de la guerre car étant située à Bouaké. Le chiffre d'affaires des médicaments vétérinaires en Côte d'Ivoire, estimé par Boisseau et Seck (1999) est de 3,5 milliards de F CFA. Il représente 25% de celui de l'UEMOA et occupe le 2<sup>e</sup> rang après celui du Mali (43%). En 2004, la part de l'aviculture dans ce chiffre d'affaires était estimée à 47,09% dont 30,98% pour les vaccins et 16,09 pour les autres produits tels que les antiparasitaires et anti-infectieux anti-stress (MIPARH, 2005).

### **1.2.5. Autres structures**

Les autres structures sont constituées par les organismes de financement autres que l'Etat et les laboratoires qui concourent à la production en quantité et en qualité de viande de volaille en Côte d'Ivoire.

#### **1.2.5.1. Organismes de financement**

On distingue essentiellement l'Union Européenne, la République Française et l'Etat d'Israël.

##### **1.2.5.1.1. Agence Française de Développement (AFD)**

L'AFD est une ancienne source de financement des activités du secteur avicole en Côte d'Ivoire. Ses actions dans ce secteur ont pris fin depuis 2000. Toutefois, elle finançait le secteur par l'intermédiaire de l'Etat jusqu'en 1998 avant de se tourner directement vers l'IPRAVI et l'UACI. Par ailleurs, ses financements représentaient des crédits pour l'Etat de Côte d'Ivoire.

##### **1.2.5.1.2. Israël**

L'Etat d'Israël a constamment accompagné les activités du secteur notamment sur le plan de la formation. Ainsi, en 2002, des experts zootechniciens et vétérinaires israéliens au nom et au frais de leur pays ont entrepris des formations pour le compte des membres d'IPRAVI.

##### **1.2.5.1.3. Union européenne**

L'Union européenne (UE) est une organisation qui est à l'origine de plusieurs financements dans le secteur avicole ivoirien. Ses structures tels que le Centre de Coopération Technique Agricole (CTA) situé au Pays-bas et l'EU-ACP Business Assistance Scheme (EBAS), ont régulièrement financé des études sur la filière avicole. Toutefois, ces financements qui ont pris fin depuis 2003, ne prenaient en charge que moins de 50% des frais.

#### **1.2.5.2. Laboratoires**

Essentiellement deux laboratoires appartenant au Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole (LANADA), assurent l'appui scientifique et qualitatif dans le secteur avicole. Il s'agit du Laboratoire Central de Nutrition Animale (LACENA) et du Laboratoire de Pathologie Animale (LPA). Le premier a été créé depuis 1975 grâce à la Coopération Technique Allemande (GTZ) et ses missions consistaient en :

- la recherche et la qualification des toxines (aflatoxines, gossypol, etc.) dans la matière première des aliments;
- l'analyse et la détermination des principaux constituants des aliments pour apprécier la qualification et la valeur nutritive ;
- l'expérimentation en alimentation animale des différentes matières premières disponibles et la vulgarisation de leur utilisation ;
- la mise en place d'une législation en matière d'alimentation du bétail et le contrôle de l'aliment.

Toutefois, le rôle du LACENA n'est plus efficace car depuis environ sept ans, il a arrêté les contrôles inopinés organisés au sein des structures productrices d'aliments.

En ce qui concerne le LPA, il regroupe trois laboratoires sur le territoire national dont un au Nord (Korhogo), un au Centre (Bouaké) et un autre au Sud (Bingerville) mais seulement celui du Sud est en fonction actuellement. Les activités du LPA sont la production et le contrôle des vaccins ainsi que le diagnostic des maladies aviaires. Il possède aussi des sections de pathologie et de bactériologie ouvertes au public pour des consultations et des autopsies.

### **1.3. Contraintes majeures au développement de l'aviculture**

En 2004, des contraintes au développement de l'aviculture en Afrique de l'ouest ont été distinguées, par **Syfia International (2004)**, en deux niveaux d'exploitation qui sont l'élevage traditionnel et moderne. En ce qui concerne l'élevage moderne, ce sont spécifiquement le manque de qualification professionnelle, les coûts élevés des intrants, l'accès difficile au crédit, les difficultés d'approvisionnement en énergie, le circuit de commercialisation défaillant, le peu ou l'absence d'appui de l'Etat et les contraintes sanitaires. Aussi, **Ahamet (2004)** a identifié ces contraintes mais également d'autres telles que les contraintes fiscales et climatiques pour ce qui concerne le Sénégal. La coopération française, très présente dans le secteur agricole en Afrique, a identifié une contrainte majeure en la pratique des importations de viandes de volaille (**MINAGRA, 2000**). De même, selon **IPRAVI (2004)**, la principale préoccupation de la filière avicole ivoirienne reste la non compétitivité des produits locaux par rapport aux produits importés. Par ailleurs, ces différentes sources concordantes conduisent à retenir trois types de contraintes majeures au développement de l'aviculture en Afrique de l'ouest à savoir les contraintes liées à la production, celles liées à la commercialisation et les contraintes financières.

### **1.3.1. Contraintes liées à la production**

Les contraintes liées à la production sont à l'origine de la baisse des mises en place des poussins d'un jour et des prix exorbitants des produits avicoles locaux sur le marché. Ces contraintes consistent en des coûts élevés des intrants, au non respect des normes zootechniques, en l'utilisation d'aliments ou matières premières alimentaires impropres à l'expression des vraies performances zootechniques, en l'insuffisance des matières premières de qualité (M'bari, 2000 ; Ahamet, 2004).

Par ailleurs, la fiscalité appliquée à ce secteur contraint très souvent les éleveurs à diminuer leur production. Cette fiscalité pèse énormément sur la production locale, surtout avec l'entrée en vigueur en 2000 du Tarif Extérieur Commun (TEC) au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA). Aujourd'hui à cause du TEC, le différentiel de taxation directement supporté par l'aviculteur sénégalais est de 28% contre seulement 5,5% en France (Diop, 2003). Cette situation renforce davantage l'importation de viande de volaille en Afrique de l'ouest d'autant plus que les contraintes liées à la production influencent aussi la compétitivité des produits avicoles locaux par rapport aux produits avicoles importés sur les plans prix et qualité (Gueye, 2001).

### **1.3.2. Contraintes liées à la commercialisation**

Les contraintes liées à la commercialisation découlent des difficultés déjà rencontrées lors de la production. Ces contraintes font état, de prix au consommateur trop élevé, d'un circuit de commercialisation défaillant et même inexistant et surtout les variations importantes, non maîtrisées par les producteurs, des prix de leurs produits sur le marché. Alors qu'on sait que ces variations ont trois niveaux d'impact : un premier qui touche directement les revenus des consommateurs, un deuxième sur la prise de décision dans la production et un troisième niveau qui est la chaîne d'ajustement dans l'économie (Westlake, 1993). *Ceteris paribus*, toute chose par ailleurs égale, le développement de l'élevage, le niveau des facteurs et produits issus et l'efficacité de la commercialisation doivent constituer un ensemble cohérent (Abbott, 1987).

### **1.3.3. Contraintes financières**

L'incitation à la création de fermes avicoles est l'une des politiques les plus adulées des Etats africains surtout ceux de l'Afrique de l'ouest. Paradoxalement, aucun Etat ne s'est doté d'une ferme avicole publique. Et la question de financement est toujours restée au cœur des débats entre acteurs privés et publics. Alors que, d'autres secteurs tels que les élevages bovins et ovins-caprins ont toujours bénéficié

d'une aide financière de la part de l'Etat. Pourtant, les différentes productions de viande rendent compte d'un taux de croît toujours inférieur à celui de la viande de volaille alors que l'activité avicole requiert un cycle très court mais qui mobilise d'énormes ressources financières. Aussi, la préférence des banques à un financement à long et moyen termes des activités agricoles limite l'accès au crédit par les éleveurs de volaille.

En Côte d'Ivoire, malgré la volonté de l'Etat et les importantes potentialités pour produire suffisamment de viande, des obstacles majeurs ont contraint l'Etat ivoirien à importer de la viande congelée de volaille. Ainsi, dans le chapitre suivant sera traitée la situation des importations de viande de volaille en Côte d'Ivoire.

## **CHAPITRE 2. SITUATION DES IMPORTATIONS DE VIANDE DE VOLAILLE EN CÔTE D'IVOIRE**

### **2.1. Politique d'importation de viande d'origine extra-ouest-africaine**

#### **2.1.1. Production et consommation de viande en Côte d'Ivoire**

La production animale en Afrique de l'ouest est sujette à plusieurs facteurs dont les politiques mises en œuvre, les facteurs climatiques et zoosanitaires, la forte démographie suivie d'une urbanisation vertigineuse de la population et aussi les différentes crises sociales et économiques qui ont cours dans la sous-région. Depuis 1960, la production totale de viande en Côte d'Ivoire n'a excédé 57% des besoins de consommation qu'en 1997. Pourtant, elle a été multipliée par environ 5 (11700 t en 1960 et 56450 en 1997) et connaît une croissance annuelle régulière moyenne de 10% de 1960 à 1970, 6,5% de 1970 à 1980, 3,3% entre 1980 et 1990 puis de 2,3% de 1990 à 2000 (figure 1). Toutefois, cette progression de moins en moins forte contraste avec une demande de plus en plus élevée du fait de la croissance démographique annuelle régulière de 3,7% depuis 1980 et de la croissance urbaine de 7% par an (**Coulibaly, 2003**). En effet, à chaque progression de la population totale doit correspondre une disponibilité alimentaire équivalente, mieux la croissance urbaine rime avec une demande grandissante des aliments (**Toulmin et Guèye, 2003**). En matière de protéines d'origine animale, les différentes demandes annuelles en consommation ivoirienne sont difficilement pourvues par la production nationale. Ainsi, en 1990 la production était estimée à 49384 tonnes pour une population de 12,2 millions d'habitants, soit 4kg de viande/habitant.

#### **2.1.2. Production, consommation et prix de la viande de poulet en Côte d'Ivoire**

La quantification globale de la production de viande de volaille est très difficile à réaliser. Depuis 2000, le MIPARH estime cette production à 24000 tonnes (tec) par an. La production de viande de volaille est le fait des productions traditionnelle et moderne mais la première offre très peu de possibilités d'établissement de statistiques. D'après la Direction des Productions de l'Élevage (DPE), les chiffres donnés pour le circuit traditionnel sont calculés à partir des statistiques des productions avant 1990 auxquelles on applique un taux de croît annuel de 3,7%. Par ailleurs, cette aviculture est sujette aux contraintes sanitaires et ne connaît pas véritablement de problèmes de commercialisation. Ainsi, elle est réalisée sur toute l'année et la vente est organisée sur le marché local le plus proche. En ce qui concerne l'aviculture moderne, sa part dans la production est en constante régression. En effet, après un maximum de 11070 tonnes, obtenu en 1997, l'élan de

croissance de cette production s'est brisé et depuis, une régression d'environ 11% par an de la production s'est installée dans ce secteur d'activité. Parallèlement, la consommation de viande de volaille moderne connaît aussi une régression depuis 1997. Celle-ci est passée de 0,79 kg/habitant/an en 1997 à 0,45 kg/habitant/an en 2003 (tableau V). Toute chose étant par ailleurs relative, car la plupart des ménages s'accommodent avec les poulets de l'aviculture traditionnelle. Ainsi donc, l'aviculture moderne serait plutôt victime d'une accélération de la consommation de viande de poulet d'origine extra-ouest-africaine. En effet, pendant que la consommation de volaille locale diminuait, celle de la volaille importée continuait d'augmenter, passant de 0,24 kg/habitant/an en 1999 à 0,92 kg/habitant/an en 2003.

**Tableau V.** Disponibilité en viande de volaille moderne

Années	Disponibilités (en tec) dont			Consommation (kg/hab./an) dont		
	total	production	congelée	total	production	congelée
1994	7634	7073	561	0,64	0,59	0,05
1995	10673	9479	1194	0,86	0,76	0,1
1996	11545	10197	1348	0,89	0,79	0,1
1997	13036	11070	1966	0,94	0,79	0,15
1998	12210	9831	2379	0,88	0,71	0,17
1999	12015	9240	2775	0,88	0,64	0,24
2000	9939,5	7520	2419,5	0,69	0,5	0,19
2001	11459,5	9263	2196,5	0,73	0,59	0,14
2002	14283	8469	5814	0,87	0,52	0,35
2003	24651,3	7534	17117,3	1,37	0,45	0,92

Source : **IPRAVI (2004)**

Par ailleurs, les prix des produits avicoles sont à l'origine du déséquilibre de la consommation. D'après **IPRAVI (2004)**, le prix du poulet local a longtemps constitué un facteur déterminant dans le choix à la consommation. Les produits importés bénéficiant de subventions de leur pays d'origine, sont nettement moins chers sur les marchés ivoiriens. Le prix CAF (Coût-Assurance-Fret) du kg de poulet importé se situe à 478 Francs CFA en 2003. En ajoutant les frais (300 F CFA) de montant compensatoire appliqué à cette époque, le prix de revient du poulet importé est à 778 F CFA, d'où un prix de vente relativement bas compris entre 1100 et 1200 F CFA/kg de poulet prêt à cuire (pac). Pendant ce temps, le prix de vente au consommateur de poulet de chair vif est de 1180 F CFA et avec un rendement-carcasse de 0,80%, le kilogramme de poulet local pac coûte 1475 F CFA. Il s'agit donc d'une différence d'environ 295 F CFA dont l'effet sur les ménages est énorme et les amène à préférer le poulet importé au détriment du local. De même au



Sénégal, des calculs ont permis de noter une différence de 493 F CFA en 1999 (**Ahamet, 2004**).

Au Cameroun, une étude sur le choix des consommateurs entre le poulet local et importé (**SAILD et ACDIC, 2004**), permet de conclure qu'en Afrique 47% des pauvres, 32% des riches ainsi que 48% des populations intermédiaires préfèrent acheter une même quantité de viande «ailleurs où c'est moins cher» c'est-à-dire quelles que soient la provenance et la qualité. D'où, pour les camerounais et toutes les populations des «pays du Sud», le mode d'ajustement majeur est «Acheter moins cher ailleurs».

### **2.1.3. Substituts en matière de viandes**

Plusieurs études ont porté sur la possibilité de substitution d'une viande par une autre. Ces études montrent que les critères de substitution sont variés et souvent liés au pays. Déjà sur le marché international, la notion de viande n'a pas d'importance selon **Simier (1993)**. Pour lui, on parlera plutôt de marchés mondiaux de produits carnés car, une tonne de viande équivaut rarement à une autre tonne de viande. En effet, le facteur prix est très important car il est à l'origine de la croissance des échanges de telle viande au détriment d'une autre. Par contre, pour **OFIVAL (2003 a)**, une distinction des viandes se fait nettement chez les français et le critère distinctif tient plus au couple Santé/diététique. Ce comportement vis-à-vis de la consommation de viande reste cependant figé et imputable aux seuls citoyens des pays développés (**OCDE et FAO, 2005**). En effet, dans les foyers ouest-africains, les déterminants de la consommation de viande sont économiques et non économiques c'est-à-dire liés à des aspects culinaires, ethniques, temporels (**Mankor, 2001**). Ainsi, la disponibilité d'une viande à un prix favorable au revenu des foyers africains est l'élément central du choix. Quand le revenu du foyer augmente, ce foyer augmente la part de la viande dans l'alimentation (**Abott, 1987**). Quelle que soit la nature de la viande, bœuf, poulet, mouton, porc etc. ou encore quelle que soit l'origine, asiatique, européenne, américaine etc., peu importe à la population africaine pourvu que cette viande soit accessible sur le plan du prix.

Au Cameroun comme partout, où des études de consommation de viande ont été menées, le facteur prix est apparu l'élément central du choix d'une viande par rapport à une autre (**SAILD et ACDIC, 2004**). En Côte d'Ivoire, les similitudes de brusques ajustements des disponibilités en protéines animales dans ce pays en 1974 et en 1987 indiquent que les produits animaux y sont substituables (**Mortimore, 2003**). Ces ajustements traduisent selon **Mortimore**, des facteurs autres que

l'interaction normale de l'offre et de la demande d'une viande donnée et que le facteur important reste le prix de cette viande. La substitution est donc simple en situation de pays pauvre et les viandes sont des biens substituables, de même que la raréfaction de l'une pouvant entraîner la consommation de l'autre.

#### **2.1.4. Causes des importations de viande de volaille en Côte d'Ivoire**

La première importation de viande sous forme d'animaux vifs ou de viande congelée en Côte d'Ivoire date de 1970 avec 2600 tonnes de viande bovine, 190 et 140 tonnes respectivement pour les petits ruminants et la volaille (**Coste et al., 1993 et DCGTx, 1993**). Ainsi, diverses raisons ont motivé les autorités ivoiriennes ou encore les opérateurs de ce secteur. Toutefois, dans le cadre de ce travail, les détails porteront plutôt sur les raisons des différentes quantités importées pendant trois périodes. Ces périodes se distinguent par des événements majeurs qui ont marqué la vie sociale et économique de la Côte d'Ivoire.

##### **2.1.4.1. Période de 1980 à 1989**

En Côte d'Ivoire comme dans la plupart des pays africains soumis aux programmes d'ajustement structurel (PAS), pendant les années 80, seules les deux composantes que sont les politiques budgétaire et monétaire ont été retenues pour le redressement de l'économie (**Daniel, 2001**). Les actions générales à mener étaient donc la diminution des dépenses publiques et la hausse des taux d'intérêt. Ces actions devaient alors être suivies par une réduction de la demande publique et donc des importations et aussi un accroissement de l'épargne et donc une diminution de l'investissement public. Cependant, les résultats obtenus de ces PAS sont diversement appréciés (**Daniel, 2001**). Selon **Griffon (1997)** et **Daviron (1997)**, ces mesures contractionnistes prises dans le cadre de la stabilisation, ont largement pénalisé la production sans que l'objectif prioritaire de retour aux équilibres macroéconomiques n'ait pleinement été atteint.

Pendant qu'on assistait à l'incapacité de l'Etat ivoirien à soutenir les productions à partir de ses structures (SODEPRA, SIPRA), les indicateurs économiques étaient tels que l'urbanisation galopante et l'augmentation du chômage dégradaient, non seulement les revenus mais aussi le panier de la ménagère. L'inflation qui en résultait, rendait vulnérables certaines catégories de la population. A tout cela, il faut ajouter la baisse significative des productions nationales. Ainsi, l'Etat, pour faire face à cette urbanisation galopante et aussi aux problèmes de sécurité alimentaire, a ouvert son marché de viande aux produits congelés. Ces derniers sont

par la suite exagérément augmentés passant de moins de 200 tonnes par an avant 1980 à 7400 tonnes en 1987, soit donc 37 fois la quantité maximale avant 1980.

#### **2.1.4.2. Période de 1990 à 1999**

En 1994, la Côte d'Ivoire et l'ensemble des pays de la zone franc subissent une autre mesure de politique économique à savoir la politique de change (la dévaluation), toujours dans l'objectif de la stabilisation macroéconomique. En fait, l'échec des politiques économiques entreprises pendant les années 80 est à l'origine de l'usage de cette troisième possibilité. Il s'agissait alors d'accroître plutôt les exportations. Ainsi, cette politique a mis en exergue la promotion des cultures ou produits exportables. Pendant ce temps, les productions nationales de produits de base, qui devraient permettre de mieux atteindre l'autosuffisance par secteur agricole, sont restées en marge et les privatisations qui ont suivi ont été plus déterminantes uniquement pour certaines cultures tels que les oignons au Niger (**Beyries et al., 1998**) et le riz en Côte d'Ivoire (**Barret et al., 1998**).

En ce qui concerne la production animale, des promotions sont organisées, des innovations sont émises avec l'émergence des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA). Ces dernières ont permis une nette amélioration des productions nationales mais l'engouement des populations rurales à plus exporter que produire pour le marché local a pris le dessus. C'est ainsi que la filière coton dans de nombreux pays tels que le Burkina Faso, le Bénin et le Togo s'est beaucoup plus renforcée (**MINAGRA, 2000**). En Côte d'Ivoire, ce sont également les cultures d'exportations qui ont le mieux profité de la dévaluation. Aussi, le secteur de la production animale a été victime de l'épidémie de la peste porcine en 1996. Cette maladie a fait passer la production de viande porcine de 8000 tonnes en 1995 à 0 tonnes en 1996 puis 4990 tonnes en 1997 (**MINAGRA, 1999**). Le secteur porcin s'était écroulé et les autres productions animales étant toujours à l'état d'insuffisance, le gouvernement a alors eu recours aux importations de viandes notamment celles les plus accessibles telle que la volaille afin de palier le problème de sécurité alimentaire.

#### **2.1.4.3. Période de 2000 à 2004**

Les événements majeurs dans cette période sont le coup d'état militaire de décembre 1999 et la rébellion armée depuis septembre 2002. Cette dernière crise a paralysé la majeure partie du pays en terme d'occupation territoriale. Toutefois, seulement 21% des exploitations avicoles étaient concernées tout au début. L'activité avicole de même que tous les autres secteurs primaires dans cette partie

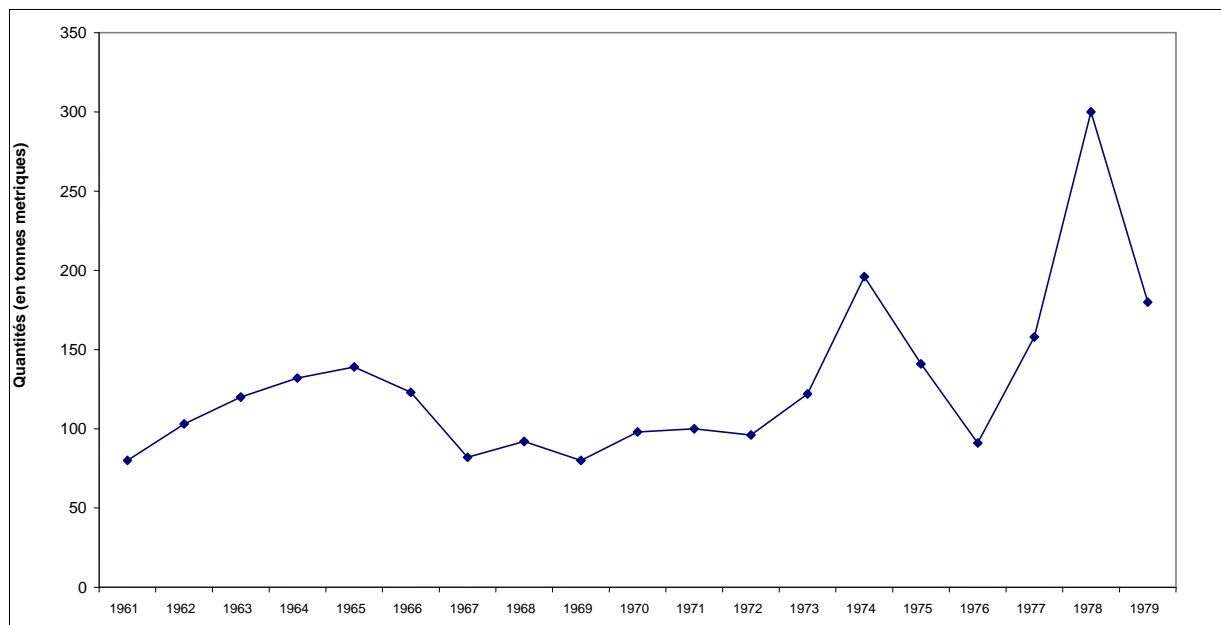
ont été purement et simplement anéantis. Les conséquences sont aussi le déplacement des populations de ces zones « rebelles » vers les zones « loyalistes » principalement la ville d'Abidjan. Ainsi, pour faire face à cette nouvelle force d'urbanisation, l'Etat a sollicité les importations de produits avicoles congelés.

## **2.2. Evolutions des importations de viandes de volaille en Côte d'Ivoire**

Les viandes de volailles importées en Côte d'Ivoire concernent essentiellement la viande de poulet. L'importation de viande fraîche de dindons est récente avec 831 tonnes en 1997. Aussi, les origines des produits sont, soit à l'intérieur de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de Ouest (CEDEAO) sous forme de poulet vif, soit extra-africaine à savoir Amérique, Europe et tout récemment de l'Afrique du Sud sous la forme de produits congelés. Toutefois, les importations de viande congelée de volaille connaissent deux types d'évolution qui sont les périodes d'importations régulières et les périodes d'importations irrégulières ou massives.

### **2.2.1. Périodes d'importations régulières**

Les périodes d'importations régulières correspondent aux périodes de 1960 à 1979 et de 1990 à 1994. De 1960 à 1979, les quantités importées n'excédaient pas 200 tonnes et la variation annuelle moyenne des importations était de 10% (figure 4). Cette régularité se justifie par une demande moins forte du fait de l'urbanisation minime à savoir 27% en 1970 et 38% en 1980 et une faible part de l'alimentation carnée dans les habitudes des populations. Le poisson est en quantité la principale source de protéine en Côte d'Ivoire (17,4 kg/habitant en 1999) comme dans la plupart des pays ouest-africains. Au Sénégal, il correspond à 55,3% en quantités et 44,2% en dépenses de consommation de protéines (FAO, 2004 et Tonongbé, 2005). De même, les origines des produits carnés restent diversifiées mais avec une grande part accordée au commerce intra-ouest-africain. Un regard sur l'évolution des parts de marchés (tableau VI) montre que, en 1970, 65 % des importations de viandes provenaient des animaux vifs originaires de l'Afrique de l'ouest contre 3% d'origine extra africaine. La croissance moyenne des importations de viande de volaille semble concordée avec la demande principalement stimulée par l'urbanisation d'où l'observation des quantités importées maximales de 300 tonnes et minimales de 80 tonnes.



Source : DCGTx (1994)

**Figure 4.** Importations régulières de viande de volaille (1960 à 1979)

**Tableau VI.** Parts des productions nationales et des importations de viande dans la consommation nationale de 1970 à 1991 (%)

Pays	Années	Production	Imp. en vif	total	Imp. Extra-
				app. local	africaines
Côte d'Ivoire	1970	32	65	97	3
	1980	35	51	86	14
	1991	46	27	73	27
Bénin	1970	94	4	98	2
	1980	98			1
	1991	79	1	80	20
Togo	1970	87	9	96	4
	1980	67	18	85	15
	1990	70	15	85	15

app. = approvisionnement ; Imp. = importations

Source: Coste et al. (1993)

Aussi, les raisons de ce comportement vis-à-vis des importations de viandes congelées de poulet tiennent aux différentes politiques de l'Etat. Celui-ci, a décidé de produire pour ses besoins plutôt que d'importer. En 1990, l'adoption et la mise en application du prélèvement compensatoire a permis de réduire considérablement les quantités passant de 6155 t en 1989 et 564 t en 1990, soit une régression de 1000% et aussi d'obtenir des importations régulières voire de niveau très bas dont 6 tonnes en 1991 et 2 t en 1992 (DCGTx, 1994) (figure 5).

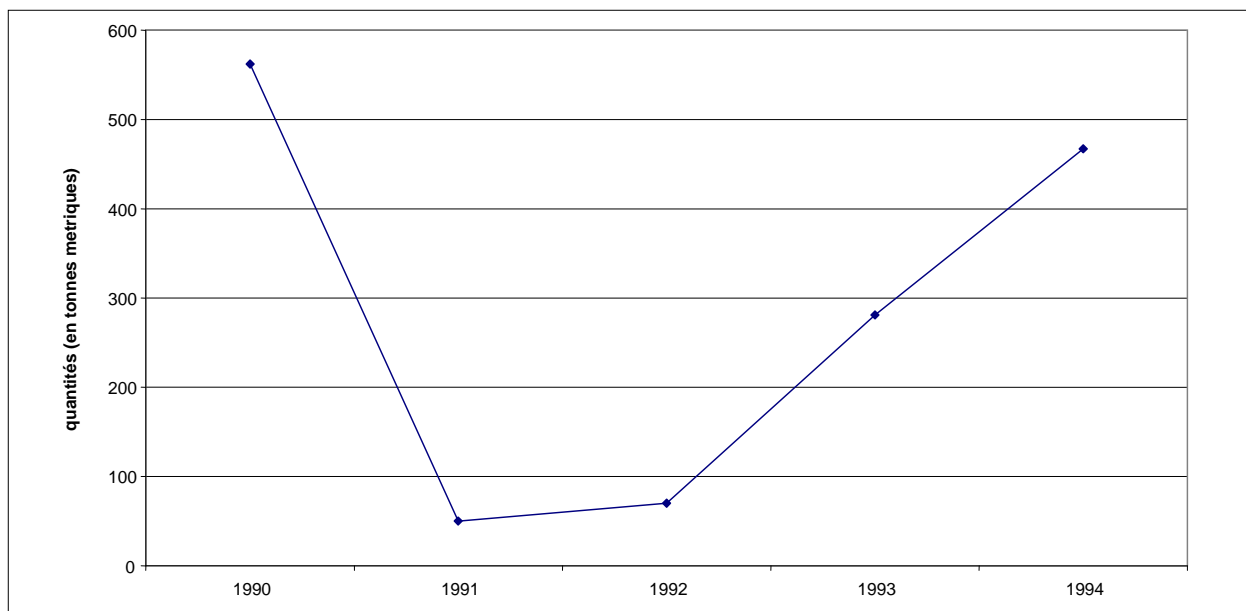
### **2.2.2. Périodes d'importations massives**

Les importations massives correspondent aux importations «irrégulières», «incontrôlées» ou encore «anarchiques». Ces différentes appellations se justifient par la problématique que cette pratique a toujours soulevée dans le secteur avicole mais aussi par l'opacité qui s'installe dans cette activité. En effet, il existe des importateurs de viande de volaille qui ne figurent pas sur la liste des agréés au cours de certaines périodes. Par ailleurs, ces importations opposent politiques de développement avicole, développement rural et politique de sécurité alimentaire.

Les périodes concernées sont 1980 à 1989, 1995 à 1999 et 2000 à 2005 (Figures 6, 7, 8). Les variations moyennes des importations sont respectivement 57,6%, 57% et 81,25%. En 1988 (7400 tonnes), la quantité importée a été multipliée par 4 par rapport à l'année précédente (1930t) et par 13 par rapport au début des années 80 (580 t en 1981). La courbe d'évolution que ces importations offrent montre combien de fois la viande de volaille congelée a supplanté la production locale sur le marché ivoirien. De même à partir de 1995, l'évolution vertigineuse des importations a repris. Ces dernières sont passées de 543 tonnes en 1996 à plus de 2800 tonnes en 1999, soit un taux de croît de 416%. Cette situation est continue car durant les années qui ont suivi et fort de la crise politico-militaire, les importations ont persisté de façon galopante pour atteindre les quantités exorbitantes de plus de 17000 tonnes en 2003.

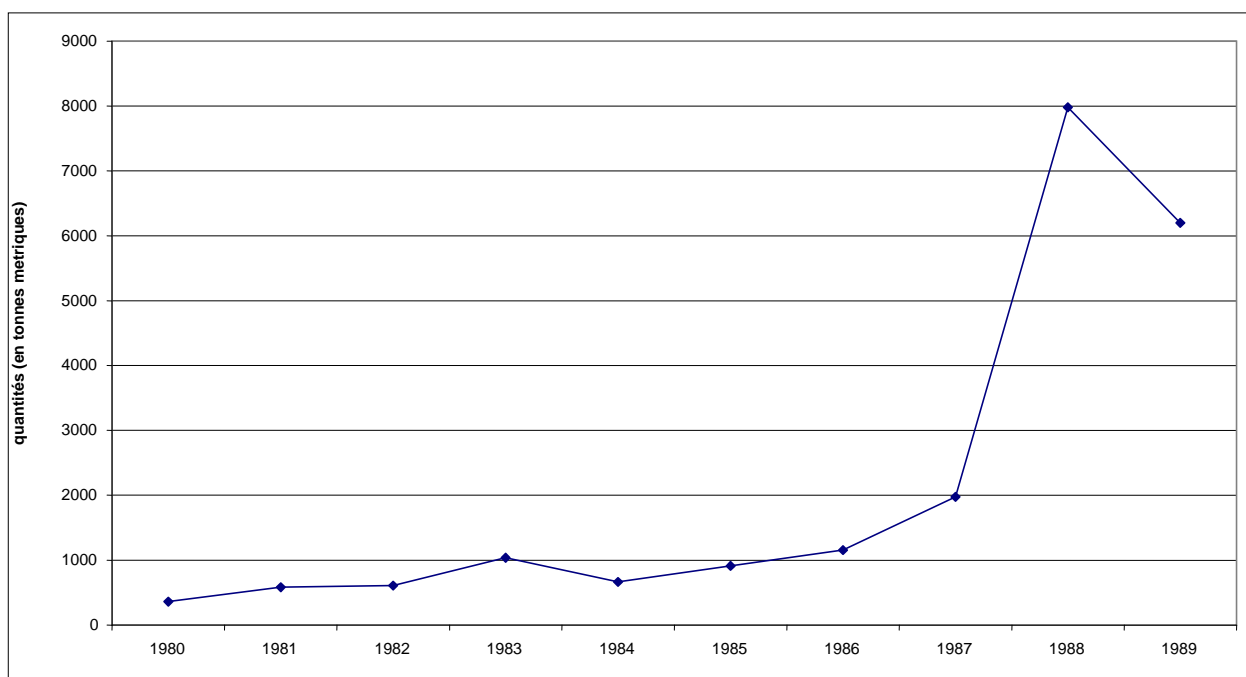
### **2.3. Importateurs et pays fournisseurs**

Depuis la création de la CEDEAO en 1975, les pays membres ont toujours échangé les produits agricoles. Tout en s'appuyant sur les avantages comparatifs en productions agricoles, ils ont fait montre d'un certain engagement. Ainsi, les produits importés à partir d'un pays membre de la CEDEAO sont considérés comme valeurs propres de la production ou de l'approvisionnement local. Les importations de produits, comme source d'entraves au développement des productions locales relèvent alors non seulement des origines extra ouest africaines mais surtout des origines extra africaines. De toutes les façons, en matière de viande de volaille congelée, l'approvisionnement pour l'espace CEDEAO est extérieur à l'Afrique. Ce fait a alors donné lieu à des dispositifs divers ou procédures d'importation de viande au plan national.



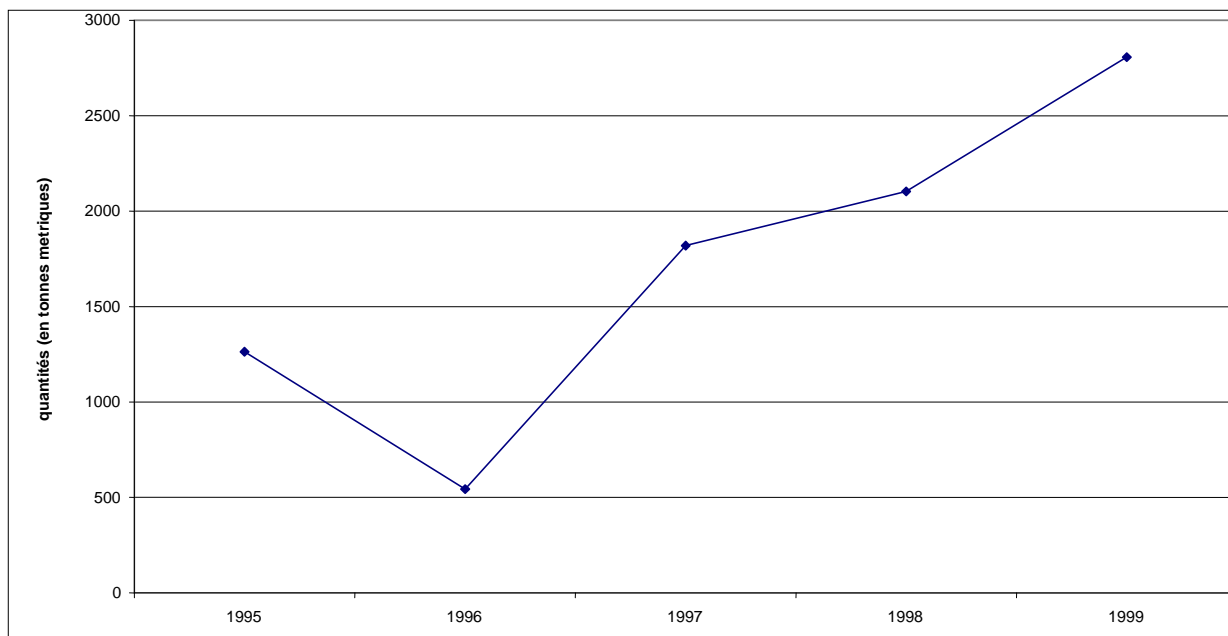
Source : DCGTx (1994)

**Figure 5.** Importations régulières de viande de volaille (1990 à 1994)



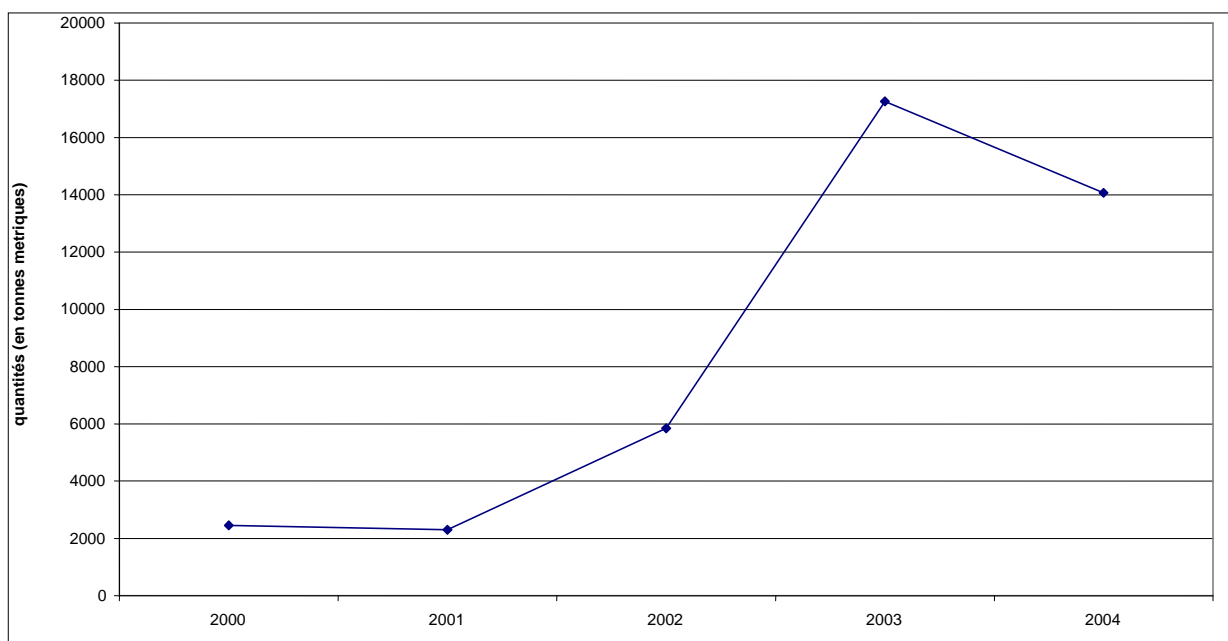
Source : DCGTx (1994)

**Figure 6.** Importations irrégulières de viande de volaille (1980 à 1989)



Source : **FAO (2005 a)**

**Figure 7.** Importations irrégulières de viande de volaille (1995 à 1999)



Source : **Douane (2004)**

**Figure 8.** Importations irrégulières de viande de volaille (2000 à 2004)

### 2.3.1. Procédure d'importation de viande en Côte d'Ivoire

La procédure d'importation de viande implique le demandeur d'importation et des services administratifs responsables de l'application des textes régissant ce secteur. Ces services se réunissent en commission appelée «commission d'importation de viande». Cette commission regroupe des représentants de la DPE, de la DSVQ, du PE2C, du ministère de l'économie et des finances, du ministère du commerce et du cabinet du MIPARH. Elle se réunit en sessions, trois fois dans l'année ; aux mois de



mars, juin et septembre, puis une dernière session en décembre pour faire la synthèse des activités. Au cours des trois sessions de délivrance des agréments d'importations, la commission dépouille les dossiers de demande et au regard des quantités ordonnées par l'Etat pour chaque catégorie de produits carnés, autorise chaque opérateur l'importation d'une certaine quantité au titre d'une période déterminée. Aussi, le dossier d'importation à fournir comporte des indications qui donnent des informations sur certains éléments dont le nombre des employés. Par ailleurs, selon la DPE, la déclaration de cette liste de personne fait état d'un grand nombre d'entreprises ayant 3 employés déclarés. Cette direction se base alors sur ces chiffres pour estimer la création d'emplois dans ce secteur.

Une fois la demande accordée, l'opérateur doit faire parvenir les intentions d'importations à partir de ses fournisseurs. Cependant, il n'est pas obligé d'importer comme prévu dans sa décision mais plutôt obligé de ne pas dépasser la quantité mentionnée. A la livraison des produits en Côte d'Ivoire, ce sont la douane et le Service de Contrôle aux Frontières (ex SICOSAV) de la DSVQ, qui se chargent de la vérification quantitative et qualitative des denrées.

### **2.3.2. Pays fournisseurs de viande**

Les pays fournisseurs de viande en Afrique sont pour la plus grande part des pays européens et d'Amérique. Jusqu'au milieu des années 70, l'Amérique latine fournissait la plus grande partie des viandes congelées exportées vers l'Afrique (**Coste et al., 1993**). La Communauté Economique Européenne (CEE) est devenue ensuite beaucoup plus concurrentielle sur les marchés de la zone atlantique (Europe et Amérique latine), du fait de la chute des cours de la viande en Europe et des fortes subventions accordées aux exportations de viandes (**Coste et al., 1993**). Ainsi, au cours des années 80, la CEE a fourni plus de 90% des viandes congelées importées en Afrique de l'ouest et du centre.

En Côte d'Ivoire, les viandes congelées étaient pour la grande partie d'origine nord et sud-américaine et c'est également à partir de la chute des cours et des subventions accordées que l'Europe est devenue son principal fournisseur. Une distinction doit aussi être faite entre viande bovine majoritairement importée et les autres plus particulièrement la viande de poulet. En effet, pour la viande de volaille, l'origine principale a toujours été l'Europe qui a approvisionné la Côte d'Ivoire à environ 96% de 1996 à 1998 et 70% de 1999 à 2003 (tableau VII). Avec 36,22%, 18,84%, 14,5% et 8,39%, la France, l'Italie, le Brésil et les Etats-Unis (USA) constituent les principaux pays fournisseurs de viande de volaille congelée en Côte

d'Ivoire (tableau VIII). La douane ivoirienne a répertorié une vingtaine de pays fournisseurs de viande de volaille congelée entre 1996 et 2003 (**Douane, 2004**). Ainsi, à coté des principaux fournisseurs, il existe d'autres pays tels que l'Afrique du Sud, la Thaïlande, la Chine et l'Argentine (**Douane, 2004**).

**Tableau VII.** Origine des importations de volaille congelée en Côte d'Ivoire

<b>Origine</b>	<b>1996-1998</b>	<b>%</b>	<b>1999-2003</b>	<b>%</b>	
Amérique nord	145,45		2,9	4047,67	13,35
Amérique latine	48		0,9	5323	17,56
Asie	0,5		0	34,27	0,11
Europe	4890,18		96,2	20849,87	68,78
Autre	0		0	60,94	0,2
<b>Total</b>	<b>5084,13</b>		<b>100</b>	<b>30315,75</b>	<b>100</b>

Quantités en tonnes

Source : **Douane (2004)**

**Tableau VIII.** Principaux fournisseurs de volaille congelée en Côte d'Ivoire

<b>Pays</b>	<b>1996-1998</b>	<b>%</b>	<b>1999-2003</b>	<b>%</b>	<b>1996-2003</b>	<b>%</b>
France	3080	60,58	9743,91	32,14	12823,91	36,22
Italie	807,28	15,88	5862,11	19,34	6669,39	18,84
Brésil	48	0,9	5084,95	16,77	5132,95	14,5
USA	73,95	1,4	2896,19	9,55	2970,14	8,39
UEBL	622,2	12,24	1193,27	3,94	1815,47	5,13
<b>Total</b>	<b>4631,43</b>	<b>91</b>	<b>24780,43</b>	<b>81,74</b>	<b>29411,86</b>	<b>83,08</b>

Quantités en tonnes

Source : **Douane (2004)**

### 2.3.3. Importateurs-grossistes

De 1976 à 1978, deux sociétés d'Etat ont gardé le monopole des importations de viande en Côte d'Ivoire (**Coste et al., 1993**). A partir des années 80, ce sont plusieurs opérateurs privés qui se sont lancés dans cette activité. Depuis, ce secteur a évolué et a résisté aux différentes mesures prises contre les importations durant les années. Par ailleurs, des irrégularités apparaissent dans ce secteur. En effet, des importateurs de poissons tel que Gel-Fish-CI ont importé de la viande de poulet mais également des sociétés ne figurant pas sur la liste des agréés de la Direction

des Productions d'Elevage (DPE) ont importé de la viande congelée en 2003 (SICOSAV, 2004 et DPE, 2005).

#### 2.4. Mesures de régulation des importations de viandes hors CEDEAO

Les Etats africains sont loin de vivre en autarcie. Ainsi, à l'image de toute l'Afrique, l'ensemble des Etats de l'Afrique de l'ouest vit au dépend de l'ouverture de leurs économies (Thomas, 2000). En effet, alors que, pour l'UEMOA, les importations représentent en moyenne 26% du PNB, cette proportion n'est que de 18% pour la France, 7% pour le Japon et 11% pour les Etats-Unis (USA) (tableau IX). L'ouverture du marché fragilise les secteurs agricoles locaux et pour faire face à ce désagrément, les pays concernés ont adopté des instruments de protection de leurs filières. Ainsi, au sein de la CEDEAO, la régulation a consisté en des mesures communautaires et nationales qui s'avèrent importantes pour la gestion rationnelle et équilibrée des marchés locaux et régionaux.

**Tableau IX.** Importance des importations par rapport au PNB

Pays	PNB/hab (en \$)	Importations/PNB
Bénin	370	26%
Burkina	225	24%
Côte d'Ivoire	670	26%
Guinée Bissau	300	18%
Mali	245	32%
Sénégal	530	26%
Togo	315	41%
Niger	197	17%
Total UEMOA	387	26%
France	23810	18%
Nigeria	312	16%
Maroc	1200	28%
Japon		7%
USA		11%

Source : Thomas (2000)

En ce qui concerne les animaux, il existe des mesures de commerce extérieur relatives aux viandes (essentiellement d'origine hors CEDEAO) et celles relatives au bétail (Sarniguet, 1993). Par ailleurs, les importations au sein de l'union constituent des valeurs propres autant pour l'ensemble que pour le pays membre.

Ainsi, la suite de cette partie sera uniquement consacrée à la régulation du marché commun régional puis spécifiquement en Côte d'Ivoire.

#### **2.4.1. Politiques communes de la CEDEAO et de l'UEMOA**

En Afrique de l'ouest, deux institutions sont à la base d'une véritable intégration sous-régionale. Ce sont la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA). D'une part, la CEDEAO regroupe des Etats ouest africains mais qui possèdent aussi des monnaies différentes et d'autre part l'UEMOA qui ne comprend que les pays de la zone franc de l'Afrique de l'ouest. Il s'agit de constituer des blocs économiques et commerciaux au sein desquels des mesures communautaires sont prises et mises en application dans l'ensemble de la zone. Auparavant, chaque pays essayait tant bien que mal d'afficher des politiques commerciales propres qui par la suite des différentes négociations ont évolué vers la mise en place des tarifs communs de droits de douane.

##### **2.4.1.1. Chronologie des politiques d'importations**

Au début des années 70, les différentes politiques nationales d'importation de viandes étaient presque toutes relativement protectionnistes notamment à l'égard des viandes extra-africaines. C'est le cas du Sénégal, de la Côte d'Ivoire, du Bénin et dans une moindre mesure, du Togo (**Coste et al., 1993**). Cette situation relativement homogène se caractérise pourtant par un double mouvement qui est la libéralisation des échanges intra régionaux à l'exception notable du Nigeria (1984 à 1986) pour ce qui concerne le bétail et la différenciation des politiques relatives aux importations de viandes en provenance des marchés mondiaux.

Par ailleurs, la disparité des «trajectoires» suivies par les politiques concernant les viandes, exprimait en fait, la spécificité des situations nationales, par rapport à la place de l'élevage dans l'économie nationale et aux modalités d'application des programmes d'ajustement structurel (**Coste et al., 1993**). Ainsi, de l'importance a été accordée par le gouvernement aux productions animales nationales, au Togo et en Côte d'Ivoire de même des stratégies commerciales ont été adoptées au Bénin vis-à-vis des pays voisins tel que le Nigeria. Aujourd'hui, les politiques sont entièrement communes et appliquent les principes du tarif extérieur commun (TEC) institué au sein de l'UEMOA depuis 1996. Les effets de ce TEC sur les droits de porte sont cependant dispersés. En Côte d'Ivoire, depuis l'application du TEC en janvier 2000, les droits de porte ont diminué de 23,5% à 22% alors que dans certains pays tels que le Sénégal, le Bénin, ils sont passés à 20% (**UEMOA/IZF**).

#### 2.4.1.2. Chronologie des différents types de mesures en Côte d'Ivoire

La politique commerciale extérieure de la Côte d'Ivoire, en matière de viande, a connu, de 1970 à 1993, trois périodes relativement contrastées (**Sarniguet, 1993**) :

- de 1970 à 1975, les importations de viandes ont été soumises à une taxation relativement forte (48% de la valeur CAF dans la majorité des cas).
- de 1975 à 1984, les viandes importées n'ont fait l'objet d'aucune taxation. Il faut cependant noter, d'une part, l'adoption de mesures de limitation des importations de viandes de volailles à partir de 1977 et, d'autre part, l'attribution à deux sociétés publiques d'un monopole sur les importations de viandes et de poissons de 1976 à 1978.
- à partir de 1984, la plupart des importations de produits animaux sont à nouveau taxées. Cette protection s'est renforcée en 1991 avec la mise en place et application des prélèvements compensatoires.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, l'entrée en vigueur du TEC, a fortement modifié la protection instaurée par le prélèvement compensatoire et en mai 2005 une augmentation des montants en ce qui concerne la viande de volaille a été entreprise.

#### 2.4.2. Prélèvements compensatoires

Le droit de douane est généralement utilisé pour protéger le marché intérieur d'un produit de la concurrence des importations étrangères (**Butault et Le Mouël, 2004**). Il constitue un des instruments les plus couramment utilisés dans tous les secteurs du commerce. Son importance sur les marchés et pour les différents groupes d'agents sont décrits dans tout manuel d'économie internationale et ses effets diversement appréciés sont le lieu de débats au sein des instances de politiques économiques (**Krugman et Obstfeld, 1992**).

Le droit de douane peut s'apparenter à une taxe, proportionnelle au prix mondial et il s'agit alors de droit de douane *ad valorem*. Il peut également être un droit de douane spécifique c'est à dire correspondre à un montant fixe par unité de produit importé. Dans tous les cas, les effets encourus sont au nombre de quatre (**Butault et Le Mouël, 2004**). Premièrement, le prix du produit s'accroît sur le marché intérieur puis les consommateurs, confrontés à un prix supérieur, réduisent leur demande par rapport à ce produit et donc stimulent sa réduction ; le troisième effet est l'augmentation de l'offre des producteurs locaux et donc de la production nationale. Enfin, le quatrième est la résultante des deux précédents, car s'observera une diminution de la consommation des produits importés avec une augmentation de la consommation de la production locale, tout ceci entraînera ainsi la diminution des importations par le pays.

Le prélèvement compensatoire, en Côte d'Ivoire, à l'origine, entre dans le cadre de droit de douane *ad valorem*. Il a été instauré en 1990, mis en application en 1991 et ce prélèvement ne concerne que les viandes importées d'origine autre que celle de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEAO/CEDEAO) (JO, 1990). Ce prélèvement correspond à la différence positive entre le prix indicatif intérieur et le prix de référence l'import et reste nul si la différence est négative (JO, 1990). De tous les pays de la CEDEAO, seule la Côte d'Ivoire a opté ce système afin de mieux protéger ses filières animales nationales. Toutefois, le prélèvement compensatoire n'est pas une nouveauté dans le commerce extérieur des pays. En effet, il était utilisé par le Royaume Uni mais dans un sens différent. Dès le 19<sup>e</sup> siècle, le royaume avait opté pour le libre échange avec une tradition d'approvisionnement à bas prix auprès des pays du Commonwealth et où sa politique de soutien interne s'appuyait sur le versement à ses producteurs, de paiements compensatoires (Butault et al., 2004 a).

En résumé, les importations de viandes congelées sont des pratiques non souhaitées par les Etats ouest-africains. Face à des contraintes dont la plus importante est la sécurité alimentaire faiblement atteinte, la Côte d'Ivoire a ouvert son marché aux viandes congelées notamment la viande de volaille. Ainsi, malgré les mesures de régulation du marché ivoirien, la viande congelée de volaille a été très souvent exagérément introduite sur ce marché, toute chose qui n'est pas spécifique à la Côte d'Ivoire. En effet, l'approvisionnement en viande de volaille est devenu une activité mondiale qui s'effectue sur un marché international dont le fonctionnement est décrit dans le chapitre suivant.

## **CHAPITRE 3. APERCU SUR LE FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ INTERNATIONAL DE LA VIANDE**

### **3.1. Notion de commerce international**

Le commerce international est un espace encore appelé marché, où s'effectuent des échanges de produits entre des pays appartenant à des zones monétaires différentes. Ainsi, il met un accent particulier sur la différence de zone monétaire car depuis l'après-deuxième guerre mondiale, il s'est constitué de grands espaces communautaires à l'intérieur desquels le commerce se fait suivant des principes de libre circulation ou de baisse particulière des entraves au commerce : les marchés communs.

#### **3.1.1. Marchés communs**

Les acteurs des marchés communs sont le plus souvent des pays géographiquement proches. C'est le cas de l'Union européenne (UE) avec les Organisations Communes de Marché (OCM), du North American Free Trade Agreement (NAFTA) et du Central American Free Trade Agreement (CAFTA) en Amérique. Au sein de l'UE, les marchés communs définissent un ensemble d'instruments ayant pour objectif de réguler le fonctionnement des marchés agricoles dans l'union (**Butault et al., 2004 a**). Différentes OCM ont alors été créées pour les types de produits. Ainsi, dans le secteur des produits avicoles, l'organisation autorise une intervention publique, limitée à des mesures aux frontières dont les droits de douane et les subventions à l'exportation (**Butault et al., 2004 a**).

En Afrique de l'ouest, se distingue le marché commun de l'UEMOA. Ce marché a été créé en 1997 et il suggère l'élimination sur les échanges entre les pays membres, des droits de douanes, des restrictions quantitatives à l'entrée et à la sortie, des taxes d'effet équivalent et de toutes autres mesures d'effet équivalent susceptibles d'affecter les transactions commerciales au sein de l'union. Plusieurs autres décisions ont été prises à partir de ce marché commun, notamment l'établissement du TEC (**UEMOA, 1997**). Aussi, ses marchés communs loin de regrouper tous les pays du monde laissent s'ouvrir un autre type de marché qui est le marché international.

#### **3.1.2. Marché international**

L'organe régulateur du marché international est l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), créée en 1994 par évolution du GATT (1947). Le maître mot de ce marché est la libéralisation des échanges, la mondialisation des produits et

services sans restriction aucune. Tous les pays du monde entier y sont invités. Ainsi, le marché international constitue une structure nécessaire car il permet de calculer la balance commerciale d'un pays et d'évaluer ses performances économiques. Depuis l'époque des mercantilistes (1500-1800), ce marché a façonné les économies des pays. Ainsi, la position nette d'un pays sur les différents marchés dans lesquels il intervient constitue un indicateur fondamental de son niveau de développement. Cette position continue de servir de guide dans les actions, les politiques internes et externes des nations qui veulent accroître leurs richesses (**Kacou, 1996**).

Malgré les entraves à cet espace, surtout les mesures protectionnistes de certains Etats, le marché international a évolué, d'abord avec Adam Smith (1723-1790) qui a énormément travaillé sur le libre-échange (**Kacou, 1996**). Plus tard d'autres économistes tel que David Ricardo (1772-1823), ont aussi défini ce marché comme étant le lieu où chaque pays devrait se rendre avec la production du bien pour lequel il détient un avantage comparatif naturel ou acquis.

### **3.1.2.1. Commerce et avantages comparatifs**

L'activité d'achat, de vente ou d'échange est le commerce. Ce dernier implique le marché c'est-à-dire le lieu où se rencontrent l'offre et la demande d'un bien donné, où se déterminent le prix de cession et les quantités échangées dans le respect de la concurrence. L'avantage comparatif est le concept de base de la théorie du commerce international (**Coulibaly, 2003**). A l'origine avec Adam Smith, il était nommé « avantage absolu » et stipule que chaque pays doit se concentrer sur les domaines de production où il est le moins cher, ceux où il détient cet « avantage absolu » (**Daniel, 2003**). Ainsi, « L'avantage comparatif » permet de comprendre pourquoi un pays trouve un intérêt à s'engager dans le commerce international (**Coulibaly, 2003**). En effet, chaque pays, conscient de ses désavantages, œuvre pour la production de biens qu'il peut offrir à des prix compétitifs sur le marché, s'il les produit à moindre coût, se spécialisant ainsi dans cette production. En retour, il devrait acheter à l'étranger, les produits pour lesquels ses coûts de production sont importants par rapport à ceux de l'étranger. En d'autres termes, il s'agit de biens pour lesquels sa productivité relative est faible (**Krugman et Obstfeld, 1992**).

Dans le domaine de l'alimentation plusieurs critiques portent sur ce concept car il fait fi de certaines considérations qui de plus en plus sont prônées par les organisations sociales. Il s'agit successivement de l'autosuffisance alimentaire, de la lutte contre la pauvreté, de la sécurité alimentaire et de la souveraineté alimentaire.



Toutefois, ces concepts n'échappent pas au nouvel ordre des actions de l'humanité qui est la mondialisation ou encore la globalisation.

### **3.1.2.2. Mondialisation et secteurs de production de viande**

La mondialisation est l'internationalisation de l'ensemble des facteurs économiques, financiers et commerciaux. Elle fait état d'un partenariat mondial au sein duquel, existent malheureusement des «catégories» majeures, moyennes et mineures. Ces catégories correspondent aux «superpuissances» telles les USA et l'UE, aux «puissances» tel le Japon et en dernière position les pays en voie de développement (PED) associés aux pays sous développés. Ainsi, en production agricole et plus particulièrement en production de viande, il existe des zones de fortes productions et des zones de faibles productions. Parallèlement, on a des pays fortement exportateurs et des pays fortement importateurs. L'objectif est l'équilibre alimentaire mondial et un organisme international (FAO) est chargé de réussir cette mission.

### **3.1.2.3. Organisation Mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture**

L'Organisation Mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) joue un rôle de chef de file dans les efforts internationaux de lutte contre la faim. Elle est au service à la fois des pays développés et des pays en voie de développement. Ainsi, la participation à la mondialisation et plus particulièrement à l'équilibre alimentaire reste au cœur de ses préoccupations. En 1957, elle a fait adopter des principes en matière d'écoulement des excédents et d'obligations consultatives. Ceux-ci accordent les possibilités aux pays déficitaires ou en situation alarmante dans un produit alimentaire à en avoir accès et obligent les grands producteurs à subventionner ces produits sous forme d'aide alimentaire. En outre, la FAO limite également le risque d'impact négatif de l'aide alimentaire sur les flux commerciaux normaux (FAO, 2005 d).

### **3.1.2.4. Politique d'équilibre alimentaire mondial**

La politique d'équilibre alimentaire suggère la sécurité alimentaire et la production durable de produits alimentaires dans chaque région du monde. A la FAO, le tout premier objectif du millénaire pour le développement, est de réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim ou vivant dans une extrême pauvreté c'est-à-dire vivant avec moins de 1dollar américain (\$US) par jour. Pour cela, la FAO compte mettre l'accent sur les produits à haute teneur calorique notamment la viande. Par ailleurs, cet apport a été augmenté de 16% depuis 1969-71 pour atteindre 2795 kcal/personne/jour en 2000-2002 et cette augmentation est le fait de

changement dans les régimes alimentaires et où les produits dont principalement la viande sont de plus en plus consommés (FAO, 2005 c). Ainsi, la production de viande devient un élément essentiel de la politique d'équilibre alimentaire mondial. Aussi, des normes internationales et même biologiques recommandent une consommation minimale de 20 grammes de protéines animales par personne et par jour, soit donc 7,3 kg/habitant/an. Aux Etats-Unis, la consommation est à plus de 120 kg/habitant/an, soit une différence de 113,5 kg de plus pendant qu'en Afrique subsaharienne, elle s'établit à un peu moins de 17 kg/habitant/an mais avec beaucoup de disparités dans la répartition (Afrique Agriculture, 2002 a). Par ailleurs, la situation de déficit dans certaines régions reste alarmante. D'où, en s'appuyant sur ses différentes ressources, la FAO entend continuer de jouer son rôle. Elle persévère dans la mise en place de nombreux programmes de lutte contre la faim et les disparités alimentaires. Elle est aussi aidée dans sa tâche par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) qui constitue un complément de la FAO au niveau de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

## 3.2. Commerce international de la viande de volaille

### 3.2.1. Marché international de la viande de volaille

La consommation individuelle de viande dans le monde évolue à un rythme annuel de moins de 1%. La croissance de la consommation qui s'est établie à 0,7% en 2004 est stimulée par celle de la viande de volaille avec 1,6% (OFIVAL, 2005). La volaille, deuxième viande consommée dans le monde avec plus de 12 kg/hab./an possède un marché international dynamique qui englobe des zones d'offre et de demande (tableau X).

**Tableau X.** Principaux groupes importateurs et exportateurs

<b>Importateurs</b>	<b>Part en 2001 (%)</b>	<b>Exportateurs</b>	<b>Part en 2001 (%)</b>
Russie	19,3	USA	35,3
Japon	9,5	Brésil	15,4
Chine	6,3	UE	10,8
Hong Kong	2,4	Thaïlande	3,9
Arabie Saoudite	5,3	Chine	4,6
Total	42,8	Total	70

Source : ITAVI (2005 a)

Par ailleurs, sur tous les continents, la production de viande de volaille occupe de nombreux paysans et industriels. La production mondiale a connu une croissance

régulière de 6,5% en 90-98, 4,7% en 99, 6% en 2000 puis 4% en 2001 et 3,7% en 2002 (FAO, 1999 et 2004) (tableau XI).

**Tableau XI.** Production de viande (millions de tonnes)

Production		1998	%90-98	1999	%	2000	%	2001	%	2002	%
Monde	VT	224,4	3	229,6	2,3	235,2	2,4	239,5	1,8	247,6	3,4
	VV	62,45	6,5	65,4	4,7	69,21	6	71,95	4	74,61	3,7
Afrique	VT	10,4	2,4	10,7	2,9	11,15	4,2	11,5	3,1	11,7	1,7
	VV	2,8	5	2,93	5	3,1	5,8	3,33	7,4	3,4	2,1

VT : Viande Totale ; VV : Viande de Volaille

Source : FAO (2004)

Cette importante croissance de la production a une conséquence directe sur le volume des échanges internationaux de viande de volaille. Ces échanges ont correspondu à plus de 50% de la croissance des échanges internationaux de viande de 1990 à 1998 et sont en partie considérable représentés par le commerce de la viande de poulet à savoir les pondeuses ou les poulets de chair (OFIVAL, 2003 b). Les volumes de viande de volaille exportés sont importants avec 8,81 millions de tonnes en 2003 et constituent une part considérable, soit 32% en 2003, dans les échanges mondiaux de viande (tableau XII). Par ailleurs, en 2001, la prépondérance de la viande de volaille dans le commerce international était le résultat de plusieurs facteurs dont l'augmentation de la demande, la hausse des cours internationaux pour les autres viandes contre une baisse pour la viande de volaille, la stabilité des intrants pour les aviculteurs (FAO, 2002).

**Tableau XII.** Exportations et importations de viandes (millions de tonnes)

Région		exportations						importations					
		1998	1999	2000	2001	2002	2003	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Monde	VT	21,8	23,45	24,4	24,81	26,25	27,9	21	22,2	23,5	24,81	26,25	27,9
	VV	6,9	7,3	7,95	8,53	8,5	8,81	5,96	6,5	6,9	7,5	7,6	8,01
Afrique	VT	0,14	0,11	0,12	0,11	0,13	0,14	0,6	0,67	0,76	0,55	0,77	0,96
	VV	0,012	0,0076	0,0112	0,0195	0,0211	0,0115	0,23	0,3	0,32	0,26	0,4	0,55

Source : FAO (2005 a)

Aujourd'hui ces mêmes facteurs continuent d'exercer leur action qui est de plus accentuée par la préférence de plus en plus forte des consommateurs pour cette viande avec une croissance de la consommation mondiale de 2,4% en 2004 contre 1,9% pour l'ensemble des autres viandes (tableau XIII).

**Tableau XIV.** Cours internationaux de viande (\$ US/Tonne)

<b>Viande</b>	<b>1994</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>% 97-00</b>
volaille	921	843	760	602	592	643	- 30
Boeuf	2384	1880	1754	1894	1957	2097	4

Source : **ACDIC et ACDIC (2003), FAO (2002)**

Toutefois, le facteur le plus influençant de ces accroissements des échanges de viande de volaille reste le prix international. En effet les cours internationaux de viande de volaille connaissent depuis les années 90 une régression exceptionnelle allant de 843 dollars américains (\$ US)/tonne en 1997 à 592 \$ US/tonne en 2000, soit une régression de 30% (tableau XIV). En 1999, la FAO estimait que cette orientation des prix à la baisse pour la volaille tenait à diverses causes et notamment à la faiblesse de la demande russe, à la dévaluation monétaire au Brésil (1999), et aux importantes disponibilités en viande des pays exportateurs (**FAO, 1999**). En outre, la prise de certaines mesures telles que la subvention des prix de céréales aux Etats-Unis en 1997 et les subventions directes sur les exportations européennes de viande de volaille notamment vers les pays asiatiques ont contribué à soutenir cette baisse (**OFIVAL, 2003 b**).

**Tableau XIII.** Consommation mondiale de viande (x 1000 tonnes)

<b>consommation</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>% 2004</b>
Viande	228776	231918	239833	248744	253598	1,9
volaille	69213	71951	74612	76394	78225	2,4

Source : **OFIVAL (2005)**

Aussi, faut-il noter que la nature et la caractéristique des volailles échangées influencent et continuent d'influencer ces prix sur le marché international. Si les importantes exportations a partir du Brésil sont dues a sa politique d'exportations, celles a partir de l'Union Européenne sont le fait d'exportations de plus en plus élevées de découpes congelées qui sont des sous-produits d'abattoir déjà valorisés (**OFIVAL, 2003**). Ces sous-produits d'abattoir sont alors subventionnés et exportés vers des pays du sud dits nécessaires au nom de la sécurité alimentaire (tableau XV). Ainsi, 60,7% des exportations de viande de volaille congelée ont été subventionnées en 1996 et les découpes qui représentaient moins de 33% des exportations européennes en 1990 sont passées à 72% en 2001 (**OFIVAL, 2003 b**).

**Tableau XV.** Part des exportations de viande de volaille avec aides\* dans les exportations de l'UE

<b>Part</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001<sup>1</sup></b>	<b>2002</b>
%	60,7	43,8	35,9	34,2	27,2	24,1	19,9

\* comptant engagement c'est-à-dire sans aide alimentaire

<sup>1</sup> subventions uniquement sur les poulets congelés à destination des pays du moyen orient (PMO)

Source : **OFIVAL (2003 b)**

### 3.2.1.1. Pays exportateurs

Parmi les producteurs, cinq pays ou groupes de pays se distinguent par leur position sur le marché international. Les pays fortement exportateurs de viande de volaille sont les Etats-Unis, le Brésil, l'UE, la Chine et la Thaïlande (tableau XI). Leurs productions et leurs exportations constituent l'essentiel des disponibilités du marché international. A eux seuls sont imputés plus de 68% des quantités de viande de volaille échangées entre 1999 et 2003 (tableau XVI). Les Etats-Unis largement en tête avec 2,4 millions de tonnes constituent le principal fournisseur. Dans ces pays, différents facteurs ont contribué à obtenir d'énormes productions et à exporter ces importantes quantités. Ainsi, en Thaïlande la reprise de la demande a favorisé l'expansion de la production en 1999 avec une augmentation des investissements dans le secteur orienté vers les exportations (**FAO 1999**).

**Tableau XVI.** Principaux exportateurs de viande de volaille (x1000 tonnes)

<b>Pays</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>
USA	2 450	2 815	3 013	2 540	2 657
BRESIL	796	949	1 317	1 689	2 032
U.E	974	982	923	1048	894
THAILANDE	233	249	330	352	363
CHINE	342	406	396	333	280
TOTAL (1)	4795	5401	5979	5962	6226
(1)/exp. monde (%)	65,7	68	70	70	70

Exp. = exportation

Source: **FAO (2005 a)**

Par ailleurs, en 2003, le marché de la volaille a été caractérisé par la croissance de la production la plus faible depuis plus de trente ans, cela en raison des faibles prix, des problèmes zoosanitaires, d'obstacles commerciaux non tarifaires accrus et d'une

concurrence vive entre principaux pays exportateurs (FAO, 2003). Ces deux derniers facteurs ont entraîné la baisse de la part des exportations européennes qui est passée de 22% en 1998 à environ 11% en 2004 (ITAVI, 2005 a). Aujourd'hui, alors que les prix augmentent et devraient permettre des productions considérables, ce sont d'autres obstacles dont le plus important est la grippe aviaire qui sont incriminés. Déjà en 2003 et 2004, l'influenza aviaire a causé la destruction de 44 millions d'oiseaux au Vietnam et 29 millions en Thaïlande soit respectivement 17,5% et 14,5% de la population de volaille (McLeod et al., 2005). D'après l'actualité qui prévaut dans le secteur avicole, les principaux pays exportateurs devront faire face encore à plus de contraintes qui pourront les amener à baisser leur production même si pour certains tel que le Brésil, le marché de la volaille résiste et restera toujours dynamique (USDA, 2004).

### **3.2.1.2. Pays importateurs**

La Russie, le Japon, la Chine et l'Union Européenne détiennent les premières places mondiales des importateurs de viande de volaille. Leur part équivaut à près de 43% des importations en 2001 (ITAVI, 2005 a). Ces pays conditionnent la demande de viande sur le marché international. En effet, les mesures restreignant le commerce, adoptées au Japon et en Fédération de Russie, ont participé à faire baisser les importations de viande de volaille (FAO, 2003). La Russie importe environ 20% de l'offre qui correspond à un peu plus de 60% de sa consommation et elle constituait, jusqu'à la récente décision, la principale destination des produits américains et de l'Union Européenne. Aussi, l'ensemble des importations de viande de volaille a été perturbé par divers événements à coté des quotas. L'épidémie de la grippe aviaire et ses répercussions économiques en Asie ainsi que les fermetures des marchés à cause de cette maladie dans de nombreux pays peuvent être tenues pour responsables de la croissance atone des importations en 2004.

### **3.2.2. Politiques d'exportation de viande de volaille**

#### **3.2.2.1. Politique des échanges de l'Union européenne**

Depuis plus de 40 années, la Politique Agricole Commune (PAC) de l'Union européenne (UE) façonne l'environnement quotidien de millions d'agriculteurs et consommateurs européens. A l'intérieur de cette politique commune, divers marchés communs (OCM) ont été créés et autorisent les membres à couvrir prioritairement le marché intra-communautaire. Cela a permis d'accroître la productivité globale de l'agriculture qui a progressé à un rythme annuel de 2% dans les années 1970-1980 (Butault et al., 2004 a). La France, premier pays agricole

européen a énormément bénéficié de cette politique en devenant la deuxième puissance exportatrice de produits agro-alimentaires après les Etats-Unis. Sa balance commerciale qui était déficitaire jusqu'en 1979, est devenue à partir de cette date, excédentaire. Ainsi, l'Europe devient exportateur net de produits agro-alimentaires à partir des années 1980 car sa production couvre à plus de 108% de la demande intérieure (tableau XVII).

**Tableau XVII.** Evolution du taux d'approvisionnement européen pour les principaux produits agricoles (production/utilisation en %)

<b>Prod. agricoles</b>	<b>1956/60</b>	<b>1968/71</b>	<b>1973/74</b>	<b>1985/86</b>	<b>1992/93</b>	<b>1998/99</b>
céréales	85	90	91	110	120	116
graines oléagineuses	n.a.	12	17	31	43	4
huiles	n.a.	107	104	135	122	127
tourteaux	n.a.	63	67	56	53	53
viande bovine	92	88	90	107	108	103
viande porcine	100	100	100	102	104	110
viande volaille	93	100	102	105	105	108
beurre	101	108	98	110	121	99
fromage	100	102	103	106	107	105
lait en poudre		135	186	220	212	201

Prod. : Produits

Source: **Butault et al. (2004 a)**

Dans le secteur avicole, la couverture est beaucoup plus antérieure avec 100% déjà en 1968/71 (**Butault et al., 2004 a**). L'OCM pour les produits avicoles n'envisage pas l'aide publique et limite l'intervention qu'à des mesures à la frontière avec des taxes de douanes et des subventions à l'exportation. Toutefois, depuis les années 1960, la production de produits avicoles n'a cessé de croître, elle est passée de 1,7 millions de tonnes en 1961 (UE à 15) à 8,8 millions en 2003 (tableau XVIII). Cette croissance est le fait des mesures prises à la frontière notamment les subventions à l'exportation qui constituent un instrument décisionnel chez les producteurs. Les exportations de viande de volaille ont alors connu une croissance moyenne annuelle de 8% de 1996 à 2000 avant de se ralentir et ce du fait des contraintes énumérées dans le commerce international notamment la rude concurrence des pays latino-américains tel que le Brésil.

**Tableau XVIII.** Evolution du bilan en volailles de l'Union européenne (1 000 T)

<b>Années</b>	<b>Production brute</b>	<b>Import extra UE</b>	<b>Export extra UE</b>	<b>Taux d'auto approvisionnement en %</b>	<b>Consommation intérieure</b>
1992	7 127	179	680	107,8	6 609
1996	8 356	287	795	106,6	7 842
2000	8 939	457	1068	106,6	8 384
2001	9 365	686	1 018	104,3	8 979
2002	9 281	648	1 169	105,9	8 761
2003	8 813	729	1 009	103,3	8 533

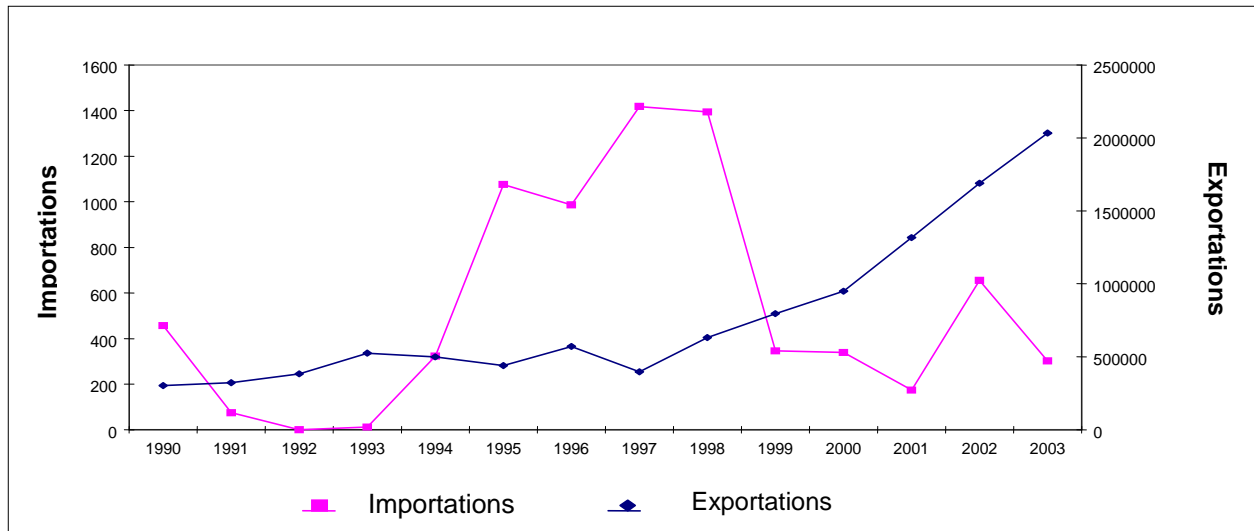
Source : ITAVI (2005 a)

### 3.2.3.2. Politique d'échanges de viande de volaille du Brésil

La production agricole brésilienne est l'une des plus performantes du monde. Premier pays producteur et exportateur de café, principal pays producteur de viande bovine en 2002 avec 7 millions de tonnes (FAO, 2005 b). Plus particulièrement dans le secteur avicole, le pays a fait preuve de réelle politique de production et d'exportation. La production de viande a énormément progressé, elle est passée de 130 milles tonnes en 1961 à 2,4 millions de tonnes en 1990, soit un taux de croît de 1750% en 30 ans. En effet bien qu'il ait besoin de satisfaire la demande intérieure, l'Etat brésilien a favorisé l'intégration d'une aviculture qui serait alors portée vers le commerce international (OFIVAL, 2000). Cette politique lui a valu de surmultiplier sa production et de hisser le pays au rang des cinq premiers pays exportateurs de viande de volaille (FAO, 1999).

Par ailleurs, pendant que les importations diminuaient considérablement pour atteindre même 0 tonne en 1991 avant de se stabiliser à moins de 1000 tonnes/an, les exportations brésiliennes de viande de volaille progressaient de façon explosive (Figure 9). Elles sont passées de 0,3 millions de tonnes en 1990 à 2 millions de tonnes en 2003. Le taux de croît est spectaculaire, 570% en 10 ans contre 370% pour les Etats-Unis (toujours premier exportateur). Aussi, depuis 1999, le Brésil (0,79 millions de tonne) a ravi la place de deuxième exportateur à la France (0,74 millions de tonnes). Cela met ainsi, en évidence une récente politique de développement des exportations de viandes de volaille et qui pourrait continuer de fournir des quantités toujours importantes sur le marché international.





**Figure 9.** Evolution des échanges de viande de volaille au Brésil (tonnes métriques)  
Source : FAO (2005)

### 3.3. Régulation des échanges sur le marché international de viande

#### 3.3.1. Structures et accords dans le cadre du commerce international

Le marché international est régulé par des accords entre les participants. Les membres de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) sont les privilégiés ainsi que des pays membres de coopération régionale ou continentale.

##### 3.3.1.1. Accords de l'Organisation Mondiale du Commerce

L'OMC est née de la réforme du General Agreement on Tariffs and Trade (GATT) en 1994 à la fin de «l'Uruguay Round». Avant ce cycle de négociations sur le commerce international, d'autres négociations ont été menées au sein du GATT et plaçaient l'agriculture à un niveau moindre des négociations (OFIVAL, 2003 b). Au cycle d'Uruguay, deux accords importants ont été adoptés. Il s'agit de l'accord Sanitaire et Phytosanitaire (SPS) et de l'accord sur les Obstacles Techniques au Commerce (OTC). Ces deux accords prévoient que les produits importés doivent être traités aux mêmes pieds d'égalité que ceux obtenus sur le marché national. Ce cycle de négociations a aussi permis à l'agriculture, pour la première fois, à la faveur des nombreuses interpellations des pays en développement, de se positionner et de susciter de véritables interrogations quant à certaines pratiques organisées par les pays riches sur le marché international (OFIVAL, 2003 b). Une période transitoire de six années a alors été définie pour que les subventions à l'exportation, les soutiens directs à l'agriculture et les mesures particulières à la frontière, soient revus à la baisse, l'objectif étant de les supprimer. L'accord agricole du cycle de l'Uruguay (AACU) marque ainsi la fin d'une époque où les politiques agricoles

pouvaient être élaborées sans se soucier de leurs conséquences sur les marchés mondiaux (**Butault et Guyomard, 2004**). Tel n'est plus le cas aujourd'hui, et tel ne sera jamais plus le cas. En effet, un nouveau cycle (cycle de Doha) est ouvert depuis 2001 et continue de maintenir l'agriculture au sein des grands débats (**Mamaty, 2002**). Les travaux de ce dernier cycle confirment l'objectif à long terme qui consiste à établir un système de commerce équitable et axé sur le marché au moyen d'un programme de réforme fondamentale, comprenant des règles renforcées et des engagements spécifiques concernant le soutien et la protection de l'agriculture par les pouvoirs publics (**Mamaty, 2002**). Le but étant toujours de remédier aux restrictions et distorsions touchant les marchés agricoles mondiaux et de les prévenir.

Le secteur de la viande a particulièrement subi la mise en application des engagements pris à l'AACU. En effet, dans l'Union européenne trois interventions ont porté sur la PAC (**OFIVAL, 2003 b**). Une première en 1992, en prévision de l'AACU, une seconde en 1999 et une troisième en 2003 en perspective du cycle de Doha. Ainsi, le secteur de la viande, durant les six premières années (1995-2000) d'application de l'AACU, a évolué vers une plus grande libéralisation des échanges sur son marché interne. Ainsi, les importations de viandes de volaille d'origine extra-UE ont connu une progression. Elles sont passées de moins de 150000 tonnes en 1990 à plus de 680000 tonnes en 2001 (**ITAVI, 2005 a**).

### **3.3.1.2. Accords bilatéraux et régionaux**

Il s'agit de partenariats commerciaux qui unissent différents pays ou groupes de pays. Il existe plusieurs accords dont UE-Afrique Caraïbes Pacifique (ACP), UE et UEMOA.

#### **3.3.1.2.1. Union européenne (UE) et les pays ACP**

L'UE et les pays ACP sont tenus par des accords bilatéraux d'échanges commerciaux. En substance, pour l'occident, il s'agissait de lui reconnaître le droit absolu à être acquéreur des produits ACP, bien entendu dans les règles de l'OMC. En contre partie, l'UE s'engage à lui accorder des préférences tarifaires à l'exportation et à lui accorder une assistance technique sur le plan commercial et économique (**Mamaty, 2002**). Par ailleurs, d'après **OFIVAL (2003 b)**, les quantités de viande de volaille exportées vers l'Afrique par l'UE constituent en 2001, 19% des exportations totales de l'UE mais également ces exportations n'ont fait l'objet d'aucune subvention à l'exportation. Toutefois ces produits sont des sous-produits

avicoles dont l'amortissement s'est déjà réalisé car il s'agit des découpes de parties non consommées en Europe.

#### **3.3.1.2.2. Régulation du commerce de viande au sein de l'UE**

De par sa PAC, l'UE entretient au sein de ses pays membres une organisation commune de marché de viande de volaille (OCM viande de volaille). Les principaux producteurs de viande de volaille sont la France, les Pays-Bas, le Royaume Uni, l'Espagne et l'Italie. Dans ce secteur, la PAC européenne ne prévoit pas de prix garantis et d'aides directes à la production. Par contre, elle permet aux pays d'assurer la protection de leur filière quant à l'invasion de produits avicoles provenant de pays tiers (**OFIVAL, 2003 b**). En effet, en cas d'augmentation des volumes importés, le pays membre de l'UE fait usage de la clause de sauvegarde spéciale qui lui permet alors de maintenir stable son marché local.

#### **3.3.1.2.3. Régulation au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine**

La création de la Communauté Economique du Bétail et de la Viande (CEBV) en 1970 est une initiative louable dans le cadre de l'intégration sous-régionale en matière de production et de distribution de viande. Aussi, l'UEMOA, en adoptant en 1997, le principe du tarif extérieur commun (TEC), s'est engagé résolument dans une phase de protection commune de son marché. Elle y assure ainsi, la production et la distribution des produits animaux. Déjà, avant 1997, les échanges de viandes dans la communauté sont accompagnés de mesures exceptionnelles. La Côte d'Ivoire, principal importateur de bovin vif des pays sahéliens, avait supprimé tout simplement les taxes douanières sur ces produits.

#### **3.3.2. Conséquences de la régulation du marché international**

Les conséquences immédiates de la régulation du marché international, sont la prise en compte des préoccupations des pays pauvres au sein de l'OMC et la réduction des distorsions sur le marché international (**OCDE, 2005**). En ce qui concerne les pays en développement pendant le cycle de Doha, la déclaration faisait du traitement spécial et différencié (TSD) à l'avantage de ces pays, une partie intégrante de l'ensemble des négociations, tant dans le cadre des nouveaux engagements pris que dans celui des éventuelles nouvelles règles et disciplines pertinentes, de manière à être effectif dans la pratique, et à permettre aux pays en développement de satisfaire à leurs besoins, notamment en matière de sécurité alimentaire et de développement rural (**OMC, 2003**). Aussi, la création de boîtes dans les négociations sur les soutiens à l'agriculture, a permis d'espérer un avenir

meilleur pour les pays pauvres. Ainsi, dans le cadre de la boîte « orange », la mise en place d'une mesure globale de soutien (MGS) à l'agriculture, prévoit la réduction nette des effets sur le marché international (**Butault et al., 2004 b**).

De même, dans le partenariat UE-ACP, une nouvelle ère s'annonce avec les accords de partenariats économiques (APE) qui ont été initiés pendant l'accord de Cotonou en 2000. Selon **ASTM (2005)**, ces APE consistent principalement à introduire la réciprocité dans les relations commerciales UE-ACP. Cependant, ces accords doivent impérativement contribuer, dans les pays ACP, à des réformes économiques tels que la croissance de la productivité, la création d'emplois, l'accès aux intrants agricoles, si non, ils aboutiront plutôt à créer des économies enclavées au service des marchés européens (**Mold, 2003**).

### **3.4. Afrique subsaharienne et échanges mondiaux de viande de volaille**

#### **3.4.1. Production**

Dans l'ensemble, l'activité pastorale a progressé dans toute l'Afrique. La production de viande a été multipliée par trois en 40 ans passant de 3,8 millions de tonnes en 1961 à 11 millions de tonnes en 2000. Cependant, cette production a connu des phases de croissances accélérées et ralenties. La croissance la plus forte est observée avant les années 80 avec 2,72% pour toute l'Afrique (**FAO, 2005**). Alors que l'Afrique subsaharienne restait auparavant, en arrière des performances africaines globales, elle a enregistré sa plus forte croissance à partir de 1999 avec 2,7% (tableau XIX). Le même scénario est observé en matière de production de viande de volaille car globalement la production a repris en Afrique subsaharienne à partir de 1999 par une croissance de 5%. Malgré ces efforts, la production de viande de volaille reste insuffisante et la grande partie des approvisionnements en viande de volaille provient des importations à partir des pays américains et occidentaux. Par ailleurs, la consommation de viande est très faible en Afrique avec 13 kg/hab./an mais aussi la répartition de cette consommation individuelle est très disparate selon les régions (**FAO, 2005 c**). En effet, elle est d'environ 43 kg en Afrique du Sud, 23 kg en Afrique du nord contre 10 kg en Afrique de l'ouest et 5 kg en République Démocratique du Congo (**FAO, 2001 ; OFIVAL, 2005**).

#### **3.4.2. Exportations**

L'Afrique subsaharienne n'est pas véritablement exportatrice de viande. Le commerce intra communautaire et frontalier permet aux Etats africains de réaliser la distribution de produits animaux lorsque ces derniers sont obtenus en quantité

suffisante dans un pays. Le pays en Afrique noire, exportateur de viande de volaille est l'Afrique du sud. D'après la **FAO** (1999), c'est la relance de la production en Afrique du sud, qui a permis à l'Afrique d'enregistrer sa croissance de 2% en 1999. La part des exportations africaines est nulle car elle n'a jamais atteint un millième des exportations mondiales.

**Tableau XIX.** Afrique subsaharienne dans les échanges de viande (x1000 tonnes)

Echanges		1998	1999	2000	2001	2002	2003	%99
Viande	Prod.	6.222,4	6.390,8	6.545,3	6.769,8	6.934	7.025,9	2,7
	Exp.	118,5	93,3	94,7	87	80	141,2	-21,3
	Imp.	298,7	298,7	365,8	328,8	457,3	567,2	0
volaille	Prod.	901,7	946,8	950,3	1.034,5	1.065,2	1.060,8	5
	Exp.	5,2	2,5	3	10,7	10,6	5,7	-56
	Imp.	168,7	172,2	229,9	196,6	299,5	393	2

Source : **FAO (2005 a)**

### 3.4.3. Importations

L'Afrique détient un grand taux de croissance démographique annuelle avec plus de 2%. Malheureusement cette évolution n'est pas suivie par des disponibilités alimentaires conséquentes. La production insuffisante des viandes fait qu'elle importe à partir des pays occidentaux et américains. Toutefois, à l'échelle mondiale, les quantités importées sont faibles, minimes et placent l'Afrique au dernier rang des importateurs de viande de volaille. Ainsi, l'Afrique subsaharienne n'a reçu que 19% des exportations européennes de viande de volaille en 2001, les principaux importateurs étant la Russie et les pays du moyen orient (PMO) avec respectivement 30% et 22% (**OFIVAL, 2003 b**). Cependant, à l'échelle d'un pays, les quantités importées sont élevées. Elles viennent assurer une partie importante de la demande intérieure en protéine animale et leurs parts augmentent de façon exagérée, sans contrôle. Au Togo, de 1788 tonnes en 1992, la quantité de volaille congelée importée a augmenté de 300% pour atteindre 7000 tonnes en 2003 pendant que le Ghana importait aussi 27000 tonnes en 2002 (**Ulmer, 2004**).

### 3.4.4. Conséquences économiques et sociales

Au plan de la balance commerciale des produits animaux, l'Afrique reste fortement déficitaire. Les valeurs de ce déficit sont spectaculaires. Elles sont estimées à 540 millions de dollars US (\$ US) en 2000 et 671,6 millions \$ US en 2003 (**FAO, 2005 a**). La perte dans le secteur avicole correspond à 43% en 2000 et 57% en 2003. Les

pays de l'Afrique subsaharienne perdent également des devises surtout dans le commerce de la viande de volaille. Cette perte est estimée à près de 194 et 330 millions de dollars US respectivement en 2000 et 2003. Mais aussi, les politiques protectionnistes et les subsides accordés dans les pays industrialisés ont entraîné un déficit financier d'environ 24 milliards \$ US dans les pays en développement et pauvre (**New Agriculturalist, 2003**). Ces différentes fuites de devises sont à l'origine des nombreuses conséquences sur les filières agricoles africaines et tout particulièrement sur l'aviculture moderne et semi moderne (**Ulmer, 2004 ; De et Tchalla, 2004**).

Au Cameroun, l'étude réalisée par **SAILD et ACDIC** en 2003-2004 a révélé des impacts négatifs sur le plan de la santé publique et surtout des impacts directs sur le plan social et économique. Les importations de viande de volaille qui se stagnaient autour de 500 tonnes avant 1995, ont largement dépassé les 20000 tonnes en 2003. Ce revirement de l'approvisionnement vers les produits importés au détriment de la production locale a causé d'énormes conséquences. Au plan socio-économique, l'étude évoque une catastrophe. En effet, les importateurs ont assassiné sans façon, un pan entier de la souveraineté alimentaire si chère aux populations et à la politique nationale de l'élevage et de l'agriculture. Les petits aviculteurs sont alors sacrifiés, des industriels déstabilisés par l'asphyxie de la petite aviculture, d'autres ont tout simplement abandonné leur activité.

Pour ce qui est du Bénin, le volume des importations de poulets congelés est croissant depuis 1996 passant de 8364 tonnes à 83403 tonnes en 2001. Bien que ce pays serve de point de réexpédition vers le Nigeria avec 50 à 70% de ces importations, l'impact de ces dernières reste évident et à deux niveaux essentiels (**Syfia International, 2004**): sur les finances publiques et sur les producteurs. En 1999, plus de 9% des dépenses d'importations ont été consacrées à celle de la volaille congelée entraînant des pertes de près de 18 milliards de F CFA. Ces importantes quantités importées seraient ainsi, à l'origine de la baisse de débouchés pour les productions locales avec comme corollaires une stagnation des productions, la réduction des productions, la réduction du chiffre d'affaire de la filière, la faillite des aviculteurs (**Syfia International, 2004**). Aussi, plusieurs gros producteurs ont connu des pertes. En effet; dans le dernier trimestre de 2003, alors qu'il espérait écouler totalement ses produits, le projet SONGHAI s'est heurté à une concurrence déloyale et a dû conserver plus de 3000 poulets de chair dont il fallait assurer l'entretien.

Par ailleurs, au Sénégal, hormis l'impact considérable sur les finances publiques à savoir près de 5 milliards de F CFA en 2003, l'incidence des importations de viande de volaille congelée est à distinguer au plan des petits et des gros aviculteurs (**Syfia International, 2004**). Pendant que les petits aviculteurs restent confrontés à la concurrence sur le marché traditionnel local devenu de plus en plus inaccessible du fait des prix et de la présentation des produits, les gros sont concurrencés par les importateurs. En effet, les hôtels, segments essentiels du marché, s'approvisionnent à plus de 90% de viande de volaille découpée congelée et importée. Par ailleurs, certains doutent de plus en plus de la qualité de la viande produite localement. Mais en réalité, le lobby constitué par les importateurs sénégalais est devenu très puissant. Et la filière locale continue de souffrir de la trop grande part de marché des produits congelés importés (**Ly, 2004 a**).

En définitive, le marché international de la viande de volaille est l'espace idéal, source d'approvisionnement en protéine animale à moindre coût. La régulation de ce marché, bien que structurée par des organismes nationaux, régionaux et internationaux, n'a pas endigué les effets négatifs des importations de produits avicoles sur le développement de bien de pays.

Ainsi, la deuxième partie de ce travail se propose d'analyser l'impact des importations massives de volaille congelée sur le développement de la filière avicole ivoirienne.

## **DEUXIEME PARTIE**

### **IMPACT DES IMPORTATIONS DE VIANDE DE VOLAILLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE AVICOLE IVOIRIENNE**



# **CHAPITRE 1. METHODE DE RECHERCHE**

## **1.1. Objectifs de l'étude**

### **1.1.1. Objectif général**

L'objectif général de cette étude est d'analyser la forte croissance des importations de produits avicoles en Côte d'Ivoire depuis 1999 et son impact socio-économique sur la filière avicole ivoirienne.

### **1.1.2. Objectifs spécifiques**

Pour atteindre efficacement l'objectif général, la présente étude suscite trois objectifs spécifiques qui sont :

- décrire l'environnement et l'évolution des importations de produits avicoles en Côte d'Ivoire depuis 1999 ;
- évaluer l'impact social et économique des importations sur le développement de la filière avicole ivoirienne ;
- proposer des solutions afin de permettre la relance de la filière locale grâce à des productions importantes et à des garanties de commercialisation de ces produits locaux.

Dans cette étude, il est fait exemption de toute autre contrainte dont celle de la commercialisation des œufs et de la situation de crise politico-militaire que vit la Côte d'Ivoire. La description de l'environnement des importations est importante, dans la mesure où elle permet de cerner la naissance d'une nouvelle filière internationale d'approvisionnement de viande de volaille en Côte d'Ivoire. L'étude cible ainsi, l'évolution de cette filière et ses performances. Aussi, à travers l'analyse, des éléments fondamentaux permettent de mieux comprendre son impact sur le développement de la filière avicole locale à travers leurs points d'intersection à savoir le marché, la consommation, la distribution. Aussi, tout au long de la revue bibliographique, il a été constaté un manque réel de chiffres qui évaluent l'impact social et économique des importations massives de volaille sur les filières avicoles ouest-africaines. Ainsi, tout en restant dans la logique de la modernisation de la filière ivoirienne, il est donné un aperçu chiffré de l'impact à chaque niveau de la filière locale.

## **1.2. Cadre de l'étude**

Cette présente étude est réalisée en Côte d'Ivoire. Elle répond au besoin de contribuer à la relance de la filière avicole ivoirienne qui ploie depuis des années sous le poids des importations. Pour cela, il était opportun de travailler en fonction

de deux types de sous-filières avicoles à savoir une qui assure l'approvisionnement de l'offre à partir des produits avicoles congelés importés d'origine extra-ouest-africaine et une autre qui produit localement la viande de volaille à partir de l'association des facteurs de production-distribution connus en système élevage moderne (Rae, 1992; Williams, 1993; Ly, 2004 b). Par ailleurs, les enquêtes ont été réalisées en deux temps. Le premier allant d'août à novembre 2004, où il a été procédé à toute l'enquête puis d'août à septembre 2005, pendant lequel, les informations reçues ont été actualisées et complétées.

### **1.2.1 Période d'étude**

La période de l'étude est de 1999 à 2003. L'importation de produits avicoles en Côte d'Ivoire n'est pas un fait nouveau. Cependant, c'est seulement au cours de cette période qu'elle s'est développée au détriment de la production locale et de l'impératif de développement des populations rurales.

### **1.2.2. Sous-filière des importations extra-ouest-africaines de volaille**

Depuis 1976, la sous-filière des importations extra-ouest-africaines est née avec deux entreprises. Elle s'est régulièrement renforcée et s'est adaptée aux différents environnements réglementaires qui la régissent (Coste et al., 1993). Par ailleurs, cette sous-filière intègre différentes structures ou points de fonctionnement assemblés dans un modèle de filière d'importations de viande (figure 10). Ce modèle a été construit à partir de différentes études dont celle de N'cho (2001), du SEDES (1969), de Abott (1987) et de Ndinga (2004) mais également à partir des constatations faites au cours des investigations. Ainsi, d'après ce modèle, les points culminants de la sous-filière importation sont : l'Etat, par son contrôle (douane, réglementation, décrets, arrêtés etc.), les prix internationaux et les marges bénéficiaires. La relation bilatérale entre l'importateur et le consommateur est moindre ou n'existe pas dans les contrées car le facteur de consommation de viande par les populations des pays du sud est le revenu ou encore le prix de l'aliment. En résumé donc, le nombre des intervenants et le niveau de responsabilité de cette sous-filière dans le marché local restent intimement liés à la réglementation du pays et aux spéculations sur le marché mondial des viandes de volaille.

### **1.2.3. Sous-filière des productions locales de viande de volaille**

La filière de la production locale de viande de volaille se définit comme celle qui comprend toutes les structures en amont et en aval de la production ivoirienne. Elle est constituée de grossistes importateurs de médicaments vétérinaires, des accoueurs et producteurs de poussins d'un jour, des producteurs et importateurs

d'intrants alimentaires, des éleveurs et des distributeurs des produits avicoles ivoiriens. Toutefois, cette étude n'a porté que sur les producteurs de poussins d'un jour, les producteurs d'aliments et les éleveurs car ils constituent la grande partie de cette sous-filière qui subirait immédiatement toute conséquence néfaste des importations de viande de volaille.

### **1.2.3.1. Producteurs de poussins d'un jour**

De par leurs productions, les accoueurs assurent la survie et le fonctionnement de la filière avicole ivoirienne. Le niveau de technicité y est et la production qui suit est surtout fonction des données économiques du marché. La plupart de ces producteurs détiennent des élevages et intègrent environ 60% de leur production. Ainsi, ils requièrent un double degré d'implication dans le marché de viande de volaille car étant aussi producteur de viande.

### **1.2.3.2. Producteurs d'aliments**

Pendant plusieurs années, les provenderies sont restées confrontées à un problème de qualité (**M'bari, 2000**). Leur niveau de qualité n'est toujours pas amélioré et cela constitue une contrainte dans la production de viande. Cependant, leur responsabilité est située au niveau des poids carcasse obtenus car, les aliments produits ne permettent pas d'obtenir les GMQ normaux des souches de poulet utilisées. Toutefois, d'après **Magdeleine et Gonnier (2001)**, en Allemagne, où l'Europe enregistre la plus basse performance, malgré la technologie de production d'aliment, le poulet léger est obtenu en 33 jours avec un poids vif de 1,6 kg alors qu'il est de 1,2 kg en Cote d'Ivoire. Cet aspect des choses n'est pas la préoccupation de cette étude.

La production d'aliments constitue un maillon essentiel de la production de viande. Bien qu'en deçà des qualités requises, les producteurs d'aliments répondent aux besoins quantitatifs des éleveurs en intrants alimentaires. Leur décadence ou encore leur absence constitue un handicap. A la différence des autres acteurs du secteur, les producteurs d'aliments profiteraient de la détention prolongée des volailles dans les fermes mais d'autres facteurs viennent enrayer ces avantages. En effet, la filière volaille est très dynamique et la production des aliments est catégorisée. Les aliments se distinguent en aliments ponte, aliments chair suivant le type de production mais aussi en aliment démarrage, aliment production d'œufs et aliment finition suivant le stade du cycle de production. Ainsi donc, les producteurs restent contraints à produire de façon dynamique pour faire face à la complexité de la demande.

Enfin dans leurs productions, ils sont tenus par d'autres facteurs dont la détérioration de l'aliment, si ce dernier n'est pas consommé. Tout cela contribue à dire que la production des intrants alimentaires est aussi concernée par le marché des produits avicoles. De plus, en Côte d'Ivoire, la plupart des grands élevages intègrent la production d'aliments dans leurs revenus.

### **1.2.3.3. Aviculteurs**

Les éleveurs de poulets représentent un sous-ensemble complexe et varié. Toutefois, dans cette étude, sera considéré comme aviculteur tout éleveur qui produit de façon moderne ou semi-moderne la viande de poulet. Aussi, différentes approches ont permis de limiter la notion de production moderne en Afrique de l'ouest et particulièrement en Côte d'Ivoire. Selon **Mortimore (2003)**, les élevages modernes en Afrique de l'ouest sont très peu nombreux et concernent uniquement les entreprises commerciales d'élevage. Cependant, dans le développement de son exposé et de celui d'autres auteurs (**Toulmin, 2003 ; CIPEA, 1993 ; Renard et al., 2004**), se dégage que pour ce qui concerne l'Afrique, de l'ouest l'élevage moderne ou semi-moderne sera considéré comme pourvoyeur d'emplois et de revenus au delà de l'autosuffisance alimentaire interne. Ainsi donc, les éleveurs s'activent sur un marché urbain et définissent leurs stratégies de production de viande de volaille au prorata de principaux facteurs tels que la politique de prix, les revenus générés, les techniques utilisées (**Ly, 2004 b**).

Aussi, selon l'UACI la filière avicole ivoirienne est fortement modernisée depuis longtemps et déjà en 1999, elle comptait 877 exploitations modernes. Ces éleveurs sont les premiers directement concernés par l'évolution du marché ivoirien de la viande de volaille tout comme c'est le cas dans d'autres pays tel que le Togo (**De et al., 2004**). En effet, les poulets importés sont en compétition avec ces élevages modernes et semi-modernes sur le marché local. Ainsi donc, les éleveurs reflètent à un niveau exceptionnel, l'impact des importations massives de viande de volaille sur le marché local.

### **1.2.4. Zone de l'enquête**

La zone de l'étude est par excellence la «région sud» car l'aviculture en Côte d'Ivoire est tout d'abord une activité de cette partie du pays qui englobe plus de 80% des exploitations avicoles. Par ailleurs, dix zones ont été visitées dans le cadre de cette étude. A ces zones, correspondent plus de 95% de la production moderne de viande de volaille en Côte d'Ivoire (**UACI, 2003**). Ces zones sont Abidjan (les cinq zones), Agnibilékro, Dabou Adzopé, Gagnoa et Bassam. Aussi, la presque

totalité des industries de production d'aliments et poussins d'un jour sont dans ces zones visitées, de même que la totalité des importateurs-grossistes de viande de volaille.

### **1.3. Organisation de l'étude**

Pour ne pas s'écarter du cadre de travail et mieux canaliser la restitution des résultats, le travail a été conduit à travers trois principaux aspects à savoir la garantie de commercialisation des produits avicoles, la contrainte majeure que constitue les importations massives de volaille congelée et les actions des politiques sur les prix des produits avicoles. Ces différents aspects introduisent des facteurs tels que les débouchés, le délai de liquidation et les prix sur le marché et qui constituent la base de certitude de l'offre chez les producteurs. Cette certitude s'accommode cependant avec le comportement de l'ensemble des acteurs du secteur (**Westlake, 1993**). De plus, il n'y a aucun doute sur l'interférence entre les stratégies de commercialisation et de la production (**Cotteril, 1987**). Par ailleurs, en plus des facteurs susmentionnés, l'aide alimentaire est considérée comme une importation car elle joue un rôle important dans la production locale. Elle se substitue à la production locale et touche les consommateurs qui s'approvisionnent sur les marchés locaux perturbant donc les prix (**Degand, 2002**). Ainsi, aucune importation de viande de volaille n'a été épargnée par cette étude. Tous les enregistrements des importations de viande congelée de volaille ont été sollicités de même que les acteurs de l'approvisionnement national en viandes de volaille.

#### **1.3.1. Support de l'enquête**

Le type d'enquête souhaité a conduit à définir une zone et des structures cibles. Après quoi il a été procédé au choix de matériels et des échantillons. La sous-filière des importations est maintenue dans l'échantillonnage afin de comprendre au mieux ce qu'elle peut apporter ou diminuer dans la production nationale. Elle est nommée filière internationale ou externe tandis que la sous-filière nationale est nommée filière domestique ou interne.

##### **1.3.1.1. Cibles de l'enquête**

L'étude a été réalisée en tenant compte des acteurs des deux sous-filières car elle repose sur l'analyse des différentes situations de ces deux filières (domestique et internationale). Au niveau de la filière importations de viandes, il a fallu dans un premier temps, recenser toutes les entreprises qui ont importé la viande de volaille de 1999 à 2003 auprès de la SICOSAV et de la DPE. Cela a permis de constituer une base, cible pour la suite de cette enquête.

En ce qui concerne la sous-filière production locale, la définition de la zone d'enquête et les informations recueillies auprès de l'UACI et l'INTERAVI, ont permis de les regrouper en producteurs de poussins d'un jour, d'aliments et en éleveurs. Au total, ce sont ces structures qui constituent les bases à partir desquelles ont été effectués les échantillonnages.

### **1.3.1.2. Echantillonnage**

Les données qui composent les enquêtes sont rétrospectives. Elles amènent à privilégier un certain nombre de critères pour la composition des échantillons car toutes les structures devaient détenir un maximum de renseignements sur la période de cinq années passées c'est-à-dire 1999-2003.

#### **1.3.1.2.1. Importateurs de viandes de volaille**

Les sociétés importatrices de viande en Côte d'Ivoire étaient au nombre de 26 en 2003 mais au niveau de la SICOSAV, seulement 21 ont été enregistrées comme ayant effectivement importé la viande de volaille. L'approche de ces entreprises a permis de recueillir des informations auprès de cinq alors que l'objectif était de les avoir toutes. La difficulté majeure à constituer cet échantillon réside dans la méfiance de ces entreprises vis-à-vis de toute personne extérieure d'autant plus qu'il s'agit d'une étude. Ainsi, en plus des informations recueillies auprès de ces cinq entreprises, des recherches ont été effectuées auprès de la DPE qui détient aussi des informations sur cette sous-filière, tout cela à travers les fiches d'enquête.

#### **1.3.1.2.2. Producteurs de poussin d'un jour**

Cinq producteurs de poussins d'un jour ont continué de maintenir leur activité durant toute la période qui concerne cette étude. Ainsi, tous ont été pris en compte et les enquêtes ont été conduites sous forme d'interviews au moyen de fiches d'enquête. Toutefois, au terme des différentes interviews seules trois ont permis de recueillir le maximum d'informations.

#### **1.3.1.2.3. Producteurs d'aliments**

Les producteurs d'aliments, au nombre de six ont été consultés et ont constitué l'échantillon en ce qui concerne leur sous-ensemble. En effet, seul QUALLIGRAIN, situé dans la ville de Bouaké avait fermé à cause de la guerre. Ces six entreprises sont le reste des sept qui, selon IPRAVI (2004), ont réellement mis leurs productions sur le marché au cours de la période d'étude. Aussi, tout comme

pour les producteurs de poussins d'un jour, ce sont des enquêtes interview qui ont permis d'obtenir les informations auprès de ces producteurs.

#### **1.3.1.2.4. Eleveurs**

Les aviculteurs constituent le groupe le plus réceptif dans cette enquête. Leur disponibilité et la consultation antérieure des personnes-ressources et des documents, ont aidé à procéder à un échantillonnage raisonné. Toutefois, malgré les visites dans plusieurs élevages et le souhait de retenir 50 élevages dans l'échantillon, tous les aviculteurs devaient pratiquer l'élevage moderne ou semi-moderne et détenir des informations sur les cinq années de l'étude. Ainsi, la proportion par zone n'a pas eu d'importance, tout éleveur de ces zones pouvant fournir des informations était le bienvenu dans l'échantillon. Par ailleurs, après avoir testé les fiches d'enquête auprès de spécialistes de la SIPRA, il a été convenu de diriger les recherches sur des élevages de taille supérieure à 1000 sujets. Ces derniers reflètent l'image d'élevages modernes et sont les potentiels détenteurs d'informations rétrospectives sur leurs productions.

#### **1.3.1.3. Questionnaire d'enquête**

Le matériel d'enquête est constitué de fiches d'enquête. Dans les entreprises, ces fiches ont servi de guide dans la conduite des entretiens. Les responsables techniques et commerciaux étaient alors les interlocuteurs directs ou indirects. Aussi, une partie des informations étant mal données, différentes structures tels que la DPE, le SICOSAV, la DOUANE et l'IPRAVI, ont été sollicitées afin d'obtenir les informations nécessaires à une bonne analyse. Par ailleurs, des fiches d'enquête, intitulées «Fiche éleveur», étaient utilisées pour les éleveurs. Soixante quinze fiches d'enquête ont été distribuées aux éleveurs et après vérification, il a été constaté que quarante quatre ont répondu au maximum aux préoccupations.

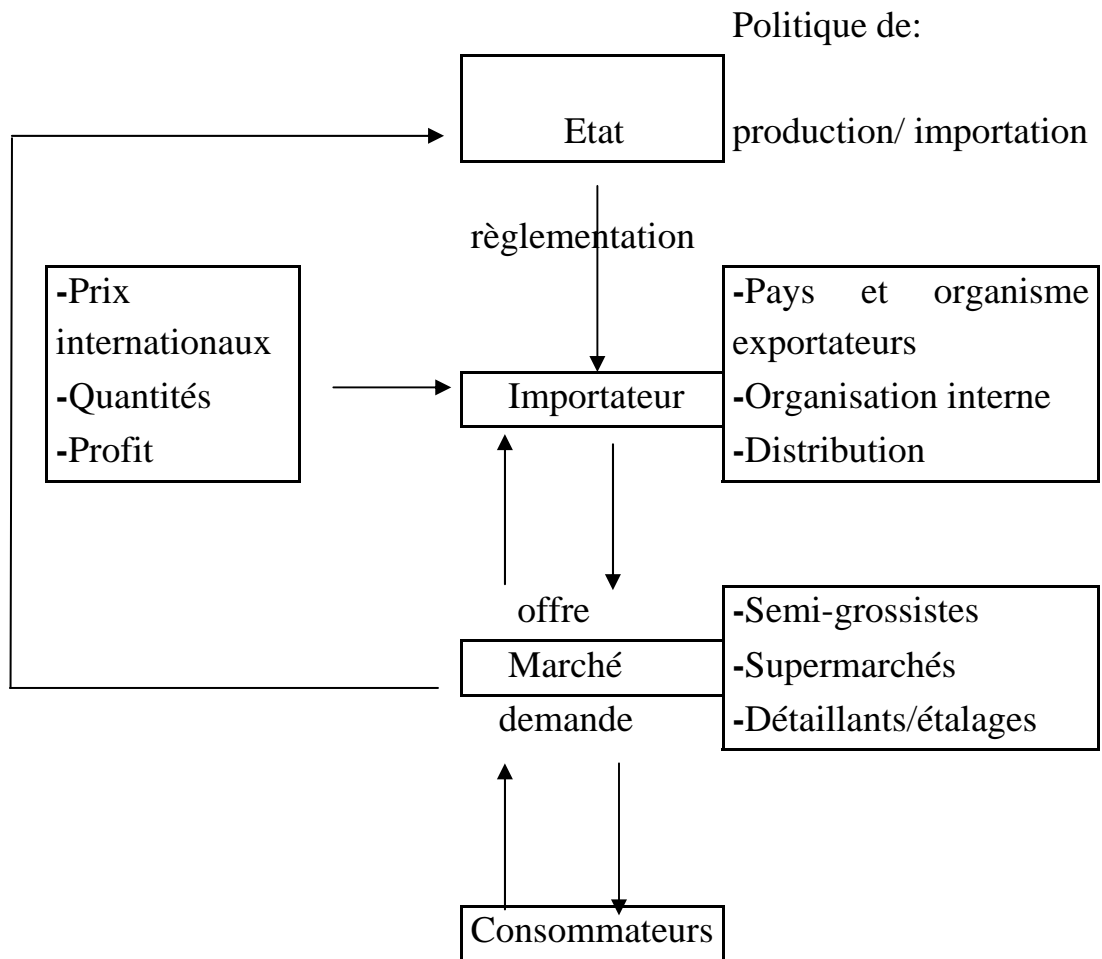
##### **1.3.1.3.1. Fiches d'enquête «importateur»**

Cette fiche est divisée en trois parties : l'identification, l'importation-commercialisation et enfin le social. En effet, ce découpage a servi entre autres à découvrir la situation géographique des importateurs, les destinations des produits, les emplois générés par l'activité, etc. (annexe 2).

##### **1.3.1.3.2. Fiches d'enquête pour la sous-filière production locale**

Dans la sous-filière production locale, trois fiches d'enquête ont été utilisées pour les «producteurs de poussin d'un jour», les «producteurs d'aliments» et les «éleveurs». Chacune des trois fiches a été divisée en quatre rubriques qui

concernent l'identification, la production et commercialisation, l'économie du sous ensemble et le social (annexes 3, 4, 5).



**Figure 10.** Filière d'importation de viande en Côte d'Ivoire

### 1.3.2. Démarche de l'enquête

La méthodologie de l'enquête a consisté en trois types de démarches. En effet, il s'est agi de combiner à la fois des enquêtes documentaire, exploratoire et par questionnaire. De plus, la nature des données à collecter étant économiques et sociales, il a été judicieux de contourner certaines questions pour obtenir la réponse qui semble exacte par rapport à des données rétrospectives.

#### 1.3.2.1. Enquête documentaire

La méthode de collecte des informations par l'enquête documentaire a été utilisée pour les entreprises c'est-à-dire les importateurs, les producteurs d'aliments et de poussins d'un jour. Son usage a été pertinent vis-à-vis de certaines données à collecter. En effet, il s'agit de constituer une source d'information acquise auprès de



structures publiques avant de consulter ces entreprises. Ces structures sont essentiellement la DPE, le SICOSAV, la douane et l'IPRAVI. Par ailleurs, cette enquête a consisté à rechercher les informations concernant principalement l'évolution des différents sous-ensembles et la responsabilité globale de chacun dans l'approvisionnement en viande de volaille en Côte d'Ivoire. Enfin, l'enquête documentaire a été conduite par les fiches d'enquête préparées pour les entreprises.

### **1.3.2.2. Enquête exploratoire**

Dans le but d'étudier ou d'examiner au mieux les informations reçues, l'utilisation de l'enquête exploratoire s'est avérée très nécessaire auprès de tous les acteurs interrogés. Ainsi, ce type d'enquête a consisté à découvrir, sur le terrain, des informations. Par des interviews informelles mais bien précises, il a alors été procédé à l'obtention des informations auprès des entreprises. Ces informations ont concerné, dans la grande majorité à la vérification de l'effet positif de ces entreprises dans le développement socio-économique de la Côte d'Ivoire. L'enquête exploratoire a également permis de recueillir des informations auprès des revendeurs de poulets, des détaillants de viande congelée de volaille, des restaurants et des «braiseurs».

### **1.3.2.3. Enquête par questionnaire**

Les enquêtes par questionnaire ont permis essentiellement de réaliser l'étude auprès des éleveurs. Cette démarche a été entreprise à l'aide de la fiche d'enquête «éleveurs». Ainsi, plusieurs élevages ont été investis et quarante quatre ayant régulièrement répondu ont permis de finaliser le travail. Par ailleurs, il faut noter que les agents de la SIPRA ont été pour beaucoup dans cette enquête. En effet, au nombre de trois dont un vétérinaire, ces agents ont participé au dispatching des fiches et ont apporté leur expérience dans le domaine et sur le terrain pour la collecte des informations. Ces encadreurs ont particulièrement aidé à atteindre les élevages dans les 10 zones visitées.

### **1.3.2.4. Données collectées**

Les données collectées sont d'ordre économique et social. Elles concernent la période de 1999 à 2003, soit cinq ans. Les fiches d'enquête ont été divisées suivant deux rubriques que sont «les importations» et «la commercialisation» pour les importateurs tandis qu'au niveau des sous-ensembles de la production locale ce sont trois rubriques nommées «production et commercialisation», «économie» et «social» qui ont permis de collecter les informations. En outre, les données concernent l'évolution de l'activité, les performances en terme de production ou de

quantités importées et bien d'autres, l'évolution de la clientèle, les emplois générés mais également certains paramètres tels que les prix des produits, le poids et l'âge des poulets vifs qui sont liés à l'évolution de l'activité avicole.

### **1.3.2.5. Méthode d'analyse**

La méthode d'analyse adoptée dans cette étude est essentiellement une analyse descriptive. L'objectif est d'effectuer la description des points d'intersection des produits avicoles importés et ceux produits localement ; ensuite, de montrer concomitamment, l'évolution des deux sous-filières et de dégager l'impact économique et social des importations. Dans l'analyse du délai de liquidation des poulets chez les éleveurs, deux paramètres ont été utilisés. Il s'agit du poids vif pour les poulets de chair et de l'âge à la réforme pour les pondeuses. Ces deux critères, qui permettent d'évaluer les performances économiques des fermes avicoles, sont en effet, pris en compte dans l'analyse technico-économique de la filière avicole par le **CNCER** (2002) et l'**ITAVI** (2005).

Enfin, deux logiciels informatiques ont permis de présenter les résultats ci-dessous. Ce sont le Statistical Package for Social Sciences (SPSS) et l'EXCEL. En effet, la saisie des données et la réalisation des tableaux et courbes ont été faites à l'aide de EXCEL. Le SPSS a permis d'effectuer l'analyse statistique par la détermination des fréquences et des pourcentages des variables. Des tableaux croisés ont permis de déterminer la relation entre certaines données comme l'arrêt de l'activité et la cause, grâce au logiciel SPSS.

## CHAPITRE 2. PRESENTATION DES RESULTATS

### 2.1. Environnement et évolution des importations de viande de volaille

#### 2.1.1. Entreprises importatrices

De 2001 à 2004, le nombre des importateurs de viande est passé de 8 à 24, soit évolution de plus de 200% (tableau XXVII). Ainsi, le secteur semble bien portant et en moyenne chaque année s'ajoutent 5 nouvelles entreprises. Plus spécifiquement dans les importations de viande de volaille, l'évolution a été de 250% mais ces importateurs se sont fortement mobilisés au cours de l'année 2003 avec 21 importateurs contre 11 en 2002 (tableau XX).

**Tableau XX.** Evolution du nombre des importateurs de viande de volaille

Importateurs	1999	2000	2001	2002	2003
nombre	06	03	06	11	21
évolution			250%		

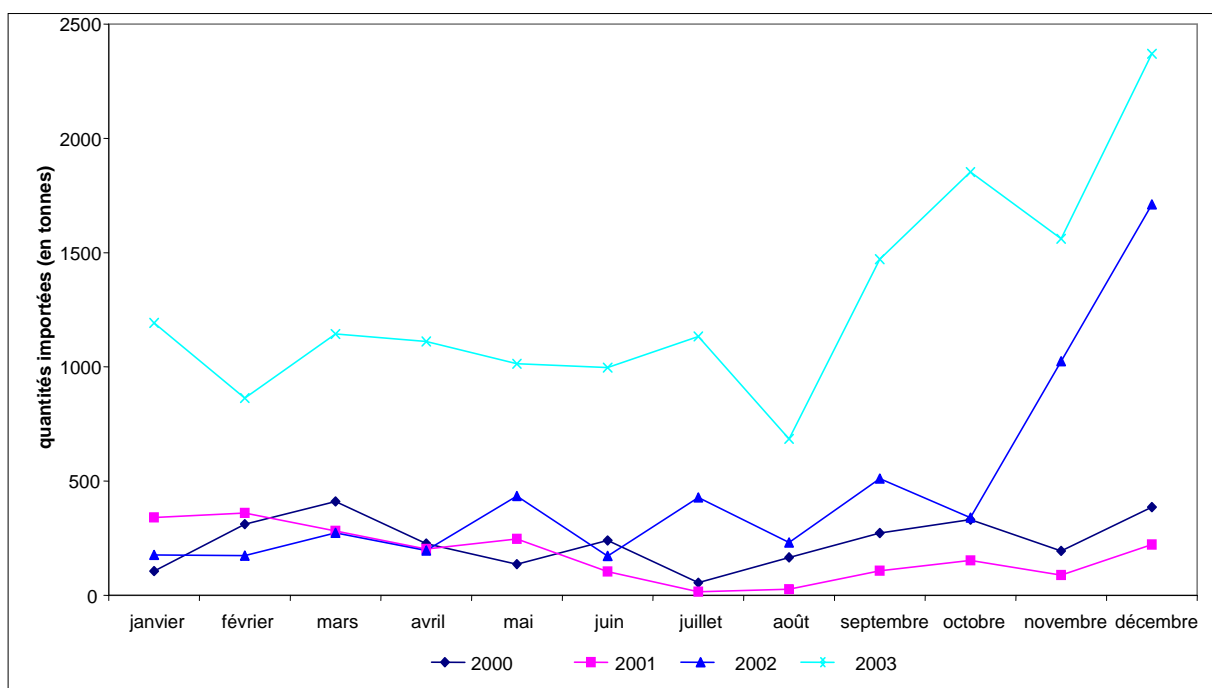
#### 2.1.2. Evolution des importations

##### 2.1.2.1. Tendances et saisonnalité

Les quantités de volaille congelée importées se sont fortement accrues au cours de la période de 1999-2003 contrairement au passé comme relaté dans la première partie de l'étude. L'évolution globale est d'environ 500%. Cependant, l'augmentation est plus spectaculaire entre 2002 et 2003. En effet, la quantité de viande de volaille congelée importée est passée de 5814 tonnes à 17117 tonnes, soit un taux de croit de 194,4% contre 164,7% en 2002 (tableau XXI). L'observation quantitative montre que de 1999 à 2001, il y a une baisse relative des quantités importées mais ces dernières se sont très vite relevées en 2002. Cette brusque augmentation est certainement la conséquence du coup d'état manqué et de la rébellion de septembre 2002. En 2003, le gouvernement a fait un appel d'importation pour 15 000 tonnes de viande de volaille mais en comparant aux statistiques, la remarque est que cette autorisation est dépassée de plus de 2117 tonnes. De plus ce surplus, est pratiquement proche des quantités importées pendant les années précédentes et aussi reste largement supérieure aux importations avant 1999.

Par ailleurs, l'analyse de l'évolution mensuelle des importations indique une période particulière de l'année, pendant laquelle les quantités importées sont plus

importantes (figure 11). En effet, pour toutes les années exposées, la période de octobre à décembre reste favorable à l'activité des importations de viande de volaille congelée. Ainsi donc, ce n'est pas pour cause de guerre que la période octobre à décembre 2002 a connu de fortes importations car déjà de 1999 à 2001, cette période a révélé aussi des importations plus élevées par rapport aux autres mois. Cela peut s'expliquer par les événements festifs de fin d'année. En Afrique de l'ouest, la viande est considérée comme un aliment réservé aux occasions spéciales (**Mortimore, 2003**). De plus, la récente étude réalisée par **Tonongbe (2005)** au Sénégal où la structure de la consommation de viande peut être extrapolable à celle de la Côte d'Ivoire, a révélé que la viande de poulet est la première viande consommée.

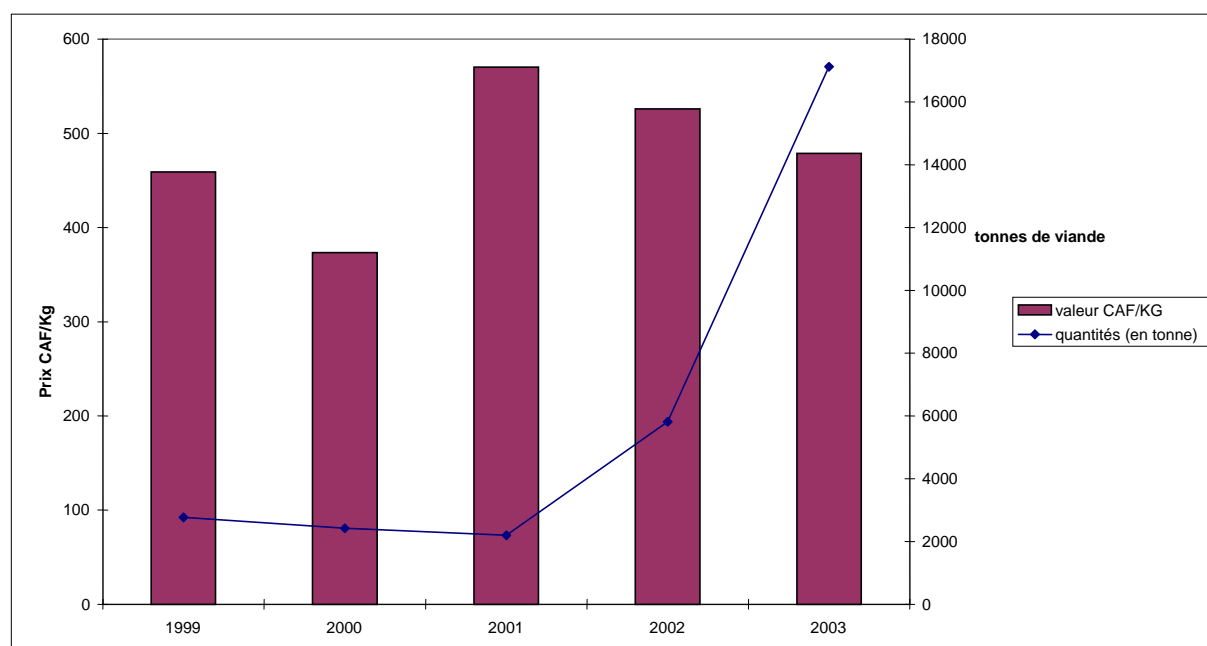


**Figure 11.** Saisonnalités des importations de la viande de volaille de 2000 à 2003

### 2.1.2.2. Prix des produits importés

Sur le marché international, le prix de la viande de volaille est en constante régression. Cet état de fait est parfaitement illustré sur le marché ivoirien. Cependant, seulement deux tendances à la baisse sont apparues sur la période de 1999 à 2003 (figure 12). La première tendance part jusqu'en 2000 et une deuxième de 2001 à 2003. En effet, en 2001, les importations de viande de volaille ont connu le prix Coût-Assurance-Fret (CAF)/kg le plus élevé et malgré cela elles sont restées supérieures à 2000 tonnes mais faibles par rapport à 2000. Par ailleurs, à la baisse successive du prix, correspond une augmentation continue et très importante des importations. Ainsi, quand le prix CAF diminue, la quantité importée augmente. La

différence entre le prix CAF et le prix sur le marché est au minimum 541 francs CFA. Elle correspond pratiquement au prix CAF/kg du poulet importé. D'où, sur le marché local, le prix de la viande de volaille importée semble deux fois son prix d'importation mais reste toujours inférieur au prix du poulet produit localement.



**Figure 12.** Importations et prix CAF/kg de la viande de volaille

### 2.1.3. Poids des importations dans l'économie ivoirienne

Le poids économique de l'importation de viande de volaille est considérable. Il se chiffre à coût de milliards de Francs CFA sortis des caisses de l'économie ivoirienne et le minimum sur la période de 1999 à 2003 est de 1,02 milliards de F CFA en 2000 (tableau XXI). En 2003, cette perte de devise est chiffrée à plus de 17 milliards soit donc une augmentation de 1600 % de 1999 à 2003. La croissance annuelle de cette perte est d'environ 400%. Chaque année la Côte d'Ivoire consacre ainsi un budget très élevé pour cette sous-filière.

**Tableau XXI.** Importation de viande de volaille en Côte d'Ivoire

Importations	1999	2000	2001	2002	2003
Quantités (en tonnes)	2768.6	2419.5	2196.5	5814	17117.3
Evolution (%)	35	- 12,6	- 9,2	164,7	194,4
Valeur FOB (millions de F CFA)	1187	1024	1075	2966	17065
Valeur CAF/KG	458.97	373.39	570.15	525.84	478.65

Source : **A partir de la Douane (2004) et SICOSAV (2004)**

#### 2.1.4. Emplois générés par les importations de viandes de volaille

Le calcul des emplois générés par la sous-filière importation est effectué sur la base des informations de la Direction des Productions d’Elevage (DPE). De 1999 à 2003, la commission des importations a accordé diversement 38 agrément d’importations de viande et 21 ont importé de la viande volaille. Toutefois, ces sociétés n’ont pas importé chaque année et en raison de quatre personnes par société, des calculs permettent de constater les emplois offerts par la filière externe. Ainsi, les emplois générés sont très insignifiants avec en moyenne 37 personnes/an (tableau XXII). En 2000, seulement 12 personnes ont bénéficié de l’importation de viande de volaille.

**Tableau XXII.** Emplois générés par la sous-filière des importations

<b>Emplois</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>
nombre	24	12	24	44	84
Moyenne annuelle	<b>37,6</b>				

Source : **A partir de la DPE (2005)**

#### 2.1.5. Distribution et commercialisation

De 1999 à 2003, 65% de la viande de volaille importée en Côte d’Ivoire correspondent au poulet et 99% de cette variété est sous la forme de découpe congelée (Figure 13). Aussi, les grossistes importateurs de viande de volaille sont pour le moins des détaillants aussi sur le marché local (tableau XXIII).

**Tableau XXIII.** Identification de la clientèle

<b>Types de revendeurs</b>	<b>société 1</b>	<b>société 2</b>	<b>société 3</b>	<b>société 4</b>	<b>société 5</b>
Sociétés	x	x	x	x	x
Distributeurs	x	x	x	x	x
Restaurateurs et «braiseurs»	x		x	x	x
Supermarchés		x		x	
Ménages	x	x	x	x	x

Sociétés= hôtels, restaurant universitaire et scolaire, armée

En effet, 100% des entreprises ont de la clientèle constituée de ménages. Toutefois, en terme d’importance, les sociétés sont les premiers clients de ces importateurs et elles sont composées des hôtels, des restaurants universitaires et scolaires et de l’armée. Le nombre de ces sociétés, a connu une évolution considérable pour les cinq importateurs. Il est passé de 9 en 2000 à 30 en 2003, soit une croissance de 150% (tableau XXIV). Aussi, ces sociétés consomment environ 45% des importations contre 40% pour les distributeurs. Les restaurateurs et «braiseurs» de

poulets sont aussi clients directs des importateurs bien qu'ils le soient potentiellement pour les distributeurs semi-grossistes. Ces derniers, équipés de congélateurs fonctionnels ou à glace alimentaire, occupent des places dans les marchés locaux à partir desquelles ils pratiquent la vente au détail ou demi détail de la viande de volaille.

**Tableau XXIV.** Sociétés clientes des importateurs

<b>Sociétés clientes</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>
Nombre	12	9	16	22	30
Evolution	150%				

En ce qui concerne le lieu de distribution, les viandes de volaille importées touchent environ trois villes de la Côte d'Ivoire (tableau XXV). La principale destination reste la ville d'Abidjan qui occupe une place importante avec 90% des produits pour ce qui concerne l'importateur n°5, les autres étant pratiquement fournisseurs dans cette seule ville d'Abidjan.

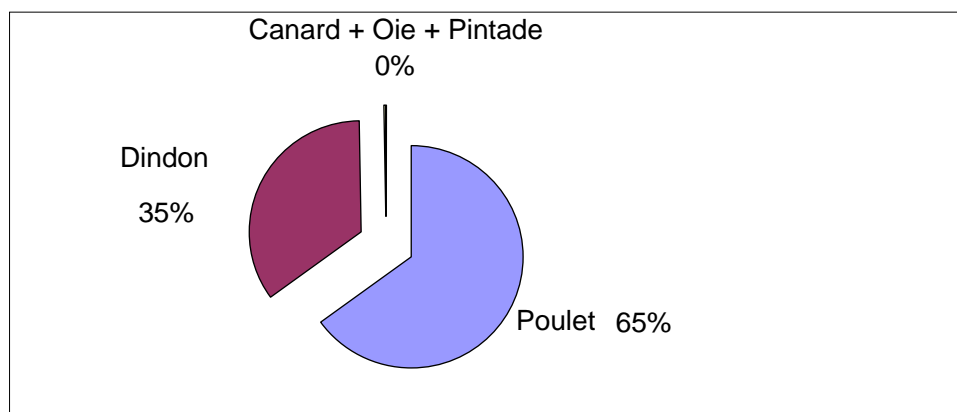
**Tableau XXV.** Villes touchées par les produits avicoles importés

<b>Villes</b>	<b>Société 1</b>	<b>Société 2</b>	<b>Société 3</b>	<b>Société 4</b>	<b>Société 5</b>
Nombre	1	2	1	2	3
Abidjan (% consommés)	100	98	100	99	90

Par ailleurs, à la question de savoir si il était possible de vendre les produits locaux, 100% des importateurs ont donné une réponse positive (tableau XXVI). Cependant, les conditions pour cela restent éparpillées. Toutes les entreprises (100%) suggèrent un abattage industriel de la volaille et un abaissement important des prix à la production (après abattage) tandis que 80% invoquent la nécessité de présenter les produits sous des formes semblables à celles des produits importés, c'est-à-dire sous la forme de découpe.

**Tableau XXVI.** Possibilité de vendre les produits locaux

<b>Réponse</b>	<b>Société 1</b>	<b>Société 2</b>	<b>Société 3</b>	<b>Société 4</b>	<b>Société 5</b>	<b>Total</b>
Oui mais :	abattage industriel	x	x	x	x	5
	prix	x	x	x	x	5
	présentation	x		x	x	4
	autre		x			1
Non						0
<b>% oui</b>						<b>100</b>



**Figure 13.** Variétés de volaille congelée importée en Côte d'Ivoire de 1999 à 2003

## 2.2. Producteurs de poussins d'un jour

### 2.2.1. Accouveurs

Le nombre des accouveurs est passé de 9 avant 1999 à 5 en 2003 (tableau XXVIII). Une évolution qui reste cependant liée à diverses situations dont la crise politico-militaire depuis 2002. Parmi ces sociétés il n'y a pas de nouvelle venue et la situation reste stationnaire. Sur les trois entreprises enquêtées, deux font pratiquement l'autoconsommation depuis 2000 avec 50% de leur production (tableau XXX). Des poussins d'un jour sont aussi exportés vers des pays frontaliers notamment le Ghana. Cette exportation estimée à environ 1% de la production dans une société est insignifiante et est inhabituelle. Ainsi donc, le premier marché de ces accouveurs est constitué des éleveurs ivoiriens et le véritable problème énuméré par ces accouveurs est la possibilité de vendre ou encore le délai de liquidation de leurs produits.



**Tableau XXVII.** Liste des sociétés ayant reçu l'agrément d'importation pour la viande et abats de volaille

	<b>Entreprises</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>
1	AFRIVIC		x	x	
2	AKWABA			x	x
3	ANINI Service		x		
4	AZUR-FROID	x	x		x
5	CARMED			x	
6	CHIUCA				x
7	CODIPAC		x		x
8	COMINTER	x	x	x	x
9	EBEM				x
10	Ets A. ATEX			x	x
11	Ets AGNES			x	
12	Ets AKWABA			x	
13	Ets AYA				x
14	Ets TAI SARL				x
15	FRANCE – AFRIQUE		x	x	
16	GEL FISH-CI		x	x	x
17	IMEF-CI	x	x		
18	IVOIRE FROID		x		
19	IVOIRE TROPIQUE				x
20	LA PAYSANNE	x	x	x	x
21	NEGOCE-INTERNATIONAL				x
22	NOUVELLE EH.		x	x	
23	PACI			x	
24	POISSON AFRIQUE			x	
25	PROSUMA			x	x
26	S2IC			x	x
27	SAPLED			x	x
28	SIDIPROM			x	
29	SIM	x	x	x	x
30	SIPACI			x	x
31	CIVADIS		x	x	x
32	SIVCOGE Industrie			x	
33	SNVI	x	x	x	x
34	SODIPCO				x
35	SONAL	x	x	x	x
36	TAUREAU SARL		x	x	
37	UCAF-CI	x	x	x	x
38	VICRAICO Pêche			x	x
	<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>17</b>	<b>26</b>	<b>24</b>

Source: **DPE (2005)**

**Tableau XXVIII.** Evolution des accoueurs en 1996 et 2003

<b>Raison sociale</b>	<b>1996</b>	<b>1999</b>	<b>2003</b>
SIPRA (IVOIRE POUSSIN)	x	x	x
FACI	x	x	x
ALCI	x	x	x
AVYCI	x	x	
FOANI	x	x	x
QUALIGRAIN	x	x	
Ferme ADAM	x	x	
SAPB	x	x	
AGREVET		x	x
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>5</b>

## 2.2.2. Production et commercialisation

### 2.2.2.1. Production

La production totale de poussins d'un jour est en constante régression depuis 1999. Elle a chuté d'environ 19% sur les 5 ans, passant de 9,6 à 7,8 millions de poussins distribués (tableau XXIX). Une analyse profonde montre que jamais les capacités réelles des producteurs n'ont été atteintes. Le taux maximal de la production par rapport aux capacités est de 32%, obtenu en 1999. Depuis cette dernière date, ce taux est en décadence et a atteint 26% en 2003.

**Tableau XXIX.** Productions de poussins par trois sociétés

<b>Productions</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>
«Chair» distribué (en milliers)	7200	5640	6215	5855	5607
«Pondeuse» distribué (en milliers)	2400	2150	2330	2124	213
<b>Total</b>	<b>9600</b>	<b>7790</b>	<b>8545</b>	<b>7979</b>	<b>7800</b>
Capacités réelles (en milliers)	30000	30000	30000	30000	30000
% de la capacité	32	26	28,4	26,6	26

Pourtant ce n'est pas l'activité qui manque d'autant plus que la plupart des entreprises détiennent leurs propres reproducteurs et s'approvisionnent en oeufs à environ 80% dans leur propre ferme (tableau XXX). Ainsi, mis à part l'impossibilité de vendre les poussins rien ne peut influencer ces accoueurs et les conduire à une cessation ou à une baisse de leur production.

**Tableau XXX.** Approvisionnement et distribution des producteurs de poussins

<b>Approvisionnement de distribution</b>	<b>société 1</b>	<b>société 2</b>	<b>société 3</b>
<b>Source d'approvisionnement en œuf (en %)</b>			
sur place en Côte d'ivoire (interne)	80	100	80
à l'extérieur de la CI	20		20
<b>Autoconsommation (en %)</b>	50	50	0
<b>Vente (en %)</b>			
locale	49	50	100
exportations	1		
<b>Principales localisations des clients (en %)</b>			
sud	80	18	80
centre	20	75	20
nord	0	7	0

#### **2.2.2.2. Commercialisation**

En suivant trois accoueurs, un constat est fait sur la diminution drastique des clients auprès des accoueurs, environ 27% en cinq ans, soit 5,4% par an (tableau XXXI). Cette situation indique un état de découragement dans le sous-secteur de la production de poussins d'un jour. Par ailleurs, dans l'ensemble, deux périodes semblent dégager des informations. D'une part, entre 1999 et 2000 puis 2002 à 2003, c'est respectivement 145 et 114 clients qui ont soit arrêté l'élevage, soit changé de fournisseur. Cette deuxième éventualité est cependant à écarter car les éleveurs et les accoueurs sont très souvent fidèles à leur fournisseur surtout que les produits et services à eux offerts sont pratiquement les mêmes quelque soit l'entreprise. D'autre part, sera noté qu'un regain d'activité s'est illustré entre 2001 et 2002 et correspond à une augmentation des clients. Toutefois la situation est inégalement éprouvée car la société 3 est moins affectée que la société 1 par la rareté de la clientèle. Pendant que la société 1 perd environ 34% de sa clientèle, les n°2 et n°3 ont perdu respectivement 28% et 16% de leur clientèle, de 1999 à 2003 (Tableau XXXI).

Aussi, les principales localisations des clients ou éleveurs de ces accoueurs sont le Sud et le Centre de la Côte d'ivoire (tableau XXX). A ces deux zones correspondent 100% de la clientèle de deux accoueurs et seulement 7% dans la part de la troisième société, sont occupés par le Nord. Au Sud, c'est principalement la région d'Abidjan qui est la cible des accoueurs et au Centre on a la région d'Agnibilékro.

C'est dire donc, que le marché de la vente des poussins d'un jour est toujours grand ouvert et offre de grandes possibilités de production.

**Tableau XXXI. Evolution de la clientèle**

<b>Sociétés</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>
Société 1	380	300	300	316	250
Société 2	250	180	180	150	180
Société 3	275	280	255	308	230
<b>Total</b>	<b>905</b>	<b>760</b>	<b>735</b>	<b>774</b>	<b>660</b>
<b>Evolution annuelle</b>	<b>- 5,4%</b>				

### 2.2.2.3. Délai de liquidation des poussins

La possibilité de vendre les poussins d'un jour est un élément fondamental dans la production. Le délai normal requis est de un jour et au-delà de ce jour, la valeur du poussin est dépréciée. L'observation de l'évolution du délai de liquidation des poussins révèle une augmentation notable de ce délai (tableau XXXII). Il est passé de 1 jour en 1999 à 1,5 jour en 2003. Ainsi, la probabilité de conserver le poussin pendant plus d'une journée est élevée car chacune des trois entreprises affichent en moyenne une journée et demi pour la liquidation de leurs poussins au cours de l'année 2003. Le maximum observé est de deux jours en 2000 et 2001 au niveau de la société 2.

Aussi, ce délai influence la rentabilité de l'entreprise qui se trouve dans l'obligation de soit réduire sa production soit fournir des poussins de plus d'un jour tout en rassurant au niveau de la qualité des poussins. Cette rentabilité est effectivement en branle car elle est en baisse depuis 2000 (tableau XXXIII). Ainsi, dans la société n° 2, cette diminution du bénéfice est estimée à 15% par an depuis 2001.

**Tableau XXXII. Délai de liquidation des poussins en jours**

<b>Sociétés</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>
Société 1	1	1	1,5	1,3	1,5
Société 2	1	2	2	1	1,5
Société 3	1	1,5	1	1,5	1,5
<b>Moyenne</b>	<b>1</b>	<b>1,5</b>	<b>1,5</b>	<b>1,3</b>	<b>1,5</b>

**Tableau XXXIII.** Structure de la rentabilité d'une société productrice de poussins d'un jour

<b>Structure</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>
Rentabilité	oui	oui	oui	oui	oui
Evolution des charges (%)	0	10	0	10	20
Evolution du bénéfice (%)	1	0	-10	-15	-20

## 2.3. Producteurs d'aliments

### 2.3.1. Producteurs

Les producteurs d'aliments sont au nombre de 6 en 2003 contre 10 en 1999, soit une diminution de 40% (tableau XXXIV). Ils constituent les principaux fournisseurs sur le marché des aliments de volaille. Ces entreprises possèdent à elles seules une capacité de production d'environ 135 000 tonnes d'aliments par an et pourtant, elles se répartissent sur trois types de position sur le marché en 2003. Deux faisant uniquement de l'autoconsommation, deux autres, après avoir considérablement réduit leur production font presque de l'autoconsommation aussi. Enfin, les deux dernières entreprises continuent de se faire valoir sur le marché.

**Tableau XXXIV.** Evolution des producteurs d'aliments

<b>Raison sociale</b>	<b>1996</b>	<b>1999</b>	<b>2003</b>	<b>position sur le marché en 2003</b>
SIPRA (IVOGRAIN)	x	x	x	commerciale
FACI	x	x	x	commerciale
ALCI	x	x	x	presque autoconsommation
AVYCI	x	x	x	autoconsommation
FOANI	x	x	x	presque autoconsommation
QUALIGRAIN	x	x		
Ferme ADAM	x	x		
SAPB	x	x		
SIDIBE	x	x		
NUTRIGRAIN		x	x	autoconsommation
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	
<b>Evolution annuelle</b>		<b>11%</b>	<b>40%</b>	

Quatre sur six, soit 67% de ces entreprises s'approvisionnent uniquement à partir de ressources externes à la société mais obtenues sur place en Côte d'Ivoire (tableau XXXV). Seulement une société, emploie des ressources importantes provenant de

l'Europe, bien que toutes importent le complément minéralo-vitaminé (CMV). Ainsi donc, le maïs, les tourteaux de soja et de coton, le coprah, le son de riz, la farine de poisson etc. sont achetés chez des producteurs locaux et cela participe à la valorisation des populations rurales.

**Tableau XXXV.** Source d'approvisionnement en matières premières

Approvisionnement	société 1	société 2	société 3	société 4	société 5	société 6
Externe à la société	x	x	x	x	x	x
Interne		x		x		
Lieu principal	sud	sud	Daloa	sud	centre	sud
Lieu secondaire	centre	Europe	Bouaké		sud	

### 2.3.2. Production et commercialisation

#### 2.3.2.1. Production

Une forte régression de la production des aliments de volaille est observée en 2000 (tableau XXXVI). La production totale qui était de 97953 tonnes en 1999, est passée à 78264 tonnes en 2000, soit une régression de 20%. La tendance à la baisse s'est maintenue sur toute la période mais s'est améliorée en 2002 où la baisse s'est estimait à 4%. Aussi, la capacité globale de ces producteurs n'a jamais été atteinte. En 1999, le pourcentage de la production réelle par rapport à la capacité était de 54%. De plus l'écart qui s'entrevoit est souvent plus énorme que la production. En effet, quatre années durant c'est-à-dire 2000, 2001, 2002 et 2003, les productions sont restées nettement inférieures aux capacités réelles qu'offrent ces entreprises.

**Tableau XXXVI.** Production d'aliments des six entreprises

Productions	1999	2000	2001	2002	2003
Quantités (en tonne)	97953	78264	74563	77213	63913
Capacités réelles (en tonnes)	180000	180000	170000	170000	170000
<b>Ecart</b>	<b>82047</b>	<b>101736</b>	<b>95437</b>	<b>92787</b>	<b>106087</b>

SOURCE : IPRAVI (2004)

#### 2.3.2.2. Commercialisation

Le Sud de la Côte d'Ivoire est la principale destination des aliments volaille produits. Ainsi, plus de 80% des entreprises ont exclusivement leur clientèle localisée au Sud (tableau XXXVII). En faisant le parallèle avec la situation actuelle, il est notable qu'aucune contrainte ne justifie la baisse des productions au fil des années si ce n'est seulement un problème de clientèle. En effet, de même que pour les accoueurs, la diminution des clients auprès des producteurs d'aliments est alarmante (tableau XXXVIII). De 1230 clients en 1999, c'est seulement 745 en 2003 qui ont acheté des aliments volaille, soit donc une diminution de près de 40% en 5 ans. Toute entreprise prévoyante se verrait alors obligée de réduire sa production future.

**Tableau XXXVII.** Principales destinations des aliments produits

<b>Sociétés</b>	<b>sud</b>	<b>centre</b>	<b>nord</b>
Société 1	x	x	
Société 2	x		
Société 3	x	x	
Société 4	x		
Société 5	x		
Société 6	x		
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>Parts</b>	<b>75%</b>	<b>25%</b>	<b>0%</b>

Le cas de la société 2 est encore plus catastrophique. Environ 87% de ses clients ont répondu absents en 2003. Ainsi, ils obligent non seulement à la réduction de la production, mais aussi à ne penser qu'à l'autoconsommation.

**Tableau XXXVIII.** Evolution de la clientèle (aviculteurs)

<b>Sociétés</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>
Société 1	380	300	300	316	250
Société 2	150	102	55	20	20
Société 3	250	180	180	150	180
Société 4	75	40	40	45	45
Société 5	275	280	255	308	230
Société 6	100	75	15	30	20
<b>total</b>	<b>1230</b>	<b>977</b>	<b>845</b>	<b>869</b>	<b>745</b>

**NB :** Clients avec plus de 10000 kg/an d'aliments

### 2.3.2.3. Délai de liquidation des aliments de volaille

Il n'existe pas de délai conventionnel ou normal de liquidation des aliments de bétail. Cependant, en considérant comme référence le délai moyen de 24 jours de 1999, il se dégage une augmentation vertigineuse sur les 5 années (tableau XXXIX). En effet, le délai a été multiplié par 2 en 2003 et cela exige aux producteurs qu'ils produisent une fois chaque deux mois. Malgré cette baisse de la productivité, les entreprises ont tenu à stabiliser le prix des sacs d'aliments (tableau XL). Une situation qui engage ces entreprises dans la régression de leur bénéfice. Cette chute de bénéfice est estimée en moyenne à 15% depuis 2001 (tableau XL).

**Tableau XXXIX.** Evolution du délai de liquidation des aliments volaille

<b>Sociétés</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>
Société 1	15	25	40	50	50
Société 2	25	25	25	50	40
Société 3	20	30	30	40	50
Société 4	30	40	30	40	55
Société 5	25	40	30	40	50
Société 6	30	25	35	45	50
<b>Moyenne</b>	<b>24</b>	<b>31</b>	<b>32</b>	<b>44</b>	<b>49</b>

**Tableau XL.** Structure de la rentabilité d'une société productrice d'aliments volaille

<b>Evolution</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>
Rentabilité	oui	oui	oui	oui	oui
Evolution des charges (%)	0	10	0	0	20
Prix de vente pour 50 kg alt. Chair (F CFA)	8500	9000	9000	9200	9400
Prix de vente pour 50 kg alt. Pondeuse (F CFA)	7200	7200	7200	7200	7900
Evolution du bénéfice (%)	1	0	-10	-15	-20

Alt.= aliment

## 2.4. Producteurs de viande de volaille

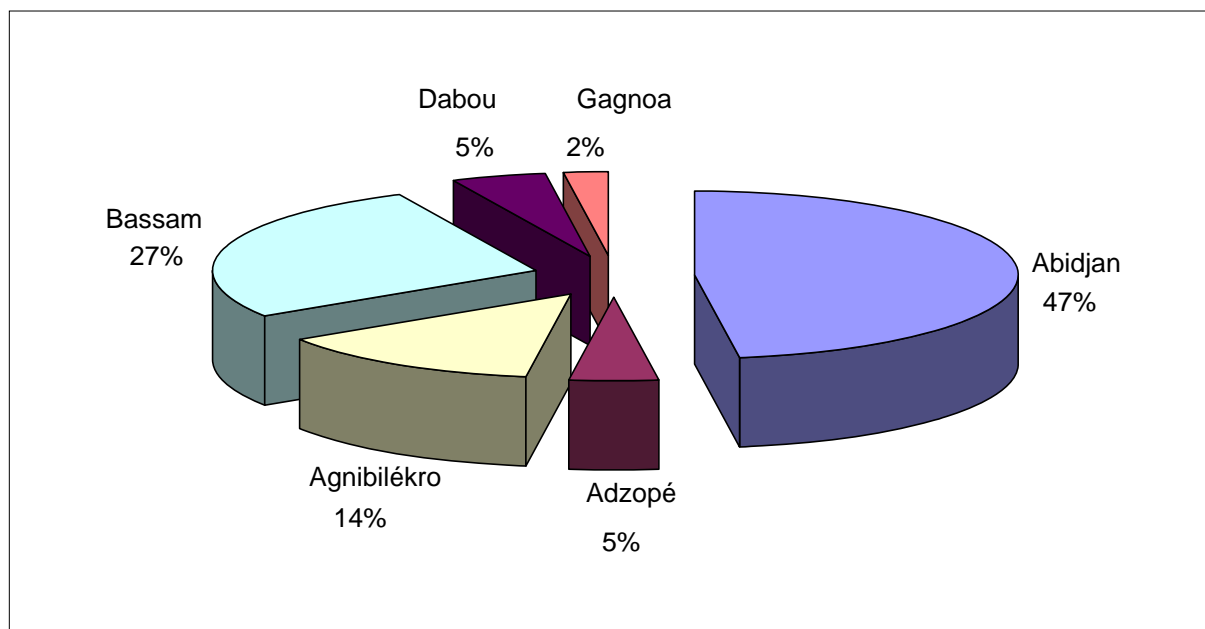
### 2.4.1. Eleveurs

La typologie des élevages consultés permet de réaliser des proportions variées dans l'échantillonnage sans que cela ait été préparé auparavant (Tableau XLI). En effet, 47% des élevages sont de taille inférieure à 5000 sujets et à l'intérieur de cet échantillon, se compte aussi 66% d'élevages de pondeuses contre 34% de poulet de



chair. Ces proportions renseignent un peu plus sur les probabilités de rencontrer différents types et différentes tailles d'élevages dans les zones visitées. Ainsi, les élevages de poules sont les plus nombreux à détenir des informations rétrospectives car cela constituait un des critères pour faire partie de l'échantillon. La taille de l'élevage n'a pas eu trop d'influence sur le critère mentionné ci-dessus. A peu près 50% des élevages de taille inférieure ou supérieure sont donc capables de détenir des informations à même d'aider à la mise en place de base de données. De plus l'aviculture est une source d'entrée directe d'argent pour l'Etat. Elle permet à celui-ci de percevoir des ressources financières à partir de la constitution de registres de commerce puis du paiement des impôts (tableau XLII). Il est par ailleurs indiqué qu'un nombre élevé d'élevages restent méconnus car, seulement 22,7% des élevages possèdent le registre de commerce.

Par ailleurs, la situation géographique établie dans la figure 14, montre que les élevages dans et autour d'Abidjan sont les plus outillés en matière d'archivage de leur activité. Toutefois, les proportions géographiques des élevages qui constituent l'échantillon ne reflètent pas les proportions des élevages avicoles correspondant aux différentes zones visitées. L'information la plus importante est donc la possibilité de fournir des données.



**Figure 14.** Répartition géographique des éleveurs

**Tableau XLI.** Typologie des élevages consultés

Spéculation	élevages de - de 5000 sujets	élevages de + de 5000 sujets	TOTAL
Chair	3	12	15

Pondeuse	18	11	<b>29</b>
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>23</b>	<b>44</b>

**Tableau XLII.** Aviculture et fiscalité

Années	Elevages avec un registre de commerce	Elevages sans un registre de commerce
1989	2	
1997	1	
1999	1	
2000	2	
2003	3	
2004	1	
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>34</b>

#### 2.4.2. Evolution de la production de viande de volaille

L'évolution de la mise en place de poussins pour les 44 éleveurs indique une tendance à la baisse sans interruption (figure 15). En effet, en 1999, la mise en place qui était de 878000 poussins est passée à 740000 en 2003, soit une diminution de 16%. Cette tendance à la régression se confond avec la tendance générale de ce sous-ensemble qui est d'environ 18,7% (IPRAVI, 2004). Par ailleurs, ces baisses successives ne peuvent pas trouver des causes dans les coûts à la production qui eux ont connu des augmentations et des diminutions au cours de la période 1999-2003. Au niveau des éleveurs de poulets de chair, ce sont deux diminutions en 2000 et 2002, puis deux augmentations en 2001 et 2003, des coûts de la production qui ont été observées. Contrairement à cela, l'élevage ponte connaît une augmentation continue des coûts de production et cette croissance est de 5,2% en moyenne depuis 1999 (tableau XLIII).

**Tableau XLIII.** Production de la volaille : Coûts (F CFA) et évolution du coût (%)

Spéculation	1999	2000	%	2001	%	2002	%	2003	%
Chair (par kg)	950	946	-0,4	987	4,3	962	-2,5	1000	4
Pondeuse	8075	8756	8,4	9095	4	9595	5,5	9875	2,9

En ce qui concerne la cyclicité de la production, les proportions données par les élevages chair sont les plus expressives car l'élevage ponte ne reflète pas exactement cet aspect de l'activité (tableau XLIV). Ainsi, 73,3% des éleveurs se retrouvent dans la catégorie 4 à 5 bandes par an alors que seulement 6,7%, soit 1/15 des éleveurs atteignent au moins 6 bandes par an.

**Tableau XLIV.** Cycle de l'activité avicole de poulet de chair

<b>Bandes/an</b>	<b>Fréquence</b>	<b>%</b>
1 à 3	32	72,7
4 à 5	11	25
+ de 5	1	2,3
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>100,0</b>

### 2.4.3. Evolution de l'activité

Tous les éleveurs c'est-à-dire 100% affirment ne pas ignorer les importations de viande de volaille en Côte d'Ivoire et redoutent l'envahissement total du marché par ces produits (tableau XLV). Par ailleurs, une augmentation du nombre des élevages s'observe, mais elle est bien plus imputable aux élevages dont la mise en place n'excède pas 10000 sujets l'année (tableau XLVI). Le nombre de cette catégorie d'éleveur a presque triplé en cinq ans alors que les éleveurs d'effectifs annuels supérieur à 50000 sujets n'ont pas connu d'augmentation. Aussi, cette enquête montre qu'il y'a eu des arrêts momentanés et des nouveaux venus dans l'aviculture (tableau XLVII). C'est à partir de 2000, qu'annuellement environ cinq éleveurs entrent dans l'activité. Le plus important étant cependant ces arrêts qui ont persisté sur trois années et qui ne correspondent pas aux trois années de crise politico-militaire qui a coupé le pays en deux zones. En effet, déjà en 1999, 2000 et 2001, ce sont respectivement un, deux puis trois éleveurs qui ont observé une pause. Cette tendance, aurait pu être observée en masse sur toute la période, si un grand nombre d'éleveurs avait été consulté car, selon l'**IPRAVI**, non seulement le nombre d'élevage continue de diminuer mais plus encore, certains éleveurs ne fonctionnent plus à plein temps. D'ailleurs, sur les six qui ont arrêté un moment leur activité, deux seulement l'ont fait à cause du coup d'état de fin décembre 1999. Ce coup d'Etat ayant occasionné pour l'un le vol de sa basse-cour et pour l'autre l'impossibilité d'atteindre le marché (tableau XLVII). Les quatre autres évoquent des causes directement liées à l'activité d'aviculture. Il s'agit de difficultés de liquidation de la production précédente, du coût de production lié aussi à la difficulté de trouver des revendeurs et des problèmes de financement. Parlant de cette dernière cause, effectivement l'aide financière est très insignifiante dans l'aviculture (tableau XLVIII). Seulement 11 élevages sur 44, soit 25% ont bénéficié de l'aide financière. Par ailleurs, à l'intérieur de ce pourcentage, l'Etat n'a

accordé aucune aide et un seul élevage, soit 9% des 11 élevages a pu bénéficier d'une aide de moins de 50% du capital de la part d'institutions financières, le reste étant le fait d'individus proches des éleveurs.

**Tableau XLV.** Connaissance du marché de viande de volaille

<b>Questions</b>	<b>oui</b>	<b>non</b>
Ignorent les importations	0%	100%
Redoutent l'occupation du marché par les produits importés	100%	0%

**Tableau XLVI.** Evolution de l'activité des aviculteurs

<b>Elevages</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>
<b>ayant fait la mise en place</b>	<b>20</b>	<b>25</b>	<b>28</b>	<b>40</b>	<b>44</b>
de moins de 10000 sujets	11	15	18	28	30
plus de 10000 à 50000 sujets	6	6	7	9	11
de plus 50000 sujets	3	3	3	3	3
<b>existants</b>	<b>21</b>	<b>27</b>	<b>31</b>	<b>40</b>	<b>44</b>
<b>ayant apparu</b>		<b>5</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>4</b>
<b>ayant arrêté l'activité</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Tableau XLVII.** Arrêt de la pratique de l'aviculture

<b>Arrêt de l'activité</b>	<b>Fréquence</b>	<b>%</b>
Non	38	86,4
Oui dont les causes sont dans		
difficultés de liquidation	1	2,3
guerre	2	4,5
difficultés de liquidation + coût de production	2	4,5
Financement + guerre	1	2,3
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>100,0</b>

**Tableau XLVIII.** Aide financière aux aviculteurs

<b>Aide</b>	<b>Fréquence</b>	<b>%</b>
Non	33	75,0
Oui		
0-50% par institution financière	1	2,3
0-50% par personnes privées	8	18,2
50-100% par personnes privées	2	4,5
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>100,0</b>

#### 2.4.4. Poids économique et social

Le poids économique de l'aviculture dans le revenu national n'est plus à démontrer. Par contre le poids économique et social de l'aviculture dans les revenus et le développement des populations ivoiriennes semble échapper un temps soit peu. Avec cette étude, cet aspect des choses ressort (tableaux XLIX et L). Ainsi, les revenus des citoyens sont diversifiés en prenant en compte l'aviculture. En effet, 3,6% des propriétaires d'élevages de volaille ne sont pas du personnel mais plutôt exercent en ville, 36,4% de ces propriétaires sont vacataires et restent à cheval entre leur activité première et l'aviculture. Seulement un peu plus de la moitié, soit 56,8% des propriétaires, est employée de façon permanente dans l'aviculture (tableau XLIX).

**Tableau XLIX.** Statut des propriétaires de fermes avicoles

<b>Statuts</b>	<b>Fréquence</b>	<b>%</b>
Permanent	25	56,8
Vacataire	16	36,4
Pas du personnel	3	6,8
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>100</b>

Au plan social, l'aviculture offre des possibilités de travail et d'épanouissement à toutes les catégories de main d'œuvre. Ainsi donc, l'élevage participe à la résolution du problème d'exode rural qui reste aussi à l'origine de l'urbanisation galopante des villes africaines. En effet, 52,3% des élevages avicoles en Côte d'Ivoire, utilisent une main d'œuvre de qualification totalement basse et des employés de qualification moyenne et supérieure dans 4,5% des élevages (tableau L).

**Tableau L.** Qualification du personnel

<b>Qualifications</b>	<b>Fréquence</b>	<b>%</b>
Basse	23	52,2
Moyenne	16	36,4
Basse et Moyenne	3	6,8
Basse, Moyenne et Supérieure	2	4,5
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>100</b>

Les qualifications supérieures correspondent aux cadres issus des facultés et écoles de santé et de production animales. Par ailleurs, il faut noter qu'un vétérinaire était employé dans un de ces élevages. Tout particulièrement, en ce qui concerne les

emplois dans les élevages, se met en exergue une satisfaction car au moins en 2002, 13,2% des aviculteurs employaient un peu plus de cinq personnes mais aussi la moyenne par élevage est supérieure à 10 emplois (tableau LI).

Cependant, l'évolution des emplois dans ces élevages apparaît comme le reflet de la souffrance de ce secteur. Le nombre de vacataire qui constitue une proportion importante dans cette activité est en constante régression. En effet, de 182 en 1999, il est passé à 99 vacataires en 2003, soit une diminution de 45,6%. Cela fait alors 83 personnes qui ont perdu la possibilité de s'assurer un revenu dignement gagné.

**Tableau LI.** Structure et évolution des emplois dans l'aviculture

	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>
Emplois permanents	261	275	305	321	344
Emplois vacataires	182	172	156	155	99
<b>Total</b>	<b>443</b>	<b>447</b>	<b>461</b>	<b>476</b>	<b>443</b>
Elevages avec + de 5 emplois permanents (en %)	19%	11,5%	14,3%	10,5%	14,3%
Elevages avec + de 5 emplois (en %)	23,8%	15,4%	17,9%	13,2%	14,6%

## 2.4.5. Distribution et commercialisation

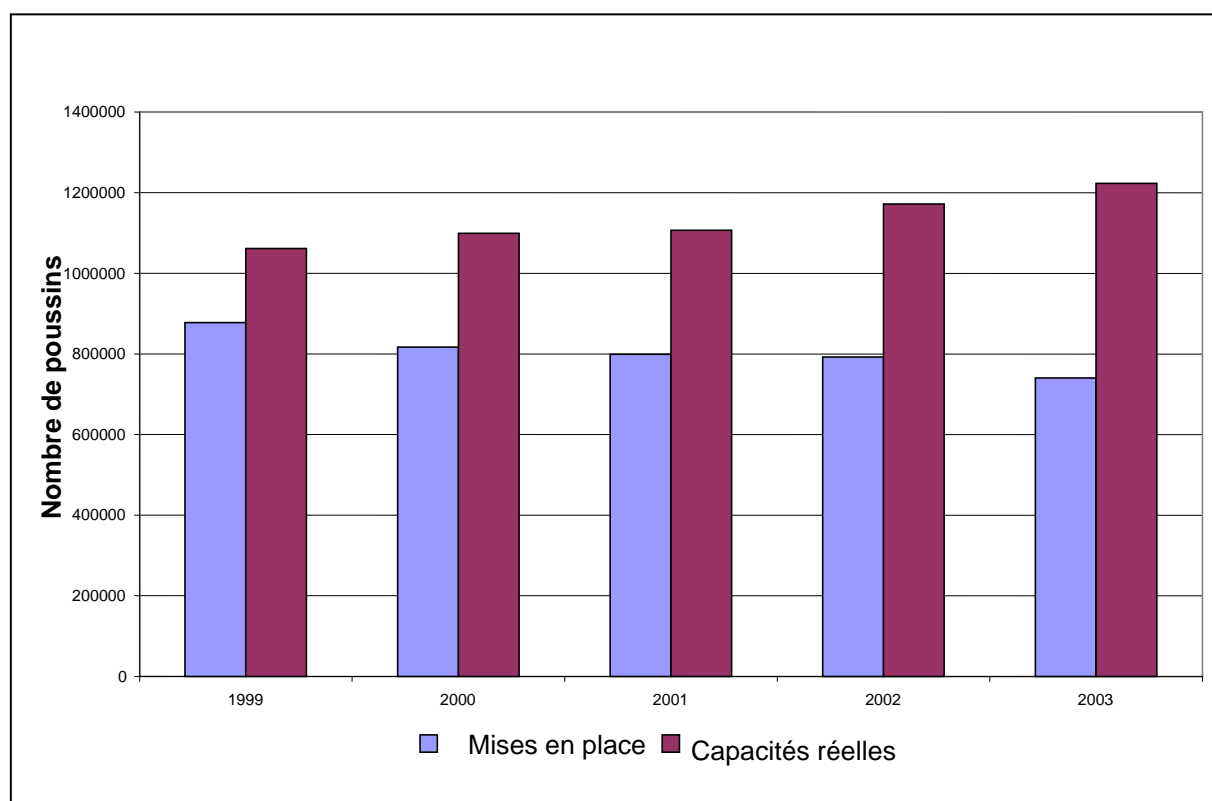
### 2.4.5.1. Présentation des produits

Les produits issus des élevages avicoles sont des poulets de chair, des poules pondeuses et des œufs. Dans cette étude, c'est seulement la présentation des viandes sur le marché qui a intéressé. Ainsi, 95,5% des élevages mettent entièrement sur le marché des poulets vifs, 4,6% abattent et présentent leurs produits sous diverses formes aux clients (tableau LII). Il s'agit de la forme après abattage et éviscération totale qui donne lieu au choix des parties souhaitées (vendues au kg) et de la forme après abattage et éviscération partielle c'est-à-dire limitée aux boyaux, le poulet reste entier. La présentation en poulet vif est ainsi la plus répandue et la plus importante sur le marché ivoirien. La proportion trouvée reflète cela mais elle peut être revue à la hausse dans le cadre d'une étude globale.

**Tableau LII.** Présentation des produits avicoles

<b>Présentation des poulets</b>	<b>Fréquence</b>	<b>%</b>
Vifs	42	95,5
Vifs ou abattus avec éviscération partielle	1	2,3

Vifs ou abattus avec éviscération totale	1	2,3
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>100</b>



**Figure 15.** Evolution de la mise en place de poussins et capacités des fermes

#### 2.4.5.2. Clientèle

Quatre groupes de clients constituent l'essentiel de la clientèle des élevages avicoles. Ce sont, les grossistes distributeurs de poulets vifs, les restaurateurs, les supermarchés et les ménages (tableau LIII). Aucune société d'abattage n'assure la vente des poulets de ces 44 éleveurs. En faisant un calcul rapide avec les mises en place de ces élevages, c'est donc plus de 700000 poulets qui se vendent vifs sur le marché. À l'intérieur de la clientèle, la plupart des élevages ont des clients groupés. Ces clients sont soit grossistes, soit restaurateurs, soit les ménages. Toutefois, les grossistes s'accaparent la première place dans 26 élevages, soit 59%. Ainsi, ils constituent une clientèle importante dont la fluctuation du nombre est ressentie par l'ensemble des éleveurs.

**Tableau LIII.** Description de la clientèle par le rang

Clients	1er	2e	3e	4e	5e
Société d'abattage					
Grossistes distributeurs	26	1		2	

Restaurateurs	10		1
Supermarché		1	
Ménages	8	24	2

Par ailleurs, cette clientèle offre une instabilité cruelle (tableau LIV). Tantôt c'est une augmentation, tantôt c'est une diminution de la clientèle. Le cas intéressant est celui des élevages de plus de 50 000 sujets par an. En effet, pour trois élevages qui ont existé sur toute la période étudiée, l'évolution de la clientèle est catastrophique et passe de 24 clients en 1999 à 16 en 2003, soit une diminution de 33,33%.

**Tableau LIV.** Evolution de la clientèle des aviculteurs

<b>Clientèle</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>
Elevage chair	45	46	62	81	74
Elevage ponte	99	123	120	143	144
<b>Total</b>	<b>144</b>	<b>169</b>	<b>182</b>	<b>224</b>	<b>218</b>
Elevage de moins de 10000 sujets	98	122	125	168	160
Elevage de 10000 à 50000 sujets	22	24	37	39	42
Elevage de plus de 50000 sujets	24	23	20	17	16
<b>Total</b>	<b>144</b>	<b>169</b>	<b>182</b>	<b>224</b>	<b>218</b>
<b>Elevages ayant répondu à la question</b>	<b>15</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>25</b>	<b>26</b>

Pourtant, le client dans cette catégorie d'élevage requiert une certaine importance dont la négligence entraînera à coup sûr des dégâts. C'est donc une désorganisation qui s'est installée dans ces élevages et qui a causé évidemment des méventes puis des baisses de rentabilité et des fluctuations du délai de liquidation des produits.

#### **2.4.5.3. Délai de liquidation des poulets**

Le poids moyen à la vente et l'âge à la réforme ont permis d'évaluer le délai de liquidation des poulets dans les élevages avicoles (tableaux LV et LVI). Ainsi, aussi bien en élevage de chair comme en élevage de pondeuse, ce délai, fortement lié aux deux facteurs cités, est en perpétuelle augmentation. En effet, dans la spéculation chair, les poulets majoritairement obtenus sont d'environ 1,4 à 1,5 kg de poids vif en 30-45 jours. Ce poids a énormément augmenté atteignant 1,68 et 1,8 respectivement en 2002 et 2003. Cette augmentation d'environ 22,4% du poids est considérable dans le délai de liquidation car ces poulets restent à la ferme au-delà de 45 jours et accusent une surcharge grasseuse à l'origine de ces énormes poids.



**Tableau LV.** Evolution du poids moyen à la vente du poulet de chair

<b>Evolution</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>
Poids moyen (kg)	1,47	1,4	1,45	1,68	1,8
Evolution en 5 ans (%)	<b>22,4</b>				

De même au niveau des reformes, le délai de la mise en réforme des poules est en moyenne de 17 mois. Au-delà de cet âge, les pondeuses sont pratiquement improductives et le ratio dépense/ponte est élevé. Malheureusement, des élevages gardent leurs pondeuses au-delà de 17 mois (tableau LVI). En effet, l'âge normal a été largement dépassé par 6,8% des élevages et 31% l'ont fait de peu. Ainsi, ce sont environ 11 sur 26, soit 42% des élevages qui étaient obligés de garder leurs poulets au-delà du délai requis pour bien rentabiliser leur activité.

En définitive, le délai de liquidation des poulets au niveau des élevages est indicateur d'une activité dont le marché offre très peu de possibilités. Cette situation engendre une diminution voire une absence de rentabilité chez les éleveurs (tableau LVII). En 1999, environ 16% des élevages n'ont pas connu de rentabilité mais aussi ce phénomène est resté constant et s'est même accentué au fil des années avec 27,8% en 2002 et 22,5% en 2003 (tableau LVII). Par ailleurs, les proportions des élevages rentables suivent l'évolution d'un marché de viande de volaille qui de plus en plus se rétrécit et semble acquis à un autre produit substituable. Les destinations des produits importés affichent sûrement une configuration bien défavorable aux produits avicoles obtenus dans les fermes ivoiriennes.

**Tableau LVI.** Âge à la réforme (en mois)

<b>Âge (en mois)</b>	<b>fréquence</b>	<b>%</b>
15	2	7,7
16	6	23,1
17	7	27
18	9	34,6
19	1	3,8
21	1	3,8
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>59,1</b>

**Tableau LVII.** Rentabilité des élevages avicoles

<b>Elevages</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>
ayant répondu à la question	19	22	25	36	40
activité rentable	16	20	23	26	31

% activité rentable	84,2	90,9	92	72,2	77,5
% activité non rentable	15,8	9,1	8	27,8	22,5

#### 2.4.5.4. Destination des produits avicoles

La ville d'Abidjan est la principale destination des poulets produits par les élevages modernes en Côte d'Ivoire (tableau LVIII). Plus de 97% des éleveurs déversent leurs produits sur Abidjan et cette ville constitue l'unique débouché des produits pour 90,9% des aviculteurs modernes. Ainsi, les consommateurs cibles des éleveurs sont exclusivement les abidjanais qui maintenant ont le choix entre les poulets congelés importés et les poulets vifs locaux.

**Tableau LVIII.** Destination des produits

Villes	Fréquence	%
Abidjan	40	90,9
Abidjan + autre	3	6,8
Autre	1	2,3
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>100</b>

## **CHAPITRE 3. DISCUSSIONS ET RECOMMANDATIONS**

### **3.1. Discussions des résultats**

Depuis la première partie de cette étude, il reste admis que l'approvisionnement en viande de volaille en Côte d'Ivoire procède de deux sources qui sont les importations extra-ouest-africaines, considérées comme une source de perte de devises et la production locale. Ces deux sources loin d'être complémentaires, comme souhaité par les autorités, se substituent plutôt sur le marché ivoirien suivant diverses situations. Ainsi différents points d'intersection les regroupent comme des protagonistes, affichant des évolutions en sens inverse et dont les impacts de la première sur la deuxième source, sont à considérer aux plans social et économique.

#### **3.1.1. Interactions entre la filière avicole domestique et la filière internationale**

La viande de volaille est un produit alimentaire dont la différence dans l'achat des consommateurs se situe essentiellement au niveau des prix puis de la présentation. Chaque acteur du secteur de la production de viande est contraint par la vente des stocks précédents. En outre, il n'est pas possible de se permettre une augmentation du délai de liquidation au-delà de la normale sans y être obligé.

Au cours de la période 1999 à 2003, l'augmentation vertigineuse des découpes de poulets congelées importées est à l'origine de l'augmentation du délai de liquidation des poulets locaux. Cela s'explique par la diminution de la clientèle auprès des éleveurs ; or donc, ces clients n'arrivent pas à vendre sur le marché et les consommateurs sont de plus en plus attirés par des poulets importés prêts à cuire. A l'image des pays de l'Afrique de l'ouest, la Côte d'Ivoire possède une seule ville économique aux densités surélevées, en terme de populations et de revenus moyens par habitant. Cette ville nommée Abidjan, est la principale destination de tous les produits alimentaires obtenus localement ou importés. Du coup, Abidjan joue le rôle d'un marché international, où se rencontrent l'offre et la demande de biens. La viande de volaille qui n'a pas été épargnée par cette mondialisation du marché, offre une très mince possibilité de débouchés aux producteurs locaux. Ceux-ci commercialisent leurs poulets par l'intermédiaire de revendeurs sur un marché (Abidjan) qui leur semblait acquis mais depuis un certain moment, ce marché est abondamment approvisionné par des découpes de poulets d'origine extra-ouest-africaine. La part de cette importation dans l'approvisionnement en viande de volaille sur le marché est passée de 7,3% en 1997 à 42% en 2003. Ce revirement dans l'approvisionnement a alors entraîné la baisse des clients des éleveurs locaux alors que parallèlement le nombre des importateurs et des clients de ces entreprises

est en perpétuelle augmentation. Les éleveurs ne sont plus rassurés de la vente de leurs productions, leur seul débouché est « bouché » et l'attitude à adopter reste la diminution des productions lorsqu'ils ne peuvent pas se soustraire de l'activité.

A cette incertitude de vendre qui s'est installée dans ce secteur par rapport aux importations, s'ajoute le prix des produits. En effet, l'approvisionnement en viande congelée importée s'accommode avec le prix international de la volaille sur le marché mondial. D'ailleurs, il est opportun de dire que les marchés africains sont des marchés internationaux car l'abondance des produits sur ces marchés est fortement liée aux prix internationaux. A y voir de près, l'appel à importation soumis par les Etats n'a pas d'effet sur les quantités importées. Lorsque le prix est favorable, les importateurs, en plus grand nombre, s'adonnent à une surimportation. En 2003, ce fait a été plus marquant en Côte d'Ivoire. Alors qu'elles devraient s'en tenir aux engagements limités à 15000 tonnes, les entreprises importatrices de volaille congelée ont augmenté leurs quantités à plus de 2000 tonnes.

Aussi, sur le marché abidjanais le kilogramme de poulet importé est moins cher que celui du poulet local. Ainsi, les consommateurs se ruant vers cette denrée, ont fait passé sa consommation en moins de trois ans, de 0,14 à 0,92 kg par habitant et par an. Paradoxalement, ils ont fait passer la consommation de leurs propres produits de 0,59 à 0,45 kg/hab./an. Cela est quand même l'effet des différentes politiques des Etats ouest africains en matière de consommation, qui pendant longtemps ont favorisé l'usage d'un système d'économie à prix réglementés sur leur marché alors qu'en ce moment, ces pays sont dans une phase de création d'économies ouvertes au regard des impératifs de la mondialisation (**Soumanou, 2004**). Selon **Renard et al. (2004)**, même si à certaines périodes, les prix des produits locaux semblent plus compétitifs du point de vue du prix, ils ne peuvent pas résister sur leurs propres marchés qui sont devenus des marchés internationaux. Cette assertion dont le fondement se trouve dans la qualité des produits locaux, est tout à fait partagée par les résultats de cette étude, car en Afrique de l'ouest, la présentation des produits avicoles locaux paraît désavantageuse pour sa commercialisation. En effet, la présentation des produits participe à la mise en valeur de la qualité finale du produit à consommer alors que dans le même temps l'urbanisation accrue des villes est intimement associée à une éducation croissante à la qualité (**Renard et al., 2004**).

En définitive, la garantie de commercialisation des produits avicoles locaux, basée sur la certitude de débouchés, des prix compétitifs entraînant un délai normal de liquidation, est fortement dégradée. Sur toute la période de 1999 à 2003, ces

facteurs, ont été à la défaveur des produits avicoles locaux. Ce n'est d'ailleurs pas en Côte d'Ivoire seulement que ce phénomène a de l'ampleur car plusieurs pays ouest-africains connaissent ce problème (**Syfia International, 2004**).

### **3.1.2. Evolution comparée des deux sous-filières**

La filière internationale (ou externe) et la filière domestique (ou interne) d'approvisionnement en viande de volaille sur le marché ivoirien connaissent des évolutions en sens inverse. Pendant que la première se meut dans une évolution progressive et spectaculaire, la deuxième régresse. Les différents résultats exposés dans le chapitre précédent expriment le désarroi de la filière interne de production de viande de volaille. Des producteurs d'aliments aux revendeurs en passant par les éleveurs et les accouveurs, tout le système local est ébranlé par la situation présente du marché. Ainsi, les l'importations peuvent être tenues pour responsables de la décadence de la filière avicole ivoirienne. Cela a été également montré par différentes études effectuées sur le Cameroun, le Sénégal, le Bénin, le Togo, le Ghana (**Syfia International, 2004 ; De et al., 2004 ; AAI, 2005**).

Dans chacun de ces pays comme en Côte d'Ivoire, les importations de viande de volaille congelée d'origine extra-africaine sont en croissance démesurée. Dans ces cas, ce sont d'abord, les importateurs qui ont augmenté (250% en Côte d'Ivoire) sans augmenter le nombre d'employé car la plupart existent déjà et importent prioritairement, c'est-à-dire avant de s'adonner à ces importations massives, d'autres produits alimentaires tels que la viande de bœuf, porc, le poisson, les conserves. Dès que la situation s'est montrée favorable à l'importation de viande de volaille, ces entreprises ont incorporé dans leurs différents dossiers, la possibilité d'importer cette viande. Leur pratique a été cependant renforcée par différents chocs dont le coup d'état de 1999 et la rébellion de 2002. Toutefois, ces causes ne sont pas nécessairement à l'origine car presque toutes les entreprises et les élevages pouvant produire la viande de volaille se trouvent au sud de la Côte d'Ivoire. S'il faille apporter en quantité suffisante de la viande aux populations en région d'Abidjan, l'étude des potentialités de l'aviculture ivoirienne montre que celles-ci ne sont jamais atteintes et que situation oblige, les éleveurs modernes seraient capables de produire autant pour combler le déficit en protéine animale.

Les importations sont devenues en 2003, la principale source d'approvisionnement de viande de volaille avec 42% de la disponibilité sur le marché ivoirien. Pendant que la production moderne locale régresse continuellement, les découpes congelées de poulets sont majoritairement accessibles du fait de leur prix, de leur présentation

et de leur disponibilité sur le marché. Aussi, les sociétés clientes des élevages modernes se sont finalement tournées vers ces produits qui à tout point de vue allient prix abordable, quantité suffisante et qualité nécessaire. La filière internationale se portait donc mieux durant ces cinq années, sa performance est inégalable en terme de chiffre d'affaire (évolution de 475,3%), de rentabilité et de bénéfice. Cependant, elle offre très peu d'emplois, n'exige pratiquement pas d'investissement et participe plutôt à la perte de devise dans les caisses de l'Etat.

Sur un autre plan, le tableau à dresser est sombre. Les producteurs d'aliments, qui auraient pu penser à augmenter leurs productions du fait de la demande accrue manifestée par le gouvernement, les diminuaient à environ 5% par an. Ils ont perdu un grand nombre d'éleveurs, c'est-à-dire 39,4% de leur clientèle en cinq ans et n'entendaient pas revoir leur production tant que la clientèle ne se manifesterait pas. Concernant les accoueurs, ils restent aussi sujets à l'évolution de l'activité des élevages. Ces derniers ont vu leur nombre décroître de plus de 1000 à moins de 800, soit une régression de 20%. Par conséquent, la production de viande est en constante décroissance et la clientèle se fait de plus en plus rare. Egalement, les élevages modernes en Côte d'Ivoire qui possèdent de grandes capacités n'ont jamais eu la possibilité d'exploiter leurs capacités réelles. Alors quel pourrait être la décision à prendre quand il s'agira d'augmenter la quantité de viande sur le marché ivoirien. Plus particulièrement, sur le marché ivoirien de viande de volaille, il existe une relation très dynamique entre les différentes sources d'approvisionnement (Foade, 1999). Ainsi, les importations massives pourraient entraîner des effets négatifs sur le développement social et économique de la filière locale comme ce fut le cas entre 1999 à 2003.

### **3.1.3. Impact social et économique**

A travers cette étude, quatre niveaux d'impacts socio-économiques peuvent être énoncés à savoir le freinage de la modernisation de la filière avicole, la baisse des revenus des populations rurales et urbaines, l'augmentation du taux de chômage, et la désorganisation totale de la filière.

#### **3.1.3.1. Freinage de la modernisation et des productivités de l'aviculture ivoirienne**

Les éleveurs se décourageront à la longue et vont changer de spéculations agricoles du fait de la non visibilité du marché. D'un autre côté, les entreprises vont continuer de produire pour l'autoconsommation et plus tard seront sommées de fermer lorsque la vente des poulets se fera encore plus difficilement.

### **3.1.3.2. Baisse des revenus des populations citadines et rurales**

Les populations rurales sont surtout vulnérables à la dégradation du marché local et leur survie dépend impérativement du développement de leur secteur d'activité qu'est l'agriculture ou l'aviculture dans cette étude.

### **3.1.3.3. Augmentation du taux de chômage en Côte d'Ivoire**

Depuis près d'une décennie, les populations rurales africaines ont commencé à considérer l'élevage comme une source de revenu et non pas seulement à des fins de consommation (**Faye et al., 2000**). Plus encore, des corrélations statistiquement révélatrices ont été trouvées entre les populations animale et humaine au Nigeria et au Niger (**Bourn et Wint, 1994**). Ainsi, Les importations en général et particulièrement celles de la viande de volaille ne peuvent jamais égaler les filières locales en terme d'emplois. L'aviculture est un secteur pourvoyeur d'emplois. En 1999, le nombre des emplois permanents offerts par l'aviculture ivoirienne était de 10000 (**Touré et N'guetta, 2000**). De plus, elle est pratiquée par tout âge et par différentes catégories sociales et culturelles. Il reste encore des productions à atteindre et à chaque fois qu'un élevage avicole se crée, il constitue un espoir d'embauche de deux, cinq voire plus de personnes.

### **3.1.3.4. Désorganisation de la filière**

L'organisation de la filière est certes le fait de l'association à savoir l'UACI, mais pour le développement de la filière, il n'y a qu'un grand nombre d'élevages, qui pourrait assurer cela. L'union fait la force, dit-on. Il faut en outre posséder un grand nombre de membres dans cette union afin que les effets de la filière soient plus perceptibles en quantités produites et en profit empoché.

## **3.1.4. Avantages de la promotion de productions avicoles locales**

### **3.1.4.1. Sécurité et souveraineté alimentaire et la lutte contre la pauvreté**

La sécurité alimentaire est définie comme l'accès de tous les individus, à tous les moments, à suffisamment de nourriture pour mener une vie saine et active (**Banque Mondiale, 1986 ; Diop et al., 2003**).

La souveraineté alimentaire désigne le Droit des populations, de leurs Etats ou Unions à définir leur politique agricole et alimentaire, sans dumping vis à vis des pays tiers (**SICAC, 2005**). C'est un concept développé par **Via Campesina** et porté au débat public à l'occasion du Sommet Mondial de l'Alimentation en 1996. Il

présente une alternative aux politiques néo-libérales. Depuis, ce concept est devenu un thème majeur du débat agricole international (**SICAC, 2005**).

La pauvreté est une situation dans laquelle se trouve une personne n'ayant pas les ressources suffisantes pour conserver un mode de vie normal ou y accéder. Cependant, on distingue une pauvreté relative au niveau des pays développés et une pauvreté absolue dans laquelle le revenu perçu est inférieur à un minimum objectivement déterminé, dans les pays pauvres et en développement.

Les pays africains, à l'instar des pays du sud, sont les lieux de «dépôt» des surproductions de produits agricoles des pays riches encore appelés pays du nord. Cette pratique tient à plusieurs raisons dont la plus élémentaire est «la sécurité alimentaire». En effet, la sécurité alimentaire part du principe selon lequel de nombreux pays sont dans l'incapacité de subvenir aux besoins alimentaires de leurs populations. Tel est le cas en Afrique, où seulement 20% des riches atteignent un niveau de consommation acceptable alors que tout le reste y compris les pauvres n'assure que 74% à 94% de leurs besoins nutritionnels minimum (**Musabimana, 2005**). Ainsi, les faibles revenus et la déficience continue en productions locales plongent les pays africains dans une situation permanente d'importateurs. Cet état de fait les appauvrit et principalement leurs populations qui sont à majorité paysannes.

La pauvreté est une cruciale conséquence du non développement de l'agriculture en Afrique (**BAD, 2002**). En effet, la production agricole domestique croît de 2% par an alors que la croissance démographique depuis 1990 est de 3%. Pour stopper et enrayer la pauvreté la production domestique devrait croître d'environ 4% par an (**BAD, 2002**). Par ailleurs, des réponses potentielles à la situation de déficit alimentaire en Afrique doivent à la fois rechercher à satisfaire la demande, lutter contre la pauvreté et améliorer sa sécurité alimentaire (**Afrique Agriculture, 2002 b**). Cela confirme alors le droit à la souveraineté alimentaire telle qu'énoncée par VIA COMPESINA en 1996 (**SICAC, 2005**). En effet, il s'agit entre autre du Droit des Etats à se protéger des importations agricoles et alimentaires à «trop bas prix», de la priorité à donner à la production agricole locale pour nourrir sa population, de la participation des paysans aux choix de la politique agricole, de ce que le problème des paysans est avant tout l'insuffisance d'accès au marché local (**SICAC, 2005**). Ainsi, dans l'espace ouest africain, à l'occasion de ses réflexions sur le nouveau partenariat de développement en Afrique (NEPAD) et sur le cycle de Doha à l'OMC, le Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs



Agricoles de l’Afrique de l’Ouest (ROPPA) n’a pas omis de mentionner que le TEC de l’UEMOA devrait être révisé à la hausse et contribuer à protéger les marchés intérieurs (ROPPA, 2004). Cela permettrait certainement à ne pas interdire les importations mais à porter un coup dans leur évolution quantitative afin de favoriser le développement des filières locales.

#### **3.1.4.2. Avantages du développement de la filière avicole locale**

En Asie de l’est aucun pays n’a connu de succès sans la contribution majeure de l’agriculture (BAD, 2002). L’obstacle sérieux au développement économique de l’Afrique réside dans les faibles performances de son agriculture. Ces faibles performances concernent particulièrement l’élevage pour ce qui est de la Côte d’Ivoire. L’intérêt pour ce sous-secteur devrait être revu à la hausse et mettre l’accent sur des espèces telle que la volaille. En effet, l’aviculture ivoirienne est l’un des secteurs de l’élevage qui offre un plus grand tissu industriel. Le nombre des entreprises productrices d’aliments et de poussins d’un jour est important que celui des entreprises exerçant dans les secteurs bovin, ovin, caprin et porcin. Par ailleurs, il est certain que la sécurité alimentaire, en tant que prélude à la croissance industrielle, a peu de chances d’être réalisée si les productions et la productivité ne sont pas renforcées (Mahran, 1992). Ainsi, par des actions pratiques de développement cohérent de la filière avicole, ce secteur participera efficacement :

- au développement des entreprises en Côte d’Ivoire ;
- au développement des populations rurales ;
- à l’augmentation des emplois ;
- à l’augmentation des productions de protéines animales ;
- à l’augmentation des productions céréalières ;
- à la réduction des pertes de devises ;
- à l’augmentation de la consommation de viande.

### **3.2. Recommandations**

Les recommandations vont à l’endroit de tous les acteurs du secteur de la production avicole. Il s’agit de mesures ou de responsabilités à prendre, en vue du développement de la filière avicole ivoirienne. En effet, pour qu’un effort collectif soit efficace dans un secteur économique, non seulement l’établissement des objectifs et des méthodes prévues s’avèrent nécessaires, mais également les acteurs doivent savoir ce à quoi on attend réellement d’eux (Koontz et O’donnell, 1980). Ces acteurs sont composés de l’Etat, des organisations professionnelles (OPA), des éleveurs et des industriels. Toutefois, avant d’aborder cette partie, un

développement sera fait sur la dernière décision concernant le montant compensatoire.

### **3.2.1. Prélèvement compensatoire et approvisionnement en viande de volaille**

Des années après son institution, les effets escomptés du prélèvement compensatoire restent mitigés. Selon **Kacou** (1996), le prélèvement compensatoire a permis d'observer de façon parallèle la baisse des importations et l'augmentation des productions locales sur la période de 1991 à 1994. Cependant, depuis 1999, les importations ont eu une grande importance dans l'approvisionnement en viande de volaille en dépit de l'existence de ce prélèvement. De plus, l'application du TEC s'est révélée favorable à cette augmentation des importations durant cette période. En mai 2005, le montant du prélèvement a fait l'objet d'une augmentation le faisant passer de 300/400 F CFA à 1000 F CFA/Kg, pour ce qui concerne la viande de volaille (**Douane, 2005**). Ce nouveau montant initié par les opérateurs et voté par l'assemblée nationale reste applicable sur cinq ans et a commencé à donner des résultats sur le marché ivoirien.

En effet, depuis juin 2005, les importations connaissent une chute considérable. Elles sont passées de 1,4 millions de kg en mai à 19 kg en juillet (annexe 6). De même, La tendance à la baisse des importations a persisté sur tous les mois qui ont suivi la mise en application de l'augmentation du prélèvement compensatoire. Les effets de cette augmentation sont ainsi perceptibles sur la production et sur les importations. D'un côté, c'est une baisse drastique des volumes importés, environ 88% par mois et de l'autre côté, une augmentation des mises en place qui sont passées de 1,2 millions en 2004 à 1,5 millions de poussins au cours du troisième trimestre de 2005, soit une augmentation de plus de 21% (annexe 6).

Le prélèvement compensatoire constitue donc, un véritable moyen de protection du marché avicole ivoirien. Sa maîtrise est d'autant plus aisée que les dispositions de l'UEMOA (**1997**), en ses chapitres concernant la Taxe Dégressive de Protection (TDP) et la Taxe Préférentielle Communautaire (TPC), donnent plein droit aux autorités locales d'en faire usage quant et comment elles le souhaitent. D'autres actions doivent être également menées au niveau des différents acteurs et partenaires du secteur avicole afin de réaliser un véritable développement de l'aviculture ivoirienne.

### 3.2.2. Recommandations à l'endroit de l'Etat

L'Etat ivoirien s'est désengagé du secteur avicole en signant un contrat avec l'IPRAVI. Par ce contrat, il lui a confié les responsabilités de pratique et de développement de l'aviculture en Côte d'Ivoire. Quelques années après cette signature, force est de constater que l'aviculture ivoirienne est en ballottage. Elle est même en régression continue depuis le phénomène des importations massives de coupes congelées de volaille. Face à cela, l'Etat doit revoir ses responsabilités vis-à-vis du secteur en usant un tant soit peu de sa fonction régalienn.

Dans un premier temps, l'Etat doit savoir que l'aviculture peut lui permettre de trouver des solutions aux problèmes sociaux, économiques et financiers. Lorsque le secteur est mieux organisé, ce sont d'innombrables emplois qui sont créés, les revenus des populations augmentent et aussi, l'Etat tire profit en augmentant ses assiettes d'impôts. L'Etat doit constater qu'actuellement c'est seulement une minorité, soit 22,7% des éleveurs qui participent aux impôts et que un gros lot de ces impôts reste à percevoir.

En outre, l'Etat devrait assurer sa fonction dans le secteur. Il doit redynamiser les laboratoires afin de faire face aux contraintes sanitaires et alimentaires comme l'a souligné **M'bari** en 2000. Il doit aussi promouvoir les investissements publics et privés ; promouvoir la consommation des produits locaux et mieux assurer la promotion des produits sur les marchés. En la matière, il doit participer au financement de journées avicoles en Côte d'Ivoire, favoriser un meilleur environnement économique du secteur et permettre aux investisseurs privés de participer au développement de l'aviculture, car la survie de différentes populations et diverses couches sociales sont soumises aux performances de cette aviculture.

Aussi, l'Etat devrait penser à la création d'un observatoire de la viande. Cette structure dont l'un des objectifs sera la tenue de statistiques fiables en productions animales, indiquera de façon réelle, les disponibilités, l'accessibilité et le niveau de sécurité alimentaire en matière de protéines animales. Ailleurs, c'est-à-dire en France et un peu partout en Europe, l'observatoire a été à la base du développement de l'élevage dans certains sous-secteurs. C'est le cas précisément du développement récent de la production avicole au Royaume Uni et en Allemagne (**ITAVI, 2005 d**). Cet observatoire devrait être autonome et servir d'intermédiaire entre l'Etat, par ses ministères, les OPA pour ce qui est des industriels et des éleveurs, les investisseurs publics et privés telles que les banques, les institutions internationales. A l'image de la Bourse du Café-Cacao (BCC), l'observatoire permettra aux acteurs directs de

l'aviculture de mieux coordonner la prise de décision dans les stratégies de production et de commercialisation.

Par ailleurs, la formation est un aspect très important dans le développement de tout secteur et l'Etat ne doit pas s'y désengager. Vu le niveau très bas de qualification des employés du secteur avicole, il semble irréaliste de le moderniser. L'Etat devrait apporter un renforcement dans la technicité, en prenant en charge la formation des personnels à intégrer ou à installer plus tard dans les élevages. Ainsi, s'il est vrai que dans le contrat avec l'IPRAVI, cette dernière est sommée d'assurer la formation des éleveurs, il est aussi important de reconnaître que la formation est coûteuse et que seul l'Etat dans les pays sous développés peut l'assurer.

En ce qui concerne le montant compensatoire, la douane fait bien de le rehausser. Cependant, il est souhaitable que ce montant soit maintenu aussi longtemps que possible et que les destinations supposées de ces prélèvements soient réalisées. En effet, il était dit que le prélèvement perçu permettrait de niveler les distorsions sur les prix des viandes au niveau du marché local en les reversant aux producteurs nationaux. La disposition à prendre est de faire en sorte que ce soit les éleveurs directement qui bénéficient de ces prélèvements. Ainsi, la mise en œuvre d'une telle disposition entraînera à coup sûr, une gestion moderne des fermes et la production de produits de qualité.

Aussi, l'organisation du marché de tout pays est du ressort de l'Etat. Cette organisation procède de la fonction régaliennne de l'Etat et ce dernier, lorsqu'il est absent sur son marché, se rend coupable de l'anarchie et des concurrences déloyales. Alors, Il doit nécessairement avoir l'œil sur son marché intérieur de produits agricoles et particulièrement de viande de volaille. Tout en poursuivant sa politique de libéralisation, l'Etat doit assurer l'équité et la concurrence loyale sur son marché de volaille. Mieux, la production avicole locale doit être considérée comme un produit propre au marché local et bénéficier des règles justes, équitables en terme d'approvisionnement mais aussi plus souples que les produits importés.

Enfin, l'Etat ivoirien doit susciter beaucoup plus d'études sous forme de thèses, de mémoires, de revues scientifiques sur les productions animales et avicoles en particulier. La plupart des écrits sur les filières viande en Côte d'Ivoire, sont le fait de rapports des différentes directions du ministère chargé des productions animales. La recherche n'est pas au cœur des sollicitations du ministère. A l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaire (EISMV) de Dakar, où l'Etat ivoirien forme

des vétérinaires, seulement trois thèses en quinze ans, ont porté sur l'aviculture ivoirienne alors que dix huit vétérinaires y ont été formés (EISMV, 2005). Le constat est par ailleurs général dans la sous région. Sur plus de 500 vétérinaires formés de 1990 à 2005, seulement 56 ont réalisé des travaux sur l'aviculture en générale. Le Sénégal, à lui seul, a 40 thèses portant sur son aviculture dont 12 thèses ont été réalisées par des laboratoires (EISMV, 2005). Pourtant le développement de la filière avicole passe aussi par le travail scientifique réalisé aussi bien par des chercheurs que par des étudiants. De plus, la tenue de statistiques fiables procède des revues scientifiques sociales et économiques et des enquêtes à mener auprès des éleveurs. De telles statistiques ont même été fortement recommandées par le Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sècheresse au Sahel (CILSS) en 1998, car sans cela, il sera difficile d'augmenter l'efficience des politiques de développement des filières animales. L'Etat ivoirien est donc appeler à combler ce déficit afin de ne plus continuer à estimer ses productions et à importer un peu plus alors que les capacités de productions locales sont prêtes à assurer le besoin national.

### **3.2.3. Recommandations à l'endroit des organisations professionnelles**

Les recommandations aux organisations professionnelles (OPA) vont particulièrement à l'endroit de l'IPRAVI qui est l'organisation suprême de cette filière. Ces recommandations se composent en ces quatre points suivants :

- Assurer des études sur la filière avicole ivoirienne. Ces études doivent continuellement être mises à la disposition de tous les membres. Elles doivent porter sur l'évolution de la production, de la demande et de la commercialisation. Elles doivent permettre d'assurer la distribution des produits à travers un large éventail de villes et de consommateurs.
- Organiser la formation des éleveurs. Ceux-ci doivent être présents directement sur le marché afin de réduire le nombre d'intermédiaire ; mais cela passe par une formation intense. Un des problèmes majeurs qui se pose dans la filière avicole ivoirienne est la compétitivité sur le marché local de consommation. L'avantage des produits importés réside surtout dans la présentation en poulets prêts à cuire et la qualité. Ainsi, il serait judicieux de former les éleveurs sur l'évolution des techniques en aviculture, les notions de qualité à intégrer et la gestion économique des fermes. Par l'intermédiaire de l'IPRAVI, les éleveurs doivent être sensibilisés à l'emploi de personnel qualifié et à la présentation meilleure de leur produit par eux même sur le marché.

- Utiliser le concept de la labellisation dans le secteur. Il s'agira de rendre plus crédibles les produits locaux en rapportant la provenance et la garantie de la qualité du produit. Ce concept dans un modèle ivoirien, devrait assurer un marché potentiel acquis et des productions suffisantes pour l'amélioration de la sécurité alimentaire. Dans le même temps, une place importante sera accordée à la présentation et à la qualité de la viande de volaille car cela permettra d'agrandir le marché vers les supermarchés. En effet, ce concept fait intervenir des facteurs d'une intégration de l'aviculture, gage de la modernisation et du développement du secteur. En Allemagne et au Brésil, lorsqu'il a fallu, pour le premier assurer l'autosuffisance en viande de volaille, donc réduire les pertes de devises et pour le second, envisager des productions exportables, les acteurs ont eu recours à l'intégration de la filière. Cette intégration consiste, pour tout acteur, à se positionner sur tout le long de la chaîne de production de viande de volaille. Ainsi, en Côte d'Ivoire, un grand nombre de producteurs devrait à la fois produire l'aliment, les poussins, les poulets et se présenter devant le consommateur.
- Enfin, la tenue de statistiques mises à jour doit constituer un exercice préalable pour les OPA. Ne serait-ce qu'à partir des membres de l'UACI et l'INTERAVI, l'IPRAVI doit détenir des statistiques mensuelles sur la filière afin de mieux coordonner ses activités, l'organisation de la filière et aussi de refléter l'image d'une filière moderne.

## CONCLUSION

L'aviculture est un sous-secteur clé de l'élevage en Afrique. Dans cette partie du monde, les productions de viandes bovine, ovine, caprine et porcine sont faibles. L'avantage comparatif au niveau des pays africains se trouve alors dans la production de viande de volaille. Aussi, en Afrique subsaharienne, l'approvisionnement en produits alimentaires est le fait de productions locales et importées d'origines diverses. Les marchés de viande de volaille se trouvent particulièrement dans un contexte de commerce international. La Côte d'Ivoire, à l'image de ses pairs est soumise à cette donne. La mondialisation du marché de la viande l'a contraint à ne pas interdire l'entrée de ces produits sur son marché. Cette situation s'est encore plus imposée lorsque le pays a souscrit à l'amélioration de la sécurité alimentaire surtout en matière de protéines animales.

Par ailleurs, en voulant satisfaire les populations en viande, l'Etat ivoirien a favorisé des effets négatifs sur ses propres productions. La viande de volaille avec un prix international très bas, a connu une vertigineuse évolution de ses importations qui a entraîné des conséquences néfastes sur l'aviculture ivoirienne. Toutefois, en Côte d'Ivoire comme dans la plupart des pays concernés par les importations massives de viande de volaille, la mise en exergue des conséquences est restée presque occultée. Les acteurs locaux et les organismes s'indignent mais très peu d'études sur le terrain, ont évalué les effets de cette pesanteur. En Côte d'Ivoire, les nombreuses rencontres entre le Ministère (MIPARH) et les organisations professionnelles des aviculteurs ne pouvaient aboutir à une vision correcte de la situation car les concernés ne disposaient pas de chiffres qui mettent en évidence la relation de cause à effet entre les importations et la production locale de viande de volaille. D'où la présente recherche qui a été effectuée sur la période de 1999 à 2003.

A la suite des enquêtes menées, des résultats probants montrent effectivement que les importations de viande de volaille congelée en Côte d'Ivoire constituent une contrainte essentielle au développement de l'aviculture. Ces pratiques exagérées des importations ont donné lieu à des conséquences sociales et économiques dévastatrices sur la filière avicole locale. Tout d'abord, il a été constaté que tous c'est-à-dire 100% des acteurs de la filière locale connaissent l'évolution des importations et par conséquent décident de leurs productions en fonction de celles-ci. L'étude montre que la principale destination des produits avicoles modernes (viande congelée et poulets vifs) est Abidjan. Cette métropole de plus de 4 millions d'habitants depuis 1999, a enregistré une croissance exponentielle de sa population

à partir de 2002. En outre, alors que cette croissance urbaine devait constituer une source de motivation chez les aviculteurs, ces derniers se sont heurtés à une filière parallèle beaucoup plus compétitive. Les conséquences furent une diminution des débouchés. Ainsi, la clientèle a diminué de 27%, 39% et de 33% respectivement auprès des accouveurs, des provendiers et des élevages de plus de 50000 sujets. Toute chose qui a alors causé une augmentation des délais de liquidations des poussins (1,5 jour en moyenne), des aliments (augmentation de 104%) et des poulets. En effet, pour les poulets, l'augmentation d'environ 7% du poids vif est liée au stockage des bandes au-delà du temps imparti pour les liquider. Dans la spéculation pondeuse, les reformes restent à la ferme pendant 22 mois alors qu'elles ne devraient pas y être au delà de 17 mois, soit donc une augmentation de 29,4% de ce délai. Ces différentes évolutions dont les interactions sont appréhendées sur les décisions des producteurs locaux, correspondent aussi aux évolutions en sens opposés des productions et des importations de viande de volaille.

A chaque fois qu'il a été possible d'observer une régression des importations, il s'en est suivi une croissance positive des productions locales et vice versa. En effet, la diminution de 9% et l'augmentation de 194% des importations respectivement en 2001 et 2003 ont entraîné une augmentation de 23% et une diminution de 11% de la production nationale moderne de la viande de volaille. Les importations touchent donc directement la production nationale. Elles ont participé à la dégradation du marché de la viande de volaille locale et ont causé des méventes et des baisses de rentabilité dans les couvoirs (15%), les provenderies (15%) et les élevages (16,6%). Ce sont les importations massives qui ont inondé le marché et rendu fragile la filière avicole locale, car durant la période de 1999 à 2003, le seuil des importations s'est limité à 2000 tonnes alors qu'un plafond naturel s'est installé pour la production locale à 9000 tonnes, bien entendu en constante régression. A cette allure, la production nationale ne peut pas se développer et assurer l'autosuffisance tant souhaitée par l'Etat en protéines animales. L'enquête s'est aussi attelée à rechercher des réponses qui puissent apporter une contribution à cette problématique. A la lumière des résultats, il ressort qu'à chaque fois que l'Etat agit sur le prix marché de la viande de volaille, il assure d'une part une augmentation des productions locales et d'autre part une diminution des importations. A toute augmentation des prix de revient des poulets congelés importés par le biais du montant compensatoire, il s'en est suivi une diminution drastique de ces produits sur le marché ivoirien. Ainsi donc, une véritable action de l'Etat sur les prix des produits avicoles aura pour effets de développer la production locale et par conséquent de lutter efficacement contre la pauvreté.



En définitive, l'approvisionnement en viande de volaille par les importations extra-ouest-africaines est à l'origine de conséquences sociales et économiques sur l'ensemble de la filière avicole ivoirienne. Ces importations désorganisent la filière, imposent une diminution des revenus car environ 43,2% des élevages sont détenus par des fonctionnaires et participent à l'augmentation du chômage avec la diminution de 45% du personnel vacataire dans les élevages. Le corollaire de ces impacts est aussi la diminution de la production moderne et le freinage du développement de l'aviculture en Côte d'Ivoire.

A l'issue de cette étude, plusieurs recommandations ont été émises. Leur prise en compte par les autorités gouvernementales et les organisations professionnelles, pourrait contribuer à garantir la commercialisation des produits locaux, à stimuler la croissance de la production et donc la relance du processus de développement de l'aviculture ivoirienne. Par ailleurs, il est heureux qu'avant la fin de cette étude, une augmentation du prélèvement compensatoire ait été entreprise, cela aurait été très nettement la principale recommandation vu que le commerce international constitue l'ouverture certaine des marchés occidentaux aux produits africains. De plus, la Côte d'Ivoire est un pays agricole dont le premier marché est l'Occident. Il faut cependant mettre l'accent sur d'autres aspects qui ont été développés dans les recommandations car c'est au prix d'un meilleur acquittement des charges de part et d'autre des partenaires que l'aviculture ivoirienne pourra connaître une vraie modernisation.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. **Action Aid International (AAI) et FAO (2005)**  
The phenomenon of import surge: impact on local economies. The Ghana report, workshop, June 2005, Accra (Ghana). 48 p.
2. **ABBOTT, J. C. (1987)**  
Amélioration de la commercialisation dans le monde en développement : Situation et expériences vécues ; FAO.
3. **Afrique Agriculture (2002) (a)**  
Perspectives: Scénario pour 2020 ; vers un déficit catastrophique en protéines animales. n° 300 Février 2002. p53.
4. **Afrique Agriculture (2002) (b)**  
Productions animales : évolution des déficits en viande et en lait d'ici 2020. n° 300 Février 2002. p54-55. Etude réalisée par le CIRAD.
5. **AHAMET, M. (2004)**  
Incidence économique de la maladie de Gumboro sur les performances des poules pondeuses : cas des poules élevées en cage dans la région de Dakar (Sénégal).  
These: Med. Vet. : Dakar ; 20.
6. **AKODA, K. (2002)**  
Etude des intrants zootechniques et vétérinaires : distribution et contrôle de qualité des médicaments vétérinaires : cas du Bénin et du Togo.  
Thèse: Méd. Vét. : Dakar : 20.
7. **ASSOGBA, D. H. (2001)**  
Le marché des médicaments vétérinaires au Bénin. (65-68). **In** : Séminaire sur l'utilisation des trypanocides en Afrique subsaharienne, Dakar, EISMV, du 06 au 09 Février 2001.-170p.
8. **Action Solidarité Tiers Monde (ASTM), (2005)**  
Les accords économiques : quel avenir pour les relations UE/ACP ?  
**In** : L'agriculture a le droit d'être protégée ; - Dossier. <Ressource électronique>. Site Internet : <http://www.astm.lu>
9. **ATTIE, F. M. (2003)**  
Crédit Agricole et élevage en Côte d'Ivoire : cas du projet laitier sud. -80p.  
Thèse: Méd. Vét. : Dakar ; 8.
10. **Banque Africaine de Développement (BAD), (2002)**  
Agriculture and rural development policy. In: Bank group; ADB; January 2002.

11. **BANQUE MONDIALE, (1986)**  
La pauvreté et la faim, sécurité alimentaire dans les pays en développement : problèmes et options.
12. **BARRET, L. ; CASTERAN, M.; CEBRON, D. et MALLET, E. (1998)**  
Le désengagement de l'Etat du secteur agricole: cas du riz en Côte d'Ivoire. Témoignages. **In** : Acteurs des politiques agricoles : quelques pistes pour l'action. Actes de séminaires ; Août-Septembre 1998.- 27p. Ministère des Affaires Etrangères-Coopération et Francophonie.
13. **République de Côte d'Ivoire : BDPA, (2002)**  
Evaluation à mi-parcours du projet de développement de l'Elevage phase II. Rapport définitif. -206p.
14. **BEYRIES, P. ; HERBEL, D. et MEYER, J.-F. (1998)**  
Le désengagement de l'Etat du secteur agricole: cas de l'oignon au Niger. Témoignages. **In** : Acteurs des politiques agricoles : quelques pistes pour l'action. Actes de séminaires ; Août-Septembre 1998.- 27p. Ministère des Affaires Etrangères-Coopération et Francophonie.
15. **BOISSEAU, J. et SECK, B. (1999)**  
Harmonisation régionale des réglementations relatives aux médicaments vétérinaires dans la zone de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) : Rapport de mission provisoire, paris 15 octobre au 5 novembre 1999, 38p.
16. **BOURN, D. et WINT, W. (1994)**  
Livestock, land use and agricultural intensification in subsaharian Africa. **In**: Pastoral developpment Network paper 37a. Overseas Developpment Institue, Londres.
17. **BRUMBY, P. (1984)**  
Préface. **In** : Systèmes de productions animales et développement de l'élevage en Afrique tropicale. CIPEA.- 279p.
18. **BUTAULT, J.-P. et GUYOMARD, H. (2004)**  
Les politiques agricoles de soutien ont-elles encore un avenir ? **In** : Les soutiens à l'agriculture : Théorie, Histoire, Mesure. INRA ; France. -p303.
19. **BUTAULT, J.-P. et LE MOUËL, C. (2004)**  
Pourquoi et comment intervenir en agriculture ? **In** : Les soutiens à l'agriculture : Théorie, Histoire, Mesure. INRA ; France. -p303.
20. **BUTAULT, J.-P. ; DROGUE, S. et LE MOUËL, C. (2004) (a)**  
Les soutiens à l'agriculture : une mise en perspective internationale. **In** : Les soutiens à l'Agriculture : Théorie, Histoire, Mesure. INRA; France. -p303.

21. **BUTAULT, J.-P. ; GOHIN, A. et GUYOMARD H. (2004) (b)**  
Des repères historiques de la politique agricole commune. **In** : Les soutiens à l'agriculture : Théorie, Histoire, Mesure. INRA ; France. -p303.
22. **CHRISTIAN AID, (2004)**  
Poor people, free trade and trade justice; London 2004. <Ressource électronique>. Site Internet : [www.christianaid.org.uk/](http://www.christianaid.org.uk/)
23. **Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sècheresse au Sahel (CILSS), (1998)**  
Filière bovine. **In** : Sécurité alimentaire et filières agricoles en Afrique de l'ouest : enjeux et perspectives quatre ans après la dévaluation ; décembre 1998.- 6p.
24. **Centre International pour l'Elevage en Afrique (CIPEA), (1993)**  
Elevage et recyclage durables des éléments nutritifs dans les systèmes agricoles mixtes en Afrique subsaharienne. Synthèse de travaux ; Actes de la Conférence Internationale. Volume I. Addis Abeba ; 22 au 26 novembre 1993.
25. **Conseil National des Centres d'Economie Rurale (CNCER) et OFIVAL, (2002)**  
Observatoire économique breton des producteurs de volaille chair.- 7p.
26. **COSTE, J. ; ANCEY, V. ET EGG, J. (1993)**  
Etude : Politique de commerce extérieur des produits d'origine animale en Afrique de l'ouest et du centre : Rapport de synthèse; septembre 1993. SOLAGRAL/IRAM ; Paris. - 110 p.
27. **COTTERIL, R.W (1987)**  
The economic efficiency of alternating for us. For business enterprise. In: Kilmer, R.L.
28. **COULIBALY, Y. J. (2003)**  
Analyse de la demande d'importation des produits laitiers en Cote d'Ivoire. Projet pour CODESRIA ; Mars 2003. -12p.
29. **DANIEL, J.-M. (2001)**  
Les déconvenues du septième anniversaire de la dévaluation du franc CFA. **In** : tribunes ; journal «le Monde» ; 23 janvier 2003.
30. **DANIEL, J.-M. (2003)**  
Adam Smith, un père fondateur. **In** : Pensée économique ; journal «le Monde» ; 18 février 2003.
31. **DAVIRON, B. et LOSCH, B. (1997)**  
Quelles stratégies sectorielles agricoles pour l'aide publique française ? Réflexions à partir des secteurs café-cacao africains. Notes et études de l'Agence Française de Développement (AFD).

- 32. République de Côte d'Ivoire : DCGTx, (1994)**  
Mise en oeuvre et impact du prélèvement compensatoire sur les produits animaux importés. -25p.
- 33. DE COSTER, T. ET TCHALLA (2004)**  
Les importations de poulets en provenance de l'U.E. « Ressource électronique ». Site Internet : [www.euforic.org](http://www.euforic.org)
- 34. DEGAND, J. (2002)**  
Problématique du fonctionnement des marchés ruraux dans le contexte d'autosuffisance et de sécurité alimentaire. **In** : Etude des marchés des produits agricoles dans la région des grands lacs : cas du Burundi et du Rwanda. Ngozi ; Séminaire 17 et 18 Juillet 2002. Rapport général, juillet 2003. - 75 p.
- 35. DIOP, M. (2003)**  
Etude des résidus des médicaments vétérinaires dans les produits aviaires de la région des « Niayes » (Sénégal).  
Thèse: Méd. Vét. : Dakar ; 17.
- 36. DIOP, P. E. H., ABIOLA F. A. et KABORET Y. Y. (2003)**  
Sécurité alimentaire et élevage dans le contexte du NEPAD (58-60).  
In Action pour une meilleure intégration des politiques de développement du secteur de l'élevage et des ressources animales en Afrique de l'ouest.  
Contribution au NEPAD, 10-11-12 juin 2003, Ouagadougou.-162p
- 37. République de Côte d'Ivoire : DOUANE, (2004)**  
Statistiques des importations de produits avicoles.
- 38. République de Côte d'Ivoire DOUANE, (2005)**  
Cirulaire n° 127509 du 26 mai 2005, relative aux prélèvements compensatoires sur les viandes de volailles importées destinées à la consommation primaire.
- 39. République de Côte d'Ivoire : DPE, (2005)**  
Statistique des productions et des importations de viandes.
- 40. Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaire (EISMV)/CID, (2005)**  
Base de données du CID sur les thèses vétérinaires à l'EISMV. «Ressource électronique».
- 41. FAO, (1999)**  
Marché mondial de la viande: situations en 1999 et perspectives pour 2000. - 29p.
- 42. FAO, (2001)**  
Viande et produits carnés. **In** : Perspectives alimentaires ; n°4. Octobre 2001. - 13p.

43. **FAO, (2002)**  
Viande et produits carnés. **In** : Perspectives de l'alimentation ; n°1 ; février 2002. - 10p.
44. **FAO, (2003)**  
Viande et produits carnés. **In** : Perspectives alimentaires ; n°5. Novembre 2003.
45. **FAO, (2004) (a)**  
Statistiques diverses, - FAOSTAT. Site Internet : [www.fao.org](http://www.fao.org)
46. **FAO, (2004) (b)**  
Importations de produits de base en Côte d'Ivoire. FAOSTAT.
47. **FAO, (2005) (a)**  
Statistiques diverses.- FAOSTAT. [www.fao.org](http://www.fao.org)
48. **FAO, (2005) (b)**  
Données statistiques sur le Brésil. «Ressource électronique».
49. **FAO, (2005) (c)**  
La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. Conférence : Trente troisième session, Rome, 19 au 26 novembre 2005.
50. **FAO, (2005) (d)**  
Présentation. <Ressource électronique>. Site Internet : [www.fao.org](http://www.fao.org)
51. **FAYE, A.; FALL, A. et COULIBALY, D. (2000)**  
Région de Diourbel: évolution de la production agricole. **In** : Drylands Research Working paper 16, Drylands Research, Crewkerne.
52. **FOADE, T. J. D. (1999)**  
Existe-t-il de relation dynamique entre la croissance économique, exportations et importations : cas de la Côte d'Ivoire. Abidjan : CIRES. - 20p.
53. **GRIFFON, M. (1997)** Questions sur les rôles de l'Etat et de la société civile dans le développement agricole en Afrique ? Exposé pour la première réunion du Réseau «Politiques agricoles pour l'Afrique de l'ouest et du centre», Saly, Portugal, 24-28 février 1997.
54. **GUEYE, B. (2001)**  
Situation de la filière avicole moderne sénégalaise. Mars 2001. -3p.
55. **HANS, E. J. (1984)**  
Systèmes de productions animales et développement de l'élevage en Afrique tropicale. CIPEA.- 279p.
56. **Interprofessionnelle Avicole Ivoirienne (IPRAVI), (2000)**  
Bilan du recensement des aviculteurs.
57. **IPRAVI, (2004)**  
La filière avicole ivoirienne et ses organisations.

- 58. IPRAVI, (2005)**  
Situation de la filière avicole ivoirienne. <Courrier électronique> ; décembre 2005.
- 59. Institut Technique Avicole (ITAVI), (2000)**  
Etude de la compétitivité des filières volailles de chair en Allemagne et au Royaume Uni. « Ressource électronique ». Site Internet: [www.itavi.asso.fr](http://www.itavi.asso.fr)
- 60. ITAVI (2005)**  
(a) Volaille de chair : échanges. **In** : Economie de filière ; Note de conjoncture ITAVI, octobre 2005.
- 61. ITAVI, (2005)**  
(b) Performances techniques et coûts de production de l'œuf de consommation dans les différents systèmes d'élevage. **In** : Tendances des marchés ; mensuel de l'économie avicole n°89, octobre 2005.
- 62. ITAVI, (2005)**  
(c) Performance technico-économique en volaille de chair : Résultats et évolution depuis 20 ans. **In** : Tendances des marchés ; mensuel de l'économie avicole n°89, octobre 2005.
- 63. ITAVI, (2005)**  
(d) La filière volaille de chair en Allemagne : contexte et facteurs de compétitivité. «Ressource électronique».
- 64. JO : Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire (1990)**  
Loi n° 90-442 du 29 mai portant institution d'un prélèvement compensatoire sur les produits animaux importés destinés à la consommation humaine.
- 65. KACOU, K. (1996)**  
Analyse des effets d'une mesure antidumping : le prélèvement compensatoire sur les importations de viandes en Côte d'Ivoire.  
Mémoire : M.sc. : Université de Laval.
- 66. KOUASSI, K. L. (1997)**  
Discours (49-51). **In** : Les cahiers de l'EISMV : actes du séminaire sur l'étude des contraintes au développement des productions animales en Afrique subsaharienne ; Abidjan, 18 au 21 février 1997. -Dakar :EISMV. -382p.
- 67. KOONT, H. et O'DONNELL, C. (1980)**  
Management : Principes et méthodes de gestion. Collection Administration; Mc Graw-Hill, Editeurs.
- 68. KRUGMAN, P.-R. et OBSTFELD, M. (1992)**  
Economie internationale. Deuxième édition, séries prémisses ; De Boek, Université ; Bruxelles. - 862p.

- 69. Le Patriote, (2005)**  
La filière avicole : les producteurs s'organisent. Journal « le Patriote », n° 1740 ; 19 juillet 2005.
- 70. LY, C. (2004)**  
(a) Assessment of the impact of poultry on local production in Senegal
- 71. LY, C. (2004)**  
(b). Système d'élevage et analyse économique. Cours d'économie rurale et gestion ; EISMV, Dakar.
- 72. M'BARI, K. B. (2000)**  
Contribution à l'identification des contraintes au développement de l'aviculture moderne en Côte d'Ivoire.  
Thèse : Méd. Vét. : Dakar ; 4.
- 73. MAGDELAINE, P. et GONNIER, V. (2001)**  
Pertes de marché au Royaume Uni et en Allemagne : la compétitivité de la filière chair française reste bonne. **In** : Viandes et Produits Carnés Vol 22 (1) ; Revue Economie. ITAVI, Février 2001.
- 74. MAHRAN, H. A. (1992)**  
Food security and food productivity in Sudan, 1970-1975. **In**: African development review; 1992. African Development Bank (ADB).
- 75. MAMATY, I. (2002)**  
Les pays africains et l'accord sur l'agriculture : quelle place pour le développement durable ? Sustainable development and trade issues ; ICTSD resource paper n°3. Mars 2002. -48p.
- 76. MANKOR, A. (2001)**  
Etude des déterminants de la consommation urbaine en viandes en Afrique de l'ouest : exemple du Sénégal. These, ENSA. Montpellier. – 242p.
- 77. McLEOD, A. ; MORGAN, N. ; PRAKASH, A. et HINRICHS, J. (2005)**  
Economic and social impacts of avian influenza. FAO; AGAL and ESCB. – 10p.
- 78. République de Côte d'Ivoire : MINAGRA, (1999)**  
Agriculture Ivoirienne à l'aube du XXI S.- p.119-142.
- 79. MINAGRA/DPP, (2000)**  
Politique agricole, et négociations internationales ; section Filière avicole en Côte d'Ivoire ; p.44-46. Rapport de Séminaire organisé par la coopération française à Saint Louis (Sénégal) ; Mai 2000.- 87 p.
- 80. République de Côte d'Ivoire : MIPARH/DPE, (2003)**  
Statistiques des productions et importations de viandes en Côte d'Ivoire.



81. **République de Côte d'Ivoire : MIPARH, (2005)**  
Aviculture en Côte d'Ivoire. <Courier électronique>. Service de la pharmacie vétérinaire.
82. **MOLD, A. (2003)**  
Regional trading block as a reponse to global poverty: a critique of Euro-Mediterranean agreements. Madrid, 2003.
83. **MORTIMORE, M. (2003)**  
L'avenir des exploitations familiales en Afrique de l'ouest : que peut-on apprendre des données à long terme ? iied n°119. -82p.
84. **MUSABIMANA, K. F. (2005)**  
Consommation et commercialisation des œufs à Dakar (Sénégal).  
Th.èse: Med. Vét. : Dakar ; 36
85. **N'CHO, Y. P. (2001)**  
Cadre analytique de la mise en place d'une politique de distribution des viandes bovine et ovine-caprine en Côte d'Ivoire : cas de la ville d'Abidjan. Rome, février 2001.
86. **NDINGA, M. M. A. (2004)**  
Evaluation des importations et des aides alimentaires par rapport à l'appui au développement de l'agriculture : cas du Congo Brazzaville. Rapport d'étude, FAO, Août 2004, 74 p.
87. **New Agriculturalist, (2003)**  
Subsidies. **In** : Point of view. November, 2003.  
Site Internet: [www.new-agri.co](http://www.new-agri.co)
88. **OCDE (2005)**  
Tackling trade in agriculture. **In**: Policy Brief, OECD Observer, November 2005. Site Internet : <http://www.oecd.org>
89. **OCDE et FAO, (2005)**  
Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO : 2005-2014. Principales conclusions.
90. **OFIVAL, (2000)**  
La filière avicole brésilienne. **In** : Les Cahiers de l'OFIVAL. Étude réalisée par ITAVI pour le compte de l'OFIVAL ; Janvier 2000.
91. **OFIVAL, (2003) (a)**  
Etude des comportements de consommation et d'achat des viandes et volailles chez les consommateurs français. -Mars 2003 ; 52 p.

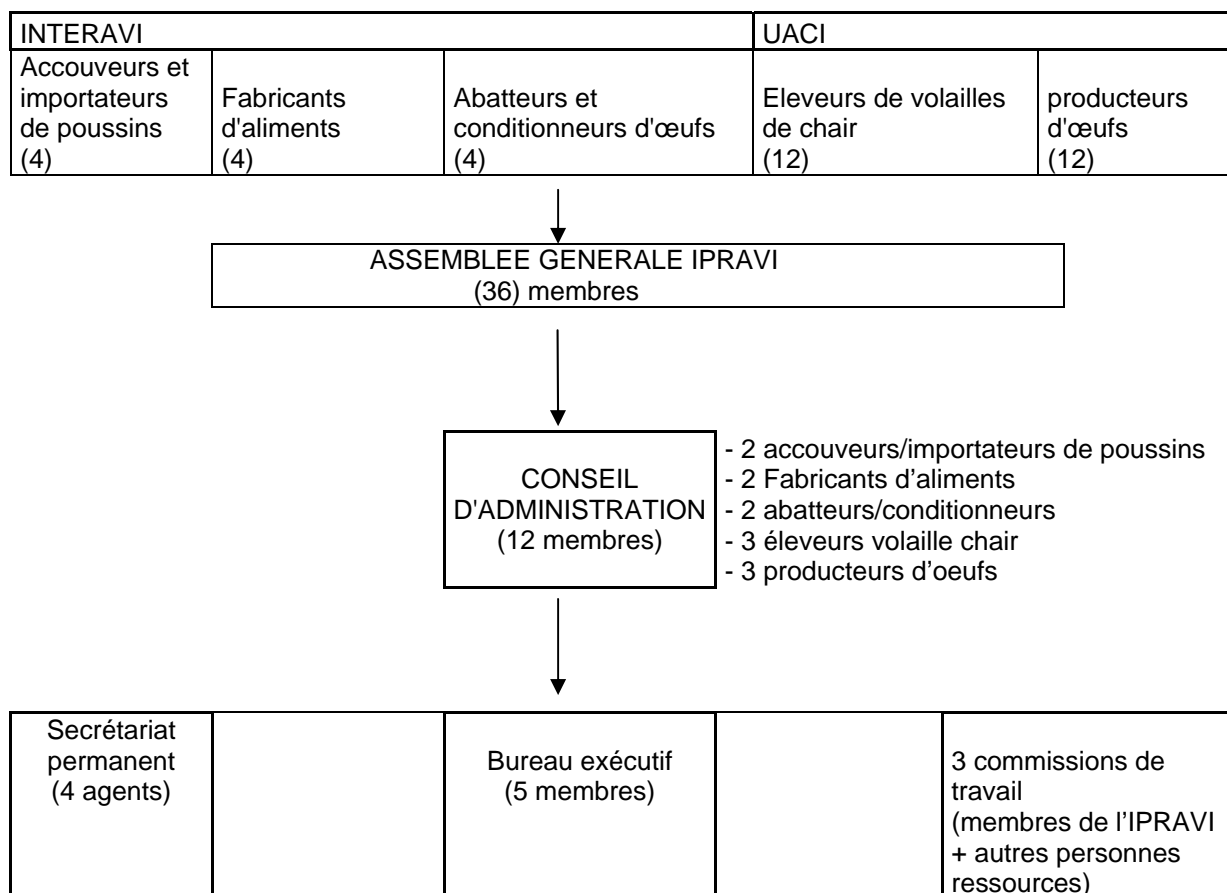
- 92. OFIVAL, (2003) (b)**  
Les accords du GATT. Dans les secteurs des viandes et des œufs : Le bilan de l' Union Européenne ; section : Bilan des sept premières années d'application de l'accord sur l'agriculture par secteur, p. 73-85.
- 93. OFIVAL, (2005)**  
Le marché des produits carnés et avicoles en 2004 (5-8). **In** : La consommation dans le monde.
- 94. OMC, (2003)**  
Négociations sur l'agriculture: premier projet de modalités pour les nouveaux engagements. Comité de l'agriculture, session extraordinaire. «Ressource électronique» TN/AG/W/1. Site Internet: [http://www. Wto.org](http://www.Wto.org)
- 95. RAE, A. N. (1992)**  
Interaction between livestock and feeds policies: evidence from Southeast Asia. In: Agricultural economics. Vol. 7; p 25-27.
- 96. RENARD, J. F. ; LY, C. et KNIPS, V. (2004)**  
L'élevage et l'intégration régionale en Afrique de l'ouest. CIRAD ; Mars 2004. – 39p.
- 97. Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), (2004)**  
Pour des politiques agricoles en faveur de l'exploitation familiale et des règles commerciales solidaires.
- 98. Service d'Appui aux Initiatives Locales de Développement (SAILD) et Association Citoyenne de Défense des Intérêts Collectifs (ACDIC), (2004)**  
Importation massive et incontrôlée des poulets congelés en Afrique : le cas du Cameroun ; comprendre le phénomène. Rapport d'étude. -168 p.
- 99. SARNIGUET, J. (1993)**  
Politique de commerce extérieur des produits d'origine animale en Afrique de l'ouest et du centre : Rapport de synthèse de la Coopération française et du CEBV ; septembre 1993. SOLAGRAL/IRAM, Paris, 110 p.
- 100. Société d'Etudes pour le Développement Economique et Social (SEDES), (1969)**  
Approvisionnement en viandes de l'Afrique centre ouest : analyse de la situation actuelle et projection. Tome I. République française et Conseil de l'entente ; Paris 1969.

- 101. Système d'Information et de Communication Agricole d'Afrique Centrale (SICAC), (2005)**  
Le Droit à la souveraineté alimentaire. Revue de presses : Importation des denrées alimentaires: Erosion de la souveraineté alimentaire et mort programmée de l'agriculture paysanne. Séminaire organisé par ACDIC ; Mars 2005.
- 102. SICOSAV, (2004)**  
Statistiques des importations de produits alimentaires. Rapport ; Août 2004.
- 103. SIMIER, J. P. (1993)**  
Les échanges internationaux de viande: réseau stratégiques alimentaires. Collection SOLAGRAL ; Montpellier, Novembre 1993, 154 p.
- 104. SOUMANOU, L. M. (2004)**  
La sensibilisation à la promotion d'une politique de concurrence dans les pays en développement: cas du Bénin. **In** : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Communication. Groupe intergouvernemental d'experts du droit de la politique de concurrence ; Sixième session ; Genève 8-10 novembre 2004.
- 105. SYFIA INTERNATIONAL, (2004)**  
Impact des importations de volailles en Afrique de l'ouest. Enquête ; étude réalisée pour le Comité Catholique contre la Faim et pour le développement ; Avril 2004.
- 106. THOMAS, P. (2000)**  
L'intégration économique et monétaire ouest-africaine dans le processus de globalisation : quel impact pour le secteur agricole ? **In** : politiques agricoles et négociations internationales ; séminaire de Saint louis (Sénégal), 15 au 19 mai 2000. – République de Côte d'Ivoire : MINAGRA. – 87p.
- 107. TONONGBE, J. G. (2005)**  
Consommation de protéines animales à Dakar : déterminants et projections pour le lait.  
Thèse : Méd. Vét. : Dakar ; 40
- 108. TOULMIN, C. et GUEYE, B. (2003)**  
Transformations de l'agriculture ouest africaine et rôle des exploitations familiales. iied, n°123. -96p.
- 109. TOURE et N'GUETTA, (2000)**  
La situation de la filière avicole ivoirienne. Rapport MINAGRA ; juillet 2000.
- 110. UACI, (2003)**  
Filière avicole ivoirienne ; production, importation et commercialisation.

- 111. UEMOA, (1997)**  
Traité de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine. Actes additionnels n°03 et n° 4 du 23 juin 1997. -41p.
- 112. UEMOA/IZF**  
Droits de douanes applicables aux pays de l'UEMOA. «Ressource électronique». Site Internet : [www.izf.net](http://www.izf.net)
- 113. ULMER, K., (2004)**  
The impact of EU chicken meat export on African farmers: the case of Cameroon. **In:** Policy and Gender, Aprodev; Newsletter, 6 November 2004.  
Site Internet: <http://www.euforic.org>
- 114. USDA, (2004)**  
The effect of Avian Influenza on poultry exports: Thailand and Brazil. **In:** International Egg and Poultry review; poultry programs; Market News Branch. Vol. 07 n° 18; May 2004.
- 115. WESTLAKE, M.J. (1993)**  
Economic, management of administered agricultural pricing and payment system in Africa. **In:** Economic and social development paper. FAO.
- 116. WILLIAMS, O. T. (1993)**  
Livestock pricing policy in subsaharian African: objectives, instrument and impact in five countries. **In:** Agricultural economics; vol. 8; p 139-159.

## **ANNEXES**

## ANNEXE 1. Organigramme de l'IPRAVI



## ANNEXE 2. Fiche d'enquête "importateurs de produits avicoles" n°

### Identification

- 1 situation géographique ,  
 2 année de création de votre entreprise ,  
 depuis quand importez-vous des produits ,  
 3 avicoles? ,

### Importation et commercialisation

4 variétés de produits avicoles importés ( avec le %):

<input type="checkbox"/>	poulet	, ,
<input type="checkbox"/>	dindon	, ,
<input type="checkbox"/>	canard + oie	, ,
<input type="checkbox"/>	autres( préciser)	, ,
		, ,
		, ,

5 pays exportateurs (fournisseurs)

.....	.....	.....	.....	.....
.	.....	.....	.	.....
.....	.....	.....	.....	.....
....	.....	.....	.	.....

6 présentation des produits avicoles importés et leur %

<input type="checkbox"/>	découpe	, ,
<input type="checkbox"/>	carcasse entière	, ,
<input type="checkbox"/>	abats	, ,
<input type="checkbox"/>	croupions	, ,

7 quantités importées (en Tonnes)

1999	2000	2001	2002	2003

situation géographique des  
8 revendeurs:

Abidjan	intérieur
<input type="text"/>	<input type="text"/>

9 qui sont les revendeurs ?  
(n° par ordre d'importance)

sociétés	<input type="text"/>	<input type="text"/>
distributeurs ou semi-grossistes	<input type="text"/>	<input type="text"/>
restaurateurs et « braiseurs »	<input type="text"/>	<input type="text"/>
supermarché	<input type="text"/>	<input type="text"/>
particuliers (ménages)	<input type="text"/>	<input type="text"/>

9 nombre de revendeurs?

1999	2000	2001	2002	2003
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

1 délai de liquidation des  
0 produits

1999	2000	2001	2002	2003
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

1  
1 combien de villes sont touchées par vos produits?

1  
2 prix de revient des produits  
(f cfa / kg )

1999	2000	2001	2002	2003
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

1  
3 prix de vente ( f cfa/ kg)

1999	2000	2001	2002	2003
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

**Social**

1 augmentation(+) ou baisse(-) des  
4 emplois?

(en %)

1999	2000	2001	2002	2003
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>



1 avez vous d'autres  
5 activités?

 oui non

1 y'a-t-il eu augmentation du personnel du fait des importations de produits  
6 avicoles?

 oui

à quel % .....

 non

1 accepteriez-vous de commercialiser les produits  
7 locaux?

 oui

à quelles conditions?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

 non

pourquoi?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

### ANNEXE 3. Fiche d'enquête "producteurs aliments"

n°

**Identification**

<p>1 situation géographique</p> <p>  année de création de</p> <p>2 l'entreprise</p> <p>  membre de l'INTERAVI? Depuis</p> <p>3 quand?</p> <p>4 types de productions</p> <p>(alts:aliments)</p>	<pre>     ,,     ,,,,,,,,,     ,,,,,,,,,,,,,,     ,,,,     ,,,,,,,,,,,,,,     ,,,,     ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,     </pre> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: flex-start;"> <div style="text-align: center;"> <input type="checkbox"/> alts volaille         </div> <div style="text-align: center;"> <input type="checkbox"/> alts volaille et autres animaux         </div> </div> <div style="margin-top: 10px;"> <input type="checkbox"/> alts volaille de façon facultative         </div>
--	---

**Production et commercialisation**

5 source d'approvisionnement des matières premières

<input type="checkbox"/> externe	<p>(préciser les lieux ...</p> <p>par ordre d'importance)</p>	<p>.....</p> <p>...</p> <p>.....</p> <p>....</p>
<input type="checkbox"/> interne	<p>(préciser les lieux ...</p> <p>par ordre d'importance)</p>	<p>,,</p> <p>,,,,,,</p> <p>,,</p> <p>,,,,,,</p> <p>,,</p> <p>,,,,,,</p>

6 quantité d'aliments volaille produite?  
(en tonne)

	1999	2000	2001	2002	2003
	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>

7 cycle de production d'aliments volaille par an?

8 capacités réelles de production d'aliments volaille par votre usine (par an et en tonne)

9 délai de liquidation des alts volailles ( en jours )

1999	2000	2001	2002	2003
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

10 nombre de clients pour les alts volaille

1999	2000	2001	2002	2003
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

11 principales destinations des alts volaille et quantités servies en tonnes ( par ordre d'importance )

.....	<input type="text"/>
.....	<input type="text"/>
.....	<input type="text"/>
.....	<input type="text"/>
.....	<input type="text"/>
.....	<input type="text"/>

12 avez vous une fois arrêté la production d'alts de volaille?

non

oui      raison s:

difficulté de liquidation des productions antérieures

rareté des éleveurs  
acheteurs

la  
guerre

coût de production  
augmenté

autres (préciser) .....  
.....  
.....  
.....

1 citer 4 contraintes par ordre d'importance, que vous rencontrez dans  
3 votre activité:

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

1  
4 proposition pour lever ces contraintes

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Econo  
mie**

1 coût de production alts  
5 volaille  
(f CFA par Kg d'aliments)

1999	2000	2001	2002	2003
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

1  
6 prix de vente alts volaille  
(f CFA par Kg d'aliments)

1999	2000	2001	2002	2003
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

1 avez vous bénéficié de financement  oui  non  
 7 extérieur?

si oui; quand et quel % du capital? en,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,

0-25  25-50  50-75  75-100

de qui?  Etat  OPA  institution financière

personne privée  autre (préciser)

,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,  
 ,,,,,,,,,,  
 ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,  
 ,,,,,,,,,

1 la production d'aliments volaille est-elle  
 8 rentable?

	1999	2000	2001	2002	2003
oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
non	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Social**

1  
 9 augmentation (+) ou baisse(-) des emplois en %

	1999	2000	2001	2002	2003
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2 si vous avez d'autres spéculations, quelle est la part de l'activité de production  
 0 d'alts volaille dans la baisse ou l'augmentation des emplois?

	1999	2000	2001	2002	2003
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2 savez vous qu'il y'a des importations de produits avicoles destinés à la  
1 consommation?

oui  non

**ANNEXE 4. Fiche d'enquête "producteurs Poussin 1 Jour" n°**

**Identification**

1 raison sociale  
situation géographique et

2 adresse

3 date de création  
membre de l'UACI? depuis

4 quand? en

5 productions

poussins de 1  
     jour

autres (préciser)

**Production et commercialisation**

6 nombre de poussins produits

1999	2000	2001	2002	2003
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

capacités réelles de

7 l'entreprise  
( nbre de poussins par an)

8 nombre de poussins vendus

1999	2000	2001	2002	2003
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

nombre de clients

9 (acheteurs)

1999	2000	2001	2002	2003
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

10 1 delai de liquidation des produits

1999	2000	2001	2002	2003
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

11 1 qui sont les clients (eleveurs)?

    mettre en %

1999	2000	2001	2002	2003
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

        traditionnels

modernes 

--	--	--	--	--

1 principales localisations de vos clients (donner le  
2 %)

```
))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))
))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))
))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))
))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))
))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))
))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))
))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))
))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))
))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))
```

1 sources d'approvisionnement des œufs ( mettre  
3 les %)

```
))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))
))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))
))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))
))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))
))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))
))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))
))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))
))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))
```

1 quelles sont les charges dans la production de poussin d'1  
4 jour?

```
.....
. ....
.....
. ....
.....
```

1 évolution des charges totales ( F CFA/ poussin  
5 produit)

1 citer 4 contraintes majeures dans votre  
6 activité  
(par ordre d'importance)

```
1 ))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))
2 ))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))
3 ))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))
4 ))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))))
```

1  
7 proposition pour lever ces contraintes

```
.....
.....
.....
.....
```



.....  
 .....  
 .....  
 .....

<b>Economie et social</b>
---------------------------

1 avez vous commencé avec tout le  
 8 capital?

oui  non

1  
 9 coût de production (f CFA/ poussins)

1999	2000	2001	2002	2003
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

2 avez vous bénéficié de financement  
 0 extérieur?

oui  non

si oui; quand et quel % du  
 capital?

en,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,  
 0-25  25-50  50-75  75-100

de qui?

Etat  OPA  institution  
 financière

personne privée  autre (préciser)

.....  
 .....  
 .....  
 .....

2 la production de poussins est-elle  
 1 rentable?

oui	1999	2000	2001	2002	2003
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
non	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

2  
 2 augmentation(+) ou baisse(-) des emplois en %

1999	2000	2001	2002	2003
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

2 si vous avez d'autres spéculations, quelle est la part de l'activité de production  
 3 de poussins  
 dans la baisse ou l'augmentation des emplois?

1999	2000	2001	2002	2003
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

2 savez vous qu'il y'a des importations de produits avicoles destinés à la  
4 consommation?

oui

non

# ANNEXE 5. Fiche d'enquête "Eleveur"

n°

## Identification

1 Nom ou raison sociale  
 .....  
 .....

2 situation géographique  
 date de création de la  
 3 ferme  
 .....

4 Membre de l'UACI  
 non  oui(année) .....

5 registre de commerce?  
 non  oui(année) .....

6 type d'élevage  
 traditionnel  moderne

7 production  
 chair  œuf   
 autre (preciser) .....

## Production et commercialisation

8 mise en place par an  
 1999 2000 2001 2002 2003

9 nombre de têtes vendues  
 (par an)  
 1999 2000 2001 2002 2003

10 nombre de bande par an  
 1 à 3  4 à 5   
 plus de 5

11 capacités réelles de la  
 ferme  
 ( nbre de têtes /an)  
 .....

12 âge à la réforme des pondeuses (en  
 mois)  
 .....  
 ...

13 poids moyen à la vente  
 (en kg de poids vif)  
 1999 2000 2001 2002 2003

nombre d'acheteurs ou clients à la ferme

	1999	2000	2001	2002	2003
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

15 qui sont les clients ? (n° par ordre d'importance)

société d'abattage	<input type="text"/>
société de distribution (ou grossistes)	<input type="text"/>
restaurateurs et braiseurs	<input type="text"/>
supermarché	<input type="text"/>
particuliers (ménages)	<input type="text"/>

16 la principale destination de vos produits

Abidjan

Interieur (preciser ville),,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,

17 sous quelle présentation sont vendus vos produits?

vifs	<input type="text"/>
abattus	<input type="text"/>
frais ou refrigerés	<input type="text"/>
decoupe	<input type="text"/>
entier	<input type="text"/>
congelés	<input type="text"/>

18 y'a-t-il eu amelioration de la présentation?

oui  quand? .....

non

19 avez vous une fois arrêté votre activité?

non

oui  cause?

difficulté de liquidation de la production passée

financement

coût de production  
augmenté

manque de  
personnel

la  
guerre

autres ( préciser) .....  
.....  
.....  
.....  
.....

citer 4 contraintes par ordre d'importance, que vous rencontrez dans  
20 votre activité:

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

proposition pour lever ces contraintes

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Economie**

avez vous commencé avec tout le  
21 capital?

oui  
non

avez vous bénéficié d'un appui financier  
22 extérieur?

non

oui

si oui,  
quand?,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,  
combien ( en % du  
capital )?

25  50

75  100

de qui?

Etat  OPA  institution  
financière

personne privée  autre (preciser)

,,,  
,,,,,,,,,,,,,

2

3 coût de la production ( f cfa/ poulet)

1999	2000	2001	2002	2003
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

2 coût de revient après reforme poule pondeuse ( en f  
4 cfa/kg)

1999	2000	2001	2002	2003
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

2 charges aliments (f cfa  
5 /animal)

1999	2000	2001	2002	2003
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

2 produits vétérinaires (fcfa  
6 /animal)

1999	2000	2001	2002	2003
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

2 autres charges (f cfa /  
7 animal)

1999	2000	2001	2002	2003
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

2 |  
8 | prix de vente (fcfa/animal)

1999	2000	2001	2002	2003
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

ou prix de vente (fcfa / kg)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

3  
0 l'activité est-elle rentable?

	1999	2000	2001	2002	2003
oui	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
non	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

pourquoi? si non,

	1999	2000	2001	2002	2003
		.....	.....	.....	.....
		.....	.....	.....	.....
		.....	.....	.....	.....
		.....	.....	.....	.....
		.....	.....	.....	.....

**Social**

3  
1 combien de personnes travaillent dans la ferme?

	1999	2000	2001	2002	2003
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

3  
2 personnel permanent

	1999	2000	2001	2002	2003
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

3  
3 qualification du personnel (en %)

<input type="text"/>	basse	<input type="text"/>	supérieure
<input type="text"/>	moyenne	<input type="text"/>	

3  
4 statut du propriétaire?  personnel permanent  pas du personnel  
 vacataire ( a d'autres fonctions ou activités en plus)

3 savez-vous qu'il y'a des importations de produits avicoles en Côte  
5 d'Ivoire?

oui  non

avez-vous connaissance de ce que ces produits occupent votre  
36 marché habituel?

oui  non



## ANNEXE 6. Situation de l'aviculture. Décembre 2005.- Extrait de courrier électronique

Bonjour Monsieur ESSOH,

Suite à votre courrier, je vous prie de trouver ci-dessous les informations demandées :

1) Evolution des importations en 2004 et 2005 (voir tableau)

Mois/année	2004	2005	05-04
Janvier	961021	682849	-29%
Février	1034819	1058714	2%
Mars	1392216	1348998	-3%
Avril	894421	1180028	32%
Mai	931864	1388790	49%
Juin	792714	559510	-29%
Juillet	808822	19	-100%
Août	1286211	17207	-99%
Septembre	1309237	28777	-98%
Octobre	892182	1886	-100%
novembre	1118040		
Décembre	1712602		

2) La production nationale de volailles en 2004 est estimée à partir des mises en place de poussins d'un jour :

- poussins de chair : 4 750 000
- poulettes d'un jour : 1 900 000

3) L'équivalent-carcasse calculé est de 6 450 tonnes de viande de volailles produite en 2004.

4) Suivant le document que vous avez reçu, les préoccupations de la filière avicole demeurent. Il va s'en dire que la crise armée actuelle empire la situation de cette filière ivoirienne.

5) Le nouveau montant du prélèvement compensatoire initié par les opérateurs et voté par les Députés est une aubaine pour l'aviculture de la Côte d'Ivoire, même s'il est limité dans le temps, car sa durée est de 5 ans. Nous espérons qu'avant l'expiration de cette période, une solution durable sera trouvée. En attendant, sachez que les effets de cette mesure ne se sont pas faits attendre. Ainsi, nous observons ce qui suit, depuis juillet 2005 :

-baisse drastique des volumes de viandes de volailles importées sur les cinq derniers mois (juin, juillet, août, septembre et octobre 2005), soit une diminution de 88 %,

-reprise de la production locale au cours du troisième trimestre 2005 (juillet, août et septembre); ainsi les mises en place de poussins de chair au cours de cette période sont passées de 1 222 866 en 2004 à 1 483 644 en 2005, soit une augmentation de plus de 21 %.

Merci pour votre prochaine réponse et à bientôt !

KOUAKOU Djè,

Secrétaire permanent de l'IPRAVI